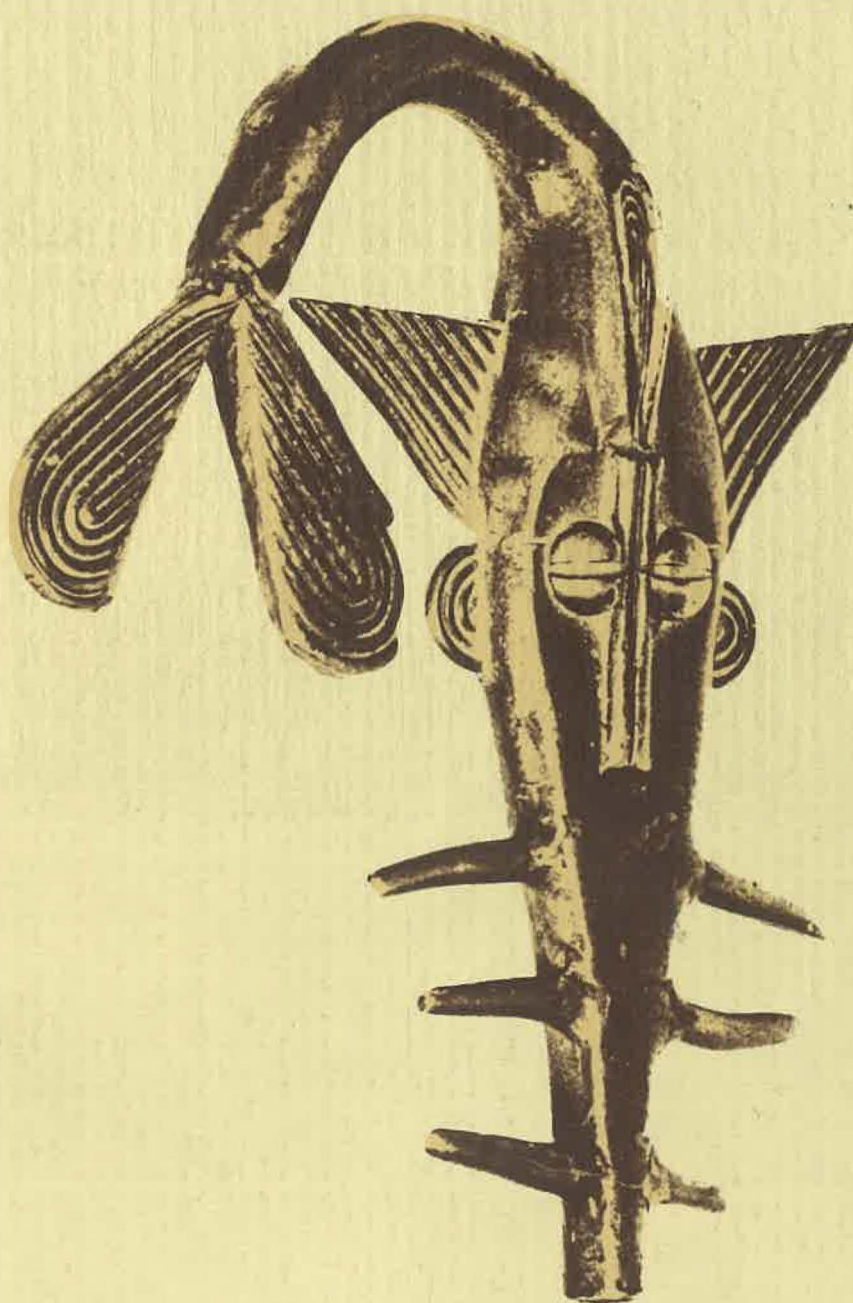




1970

banque centrale
des états
de l'afrique de l'ouest

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dont le huitième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par sept Etats de l'Ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune.

L'Union Monétaire Ouest Africaine, ainsi établie par le Traité du 12 mai 1962, groupe les sept Républiques de :

COTE D'IVOIRE

MAURITANIE

DAHOMEY

NIGER

HAUTE-VOLTA

SÉNÉGAL

TOGO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, avenue Terrasson-de-Fougères
Boîte Postale 1769 - Téléphone : 22-62-42 et 43
Adresse télégraphique : Instemafoc Abidjan
Télex : Instema Abidjan 761.

Bouaké (agence auxiliaire)
Boîte Postale 773 - Téléphone : 63-33-13
Adresse télégraphique : Instemafoc Bouaké.

NIGER

Niamey, Rond-Point de la Poste
Boîte Postale 487 - Téléphone : 24-91 et 24-92
Adresse télégraphique : Instemafoc Niamey
Télex : BCEAO Niamey 218.

Zinder (agence auxiliaire)
Boîte Postale 133 - Téléphone : 20-92
Adresse télégraphique : Instemafoc Zinder.

DAHOMÉY

Cotonou, route de Lomé
Boîte Postale 325 - Téléphone : 24-66 et 24-67
Adresse télégraphique : Instemafoc Cotonou
Télex : Instemafoc Ctnou 211.

SÉNÉGAL

Dakar, 3, avenue William-Ponty
Boîte Postale 3 159 - Téléphone : 265-53
Adresse télégraphique : Instemafoc Dakar
Télex : Instema SG 536.

Kaolack (agence auxiliaire)
Boîte Postale 79 - Téléphone : 386 et 387
Adresse télégraphique : Instemafoc Kaolack.

HAUTE-VOLTA

Ouagadougou, place de la Mairie
Boîte Postale 356 - Téléphone : 23-81 et 23-82
Adresse télégraphique : Instemafoc Ouagadougou
Télex : Instema Ouaga 5 205.

TOGO

Lomé, avenue de la Victoire
Boîte Postale 120 - Téléphone : 23-84 et 23-85
Adresse télégraphique : Instemafoc Lomé
Télex : Instemafoc Lomé 216.

MAURITANIE

Nouakchott :
Boîte Postale 227 - Téléphone : 22-06
Adresse télégraphique : Instemafoc Nouakchott
Télex : Instema Nchott 72.

DIRECTION GÉNÉRALE

Paris, 29, rue du Colisée (8°)
Téléphone : 225-71-60
Adresse télégraphique : Instemafoc Paris
Télex : BECEAO Paris 65087.

CONSEIL D'ADMINISTRATION *

PRESIDENT : M. Jean COLLIN

Représentants de la République de Côte d'Ivoire :

M. Konan BÉDIÉ, ministre de l'Économie et des Finances.
M. Mohamed T. DIAWARA, ministre du Plan.

Représentants de la République du Dahomey :

M. Pascal CHABI KAO, ministre des Finances.
M^e Joseph KÉBÉ, ministre de l'Économie et du Plan.

Représentants de la République de Haute-Volta :

M. Tiémoko Marc GARANGO, ministre des Finances et du Commerce.
M. Edouard YAMEOGO, ministre du Plan, de l'Industrie et des Mines.

Représentants de la République Islamique de Mauritanie :

M. MOKTAR ould HAÏBA, ministre des Finances
M. MAMADOU TOURÉ, ministre de la Planification et du Développement rural.

Représentants de la République du Niger :

M. MOUDDOUR ZAKARA, ministre des Finances et des Affaires sahariennes et nomades.
M. Léopold KAZIENDÉ, ministre des Affaires économiques, du Commerce, de l'Industrie et des Mines.

Représentants de la République du Sénégal :

M. Jean COLLIN, ministre des Finances et des Affaires économiques.
M. Adama DIALLO, secrétaire d'État au Plan.

Représentants de la République Togolaise :

M. Jean TÉVI, ministre des Finances, de l'Économie et du Plan.
M. Édouard KODJO, secrétaire général du ministère des Finances, de l'Économie et du Plan.

Représentants de la République française :

M. Henri BISSONNET, conseiller maître à la Cour des Comptes.
M. Daniel DEGUEN, chef de service à la Direction du Trésor.
M. Pierre DEHAYE, directeur des Monnaies et Médailles.
M. Michel HAUSWIRTH, directeur au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération.
M. André POSTEL-VINAY, directeur général de la Caisse Centrale de Coopération Économique.
M. Gabriel RATTIER, directeur général de l'Escompte à la Banque de France.
M. Marcel THÉRON, directeur général des Services étrangers à la Banque de France.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robert JULIENNE

COMITÉS MONÉTAIRES NATIONAUX*

République de Côte d'Ivoire :

Président : * M. Konan BÉDIÉ, ministre de l'Économie et des Finances.

Membres : * M. Mohamed T. DIAWARA, ministre du Plan.

M. Jean-Baptiste AMETHIER, directeur des Affaires économiques et des Relations économiques extérieures.

M. Edouard EBAGNITCHIE, député à l'Assemblée Nationale.

M. Jean-Claude ROCHET, conseiller technique au ministère de l'Économie et des Finances.

République du Dahomey :

Président : * M. Pascal CHABI KAO, ministre des Finances.

Membres : * M^e Joseph KÉKÉ, ministre de l'Économie et du Plan.

M. Gilles Florent YEHOUESSI, conseiller technique au Cabinet du ministre des Finances.

M. Noël Agossou VIADENOU, secrétaire général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Dahomey.

M. Souradjou IBRAHIM, haut-commissaire du Plan.

République de Haute-Volta :

Président : * M. Tiémoko Marc GARANGO, ministre des Finances et du Commerce.

Membres : * M. Pierre CLAVER DAMIBA, ministre du Plan et des Travaux publics.

M. François KABORÉ, directeur de Cabinet du ministre des Finances.

M. Pierre TAHITA, directeur du Plan.

M. Jean-Baptiste ZOUNGRANA, chef du Service des Finances extérieures.

République Islamique de Mauritanie :

Président : * M. MOKTAR ould HAÏBA, ministre des Finances.

Membres : * M. MAMADOU TOURE, ministre de la Planification et du Développement rural.

M. SIDI MOHAMED DIAGANA, ministre de l'Industrialisation et des Mines.

M. SIDI ould CHEIKH ABDALLAH, directeur du Plan.

M. MAMADOU CISSOKO, conseiller économique et financier du Président de la République.

République du Niger :

Président : * M. MOUDDOUR ZAKARA, ministre des Finances et des Affaires sahariennes et nomades.

Membres : * M. Léopold KAZIENDÉ, ministre des Affaires économiques, du Commerce, de l'Industrie et des Mines.

M. BOUBOU HAMA, président de l'Assemblée Nationale.

M. ABDOULAYE DIALLO, commissaire général au Développement.

M. OUMAROU MOUSSA, directeur du Crédit du Niger.

République du Sénégal :

Président : * M. Adama DIALLO, secrétaire d'État au Plan.

Membres : * M. Jean COLLIN, ministre des Finances et des Affaires économiques.

M. Tanor Thiendella FALL, directeur du Mouvement général des Fonds.

M. Cheikh Hamidou KANE, directeur des Finances extérieures.

M. Assane Masson DIOP, directeur du Commerce extérieur.

République Togolaise :

Président : * M. Jean TÉVI, ministre des Finances, de l'Économie et du Plan.

Membres : * M. Edouard KODJO, secrétaire général au ministère des Finances, de l'Économie et du Plan.

M. Paul DOVI-AKUÉ, conseiller technique au ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.

M. Henri DOGO, directeur du Service des Etudes et du Plan.

M. Antoine AMEYOU, direction de la Statistique générale.

* Composition au 31 mars 1971.

* Membres du Conseil d'administration de la Banque centrale.

SOMMAIRE

1 — L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE

1.1 - Les conditions extérieures de l'activité économique . . .	3
1.2 - L'évolution de la production	11
1.3 - Les échanges extérieurs	29
1.4 - L'aide extérieure	33
1.5 - Les revenus et les prix	41

2 — L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

2.1 - L'accélération de l'expansion monétaire	45
2.2 - Les liquidités monétaires des particuliers et entreprises.	49
2.3 - Les Trésors publics et le fonctionnement du système monétaire	53
2.4 - L'évolution générale des crédits à l'économie	55
2.5 - La contribution des institutions monétaires au finance- ment à moyen et long terme	58
2.6 - L'évolution des crédits à court terme	63
2.7 - Le financement des crédits bancaires et le concours de la Banque centrale	77
2.8 - L'évolution des réserves monétaires extérieures	85

3 — L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS DE SON EXPLOITATION

3.1 - L'administration de la Banque centrale	93
3.2 - Les services de la Banque centrale	95
3.3 - Le contrôle des comptes de la Banque centrale	96
3.4 - Les résultats financiers de l'exercice 1969-1970	97
Bilan au 30 septembre 1970	99

ANNEXES

Modifications aux statuts de la Banque centrale adoptées par le Conseil d'administration le 10 décembre 1968	105
Avenant à la Convention de compte d'opérations	106
Taux des opérations de la Banque centrale	107
Publications de la Banque centrale	109



Photo Info, Sénégal

L'ÉCONOMIE
DE L'UNION MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE
EN 1970

1.1. LES CONDITIONS EXTÉRIEURES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE OUEST AFRICAINE

Dégager les mouvements ayant dominé l'évolution de « l'économie internationale » dans la courte période d'une année est généralement une entreprise délicate aux conclusions contestables. La période que couvre ce rapport, qui va du 1^{er} octobre 1969 au 30 septembre 1970, n'a cependant provoqué aucune contestation entre les analystes.

Force leur a été de constater, en effet, un ralentissement du taux de croissance des économies dominantes et une hausse généralisée des prix. Ignorée ou même écartée par la plupart des manuels, cette coïncidence désorientante a appelé un nom, à défaut d'une explication, « stagflation ».

Sans atteindre l'échelle des tempêtes, stagnation et inflation se sont en effet manifestées de manière inquiétante dans la plupart des grands pays industriels.

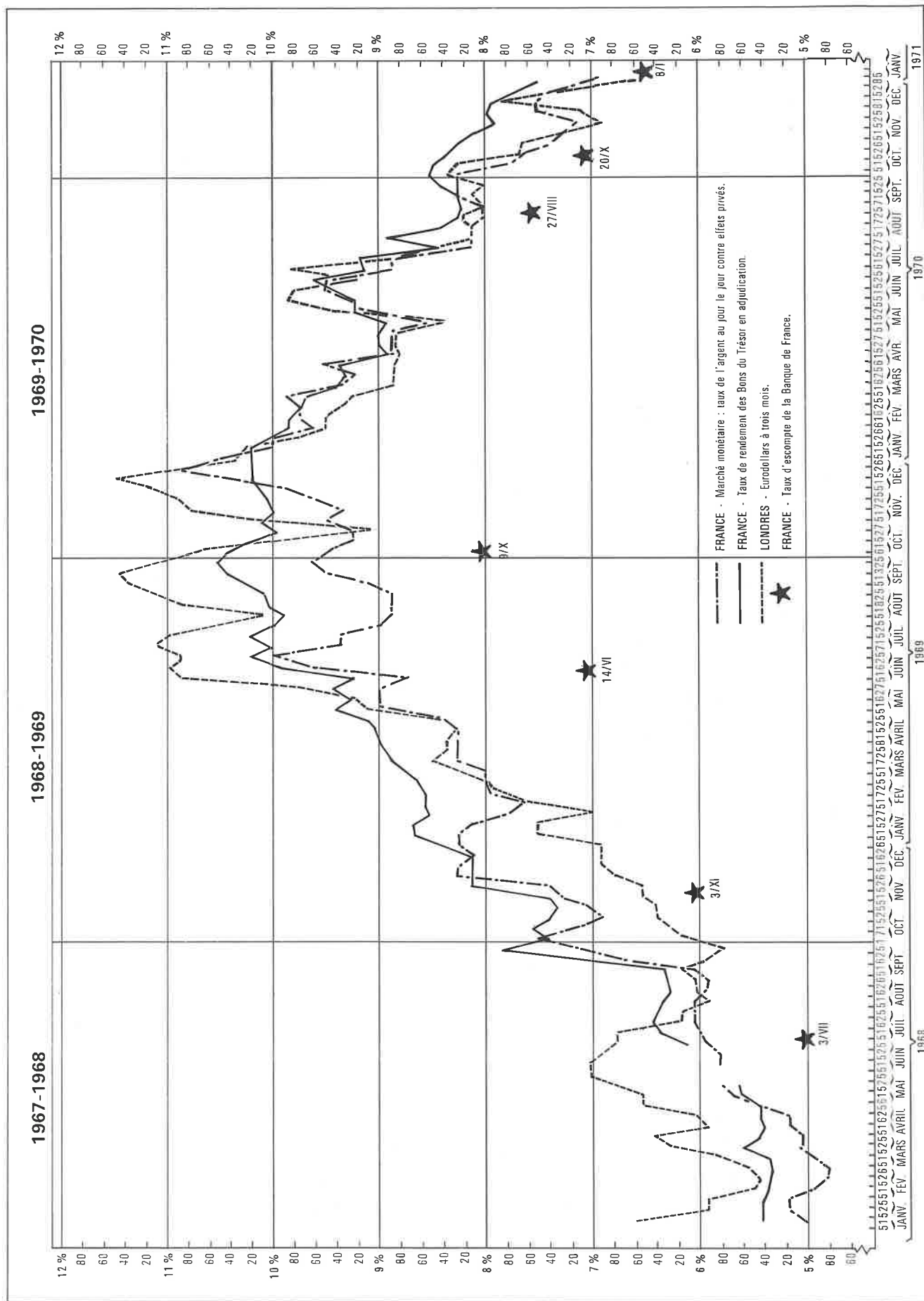
Le niveau général des prix, de quelque manière qu'on le mesure, est demeuré à la hausse, même dans les pays habituellement les plus attentifs à le maintenir.

HAUSSE DES PRIX A LA CONSOMMATION

de septembre à septembre	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970
pour cent				
France	+ 3,7	+ 5,4	+ 5,9	+ 5,6
Allemagne	+ 1,8	+ 0,9	+ 2,7	+ 4,3
Belgique	+ 3,5	+ 2,6	+ 4,2	+ 3,2
Italie	+ 4,4	—	+ 4,2	+ 4,9
Pays-Bas	+ 2,5	+ 3,3	+ 7,1	+ 5,9
Royaume-Uni	+ 2,6	+ 5,2	+ 5,8	+ 7,0
États-Unis	+ 2,8	+ 4,5	+ 5,2	+ 5,8
Japon	+ 6,0	+ 6,6	+ 5,4	+ 7,3
Source : O.C.D.E. - Principaux indicateurs économiques.				

Cause et conséquence, la hausse des salaires s'est poursuivie, bien moins accusée toutefois aux Etats-Unis que dans les autres grands pays industriels.

Les politiques de freinage de l'accroissement des prix, des salaires et de la création monétaire, ont été rendues plus hésitantes par une décélération de la croissance économique qui a atteint la plupart des grands pays industriels.



VARIATION DU TAUX HORAIRE DES SALAIRES DANS L'INDUSTRIE

de septembre à septembre	1967/1968	1968/1969	1969/1970
pour cent			
Allemagne (R.F.)	+ 6,2	+ 12,3	+ 12,1
France	+ 16,5	+ 8,1	+ 10,9
Italie	+ 3,3	+ 9,6	+ 20,2
Suisse	+ 4,0	+ 4,6	+ 6,7
Royaume-Uni	+ 6,4	+ 5,9	+ 11,2
États-Unis	+ 6,9	+ 6,5	+ 3,8
Japon	+ 12,4	+ 16,3	+ 15,8

Considéré comme le meilleur indicateur en ce domaine, le taux de progression du produit national brut, exprimé à prix constants, qui avait été de 5,3 % l'an, en moyenne, au cours de la décennie 1958/1968 pour les vingt-deux pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.), de 4,9 % en 1969, s'est ralenti au point de ne plus être que de 2,8 % en 1970.

PRODUIT NATIONAL BRUT

	Montant prix courants	Taux d'accroissement à prix constants		
	1970	1958/1968	1969	1970
milliards dollars		pour cent l'an		
États-Unis	977	4,7	2,8	— 0,4
Japon	196	11,1	12,3	11,5
Allemagne	185	5,0	8,0	4,8
France	145	5,4	7,9	5,7
Royaume-Uni	117	3,2	1,9	1,9
Italie	92	5,7	4,8	6,5
C.E.E.	480	5,2	7,1	5,5
Source : O.C.D.E. - Principaux indicateurs économiques.				

A l'exception de l'Italie, la décélération est sensible dans tous les grands pays industrialisés d'économie de marché, le Royaume-Uni demeurant impuissant à surmonter sa langueur.

Bien plus, pour la première fois depuis douze ans, les Etats-Unis d'Amérique ont vu fléchir le volume de leur produit national brut, et, si faible qu'il était (— 0,4 %), ce fléchissement de la croissance d'une économie qui contribue à elle seule à la moitié de la production industrielle mondiale et à 15 % des échanges internationaux ne pouvait manquer de peser sur toutes les autres.

La manifestation la plus éclatante de cette influence dominante est donnée par l'évolution des taux d'intérêt. Amorcée aux Etats-Unis en 1964/1965, la hausse des taux d'intérêt s'est développée jusqu'au milieu de l'année 1969, portant les taux à un niveau jamais atteint, sans doute, dans les grands pays industriels à économie de marché, mais qui devait être encore dépassé au cours de brusques flambées durant le dernier trimestre de l'année. Le souci de ranimer leur croissance économique ayant conduit les Etats-Unis à un relâchement des restrictions de crédits imposées dans l'espoir d'enrayer la hausse des prix, les taux d'intérêt ont alors fléchi. Une décision des autorités monétaires de ce même pays levant la limitation apportée aux taux d'intérêt consentis à certaines formes de dépôts devait, au milieu de l'année 1970, accélérer cette baisse qui se poursuit encore et affecte les taux d'intérêt et les politiques monétaires de tous les pays industrialisés.

Les pays en voie de développement ont dû se plier à cette évolution de la conjoncture économique et elle ne leur a guère été favorable.

Les taux d'intérêt très élevés pratiqués dans les pays industriels ont détourné d'eux les investisseurs étrangers et porté à son extrême la propension, déjà grande, de leur maigre épargne à s'employer à l'extérieur. La baisse survenue en 1970 n'a pas encore atteint l'ampleur et la durée susceptibles de neutraliser cet effet. Il suffira de noter que pendant toute la période sous revue le taux d'escompte de la Banque de France est demeuré le double, au moins, de celui pratiqué par notre Banque centrale.

Alors que la hausse des taux d'intérêt à court terme avait entraîné celle des taux à moyen et long terme, ceux-ci n'ont encore que timidement suivi les premiers dans leur baisse.

De 6,5 % l'an, le taux d'intérêt des prêts consentis par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement a été porté par elle à 7 % le 1^{er} août 1969, puis à 7,25 % le 1^{er} août 1970, et demeure à ce niveau. Les taux pratiqués par la Banque Européenne d'Investissement sont également demeurés très élevés, n'amorçant une baisse qu'en mars 1971.

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENTS : TAUX DES PRÊTS ORDINAIRES

Entrée en vigueur	Durée des prêts		
	moins de 7 ans	7 à 12 ans	12 à 20 ans
	pour cent l'an		
30 juillet 1968	6,50	6,50	6,875
9 juillet 1969	7,00	7,00	7,50
18 décembre 1969	7,50	7,50	8,00
4 mars 1970	8,00	8,00	8,50
28 avril 1970	8,25	8,25	8,50
1 ^{er} juillet 1970	8,50	8,50	8,75
4 novembre 1970	8,75	8,75	8,75
1 ^{er} mars 1971	8,50	8,50	8,50

Les autres charges « invisibles » qui pèsent sur la balance des paiements des pays en voie de développement se sont aussi lourdement accrues et notamment celles que constitue le fret maritime réglé le plus généralement à des pavillons étrangers.

INDICES DES FRETS MARITIMES (CARGAISONS SÈCHES)

	Hambourg/Anvers	Norwegian Shipping News	
	Affrètement voyage	Affrètement voyage	Affrètement temps
1963 moyenne	100	100	100
1968 moyenne	100	102	118
1969 moyenne	100	94	114
1969 septembre	101	93	111
1969 décembre	111	101	120
1970 mars	157	133	145
1970 juin	151	134	169
1970 septembre	159	140	189
Variation septembre 1969 à septembre 1970			
	+ 57 %	+ 50 %	+ 70 %
Source : Bulletin Statistique des Nations Unies			

Pour avoir été moins accusée, la hausse des tarifs des lignes régulières n'en a pas moins été sensible. Pour la plupart des pays en voie de développement, toute hausse des frets réduit le produit tiré par eux de leurs exportations et accroît le coût de leurs importations.

Les prix de ces achats ont eux-mêmes augmenté, particulièrement celui des produits manufacturés les plus affectés par la hausse des salaires. Il en a été d'autant plus ainsi, que les conditions du commerce international ont permis une répercussion beaucoup plus complète qu'il n'est habituel des hausses du coût de production sur les prix à l'exportation.

INDICES DES VALEURS MOYENNES A L'EXPORTATION

troisième trimestre	1968/1967	1969/1968	1970/1969
rapports des indices trimestriels en %			
Allemagne (RF)	– 2,0	+ 3,0	+ 1,9
France	– 0,5	+ 5,7	+ 12,6
Italie	– 6,0	+ 9,6	+ 5,8
Royaume-Uni	+ 9,0	+ 2,5	+ 5,6
Suisse	+ 3,5	+ 3,4	+ 4,9
Japon	–	+ 3,9	+ 7,5
États-Unis	+ 1,8	+ 3,6	+ 6,1

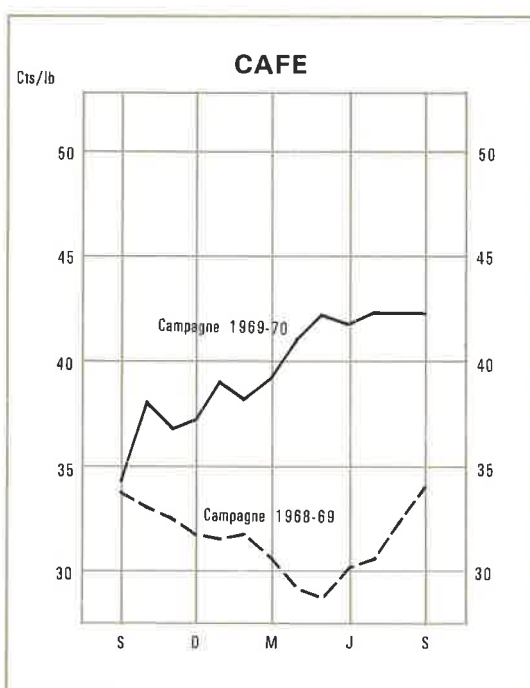
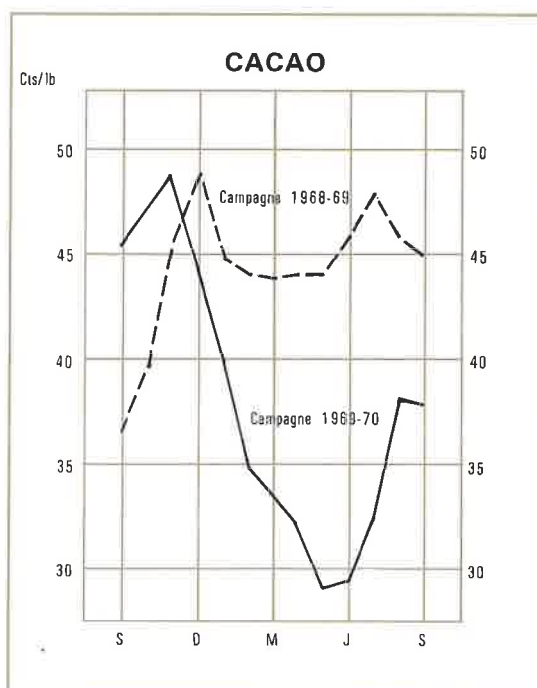
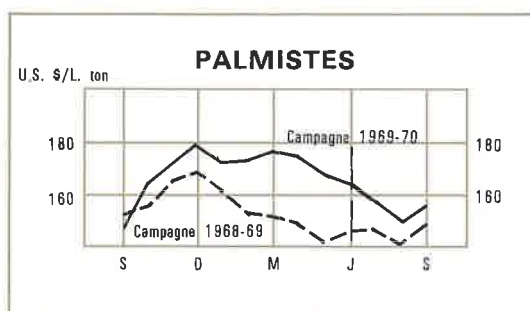
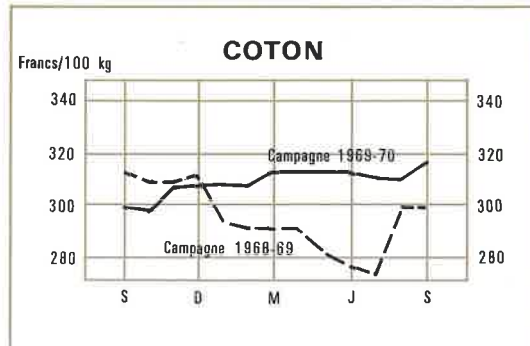
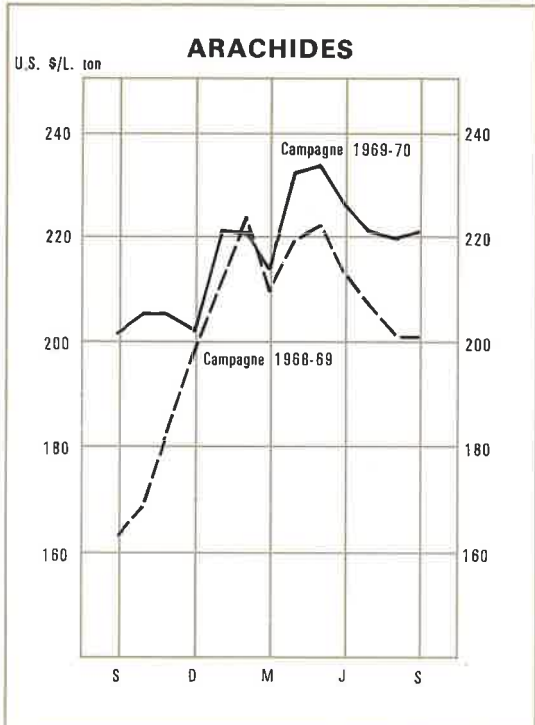
Une mesure plus précise de l'évolution des prix est donnée par les indices des prix des marchandises exportées calculés en certains pays.

INDICES DES PRIX DES MARCHANDISES EXPORTÉES

troisième trimestre	1968/1967	1969/1968	1970/1969
rapports des indices trimestriels en %			
Produits manufacturés			
Allemagne	– 0,4	+ 6,6	+ 3,5
Royaume-Uni	+ 9,7	+ 1,6	+ 6,3
Biens d'équipement			
Allemagne	– 0,9	+ 6,4	+ 6,9
Italie	– 6,3	+ 4,5	+ 9,7
Suisse	+ 1,7	+ 5,0	+ 5,5
Constructions mécaniques			
Japon	+ 1,0	+ 1,9	+ 3,8
Royaume-Uni	+ 10,6	–	+ 6,4

A l'inverse, le fléchissement de la croissance économique des grands pays industriels a ralenti la demande des produits primaires qui constituent l'essentiel des exportations des pays en voie de développement.

PRIX SUR LES MARCHES MONDIAUX



ARACHIDES NIGERIA : CAF ports européens - PALMISTES NIGERIA : CAF ports européens.
 CACAO : Good Accra ex. dock New-York - CAFE ROBUSTA : prix indicatif - COTON : Allen Cameroun, Standard 1, CAF France.

Les cours des métaux non ferreux, du caoutchouc, de la laine, du sisal et des bois tropicaux s'en sont ressentis particulièrement. Ainsi que l'illustre le graphique ci-joint, les indices des cours des produits primaires sur les grands marchés internationaux, qui n'avaient cessé de s'élever au cours de l'année 1969, ont renversé leur tendance en 1970.

Pour certains produits, cependant, une situation plus équilibrée de l'offre et de la demande (sucre) ou une réduction sensible des récoltes ou des exportations (coton aux Etats-Unis et Brésil, arachide en Afrique occidentale, tournesol en U.R.S.S., coprah aux Philippines), ont conféré une certaine fermeté à leurs prix. L'annonce de gelées au Brésil, et surtout de la diminution des stocks détenus par ce pays, ont eu le même effet sur les cours du café au point d'entraîner en août une augmentation des contingents d'exportation prévus par l'accord international.

Par contre, l'abondance relative de la récolte du cacao a provoqué une chute profonde des cours de ce produit, toujours agités par des spéculations dont certaines ont eu de désagréables dénouements.

Le cacao et les bois tropicaux exceptés, les principaux produits d'exportation de l'Union monétaire ont cependant connu des cours sensiblement plus favorables sur les marchés internationaux.

ÉVOLUTION DES COURS DES PRINCIPALES EXPORTATIONS

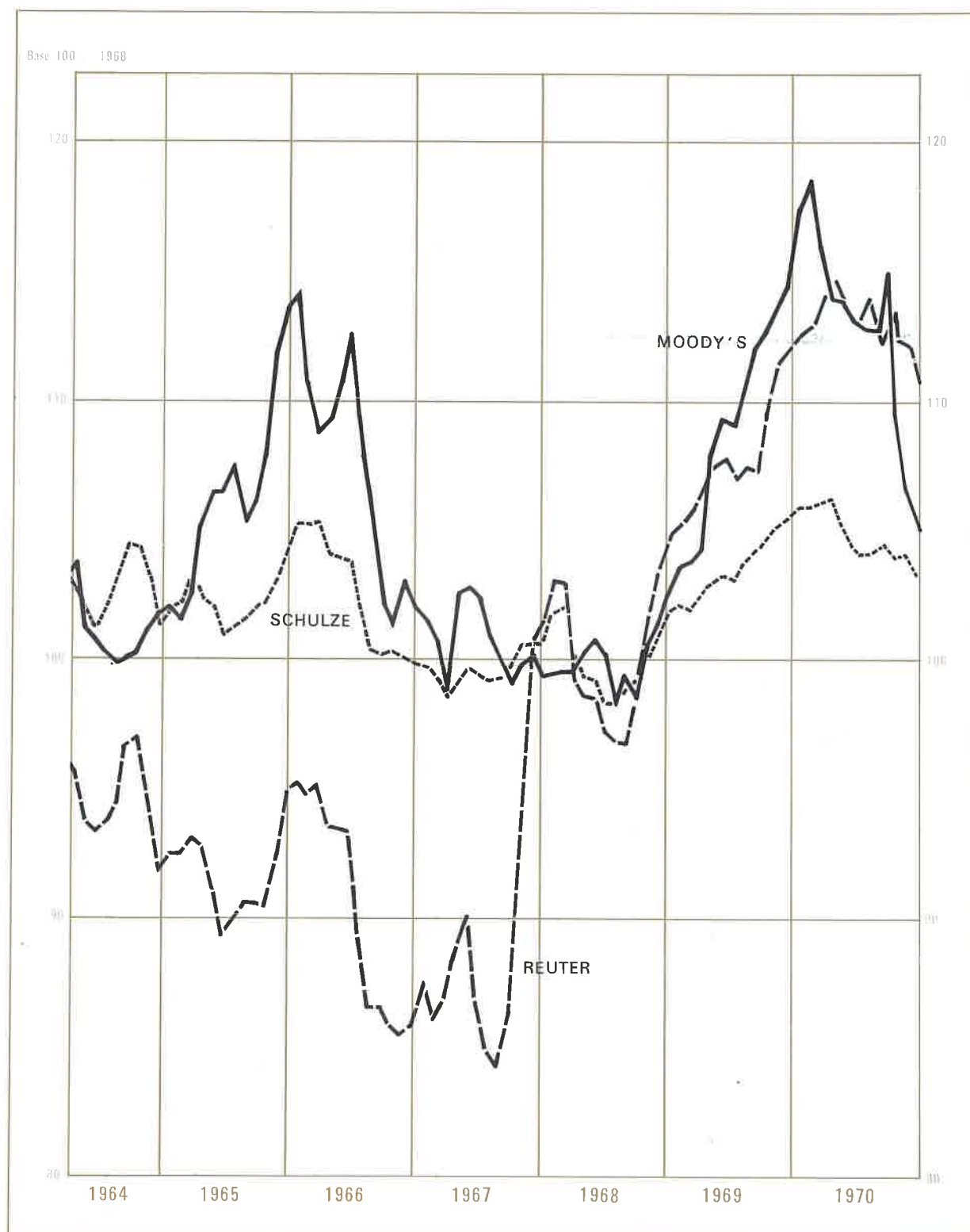
	1968/1969	1969/1970
	1967/1968	1968/1969
	pour cent l'an	
Cacao	+ 43	— 20
Café	— 7	+ 28
Coton	— 6	+ 4
Arachides décortiquées	+ 27	+ 7
Huile d'arachide	+ 30	+ 13
Huile de palme	— 8	+ 55
Palmistes	— 17	+ 10
Huile de palmiste	— 2	+ 18

Les effets de cette diversité d'évolution des prix, comme de celle relevée plus loin du volume des productions exportables, auraient pu être défavorables. Ils ont été, en fait, amortis par la solidarité entre pays de zones climatiques différentes et de production plus variée, que réalise, en son domaine, cette Union, plaçant la monnaie commune de ses membres en moins grande dépendance des aléas des conjonctures internationale et nationale.

ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DU DOLLAR DES ÉTATS-UNIS

de septembre à septembre	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970
	pour cent			
Mesurée par l'indice				
— des prix de gros	+ 0,6	— 2,7	— 4,0	— 3,5
— des prix de détail	— 2,5	— 4,2	— 5,4	— 5,4

INDICES DES COURS DES PRODUITS PRIMAIRES



1.2. L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION

Soumise aux variations du climat, la **production agricole** a enregistré en 1969/1970 des résultats variés, les uns exceptionnellement élevés (cacao, palmiste), les autres satisfaisants et sensiblement voisins de ceux des précédents exercices (café, coton), certains, par contre, décevants (arachide).

PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES COMMERCIALISÉES

	Arachide (a)	Café	Cacao	Palmiste	Coton (b)
milliers de tonnes					
1965/1966	887	287	128	82	39
1966/1967	770	137	166	60	67
1967/1968	800	299	165	81	84
1968/1969	630	228	162	84	119
1969/1970	612	295	207	98	119
Variations	pour cent				
1968/1969	-3	+29	+28	+16	-
1969/1970					
(a) Arachide décortiquée - (b) Coton en graine.					

Pour la seconde année consécutive, la sécheresse a frappé les régions sahélienne et soudanaise de l'Ouest africain, réduisant à la fois leur unique récolte annuelle de produits vivriers et de produits d'exportation dont l'**arachide** est la plus importante.

RÉCOLTE D'ARACHIDE COMMERCIALISÉE

	1967/1968	1968/1969	1969/1970
milliers de tonnes			
Sénégal (en coque)	834,0	623,0	601,0
Niger (décortiquée)	182,7	163,7	164,8
Haute-Volta (décortiquée)	9,8	10,3	7,8
Dahomey (décortiquée)	7,8	6,2	6,0
Togo (décortiquée)	5,8	5,1	6,2
Total (décortiquée)	800,0	630,0	612,0

Au **Sénégal**, à l'insuffisance et à la mauvaise répartition des pluies se sont ajoutées une réduction des surfaces ensemencées et une moindre application des engrais ; la récolte commercialisable a été inférieure à 600 000 tonnes d'arachides en coque alors qu'elle avait été de 860 000 tonnes en moyenne durant les cinq campagnes 1963/1964 - 1967/1968. Afin de compenser partiellement cette nouvelle baisse, le Gouvernement du Sénégal a attribué, en fin de campagne, aux producteurs, un complément de rémunération de un franc par kilo d'arachides en coque livré, les prix d'achat fixés en début de campagne ayant été les mêmes qu'en 1968/1969 et 1967/1968 (soit 17,97 F c.f.a. le kg dans le Sine-Saloum, dont 17,10 versés à la livraison, le solde l'étant après apurement des dettes à l'égard des coopératives).

Aux huileries sénégalaises, il a été livré 509 200 tonnes d'arachides en coque, ce qui correspond à un peu plus de la moitié seulement de leur capacité de trituration qu'elles s'étaient appliquées à développer ces dernières années.

EMPLOI DE LA RÉCOLTE D'ARACHIDE DU SÉNÉGAL

Campagnes	1967/1968	1968/1969	1969/1970*
tonnes			
Exportations*			
Arachides décortiquées (a)	197 396	96 153	57 900
Huile d'arachide	168 140	122 724	141 613
Tourteaux	226 749	185 608	196 508
Vente locale*			
Huile d'arachide (b)	28 661	35 469	35 919
* Selon le Syndicat des fabricants d'huile du Sénégal, données au 31 décembre 1970 pour la campagne 1969/1970.			
(a) Dont arachides de bouche : 1.500 tonnes en 1968/1969 et 5.500 tonnes en 1969/1970.			
(b) Dont ventes sur les pays de l'U.D.E.A.O. : 1.129 tonnes en 1967/1968, 1.103 tonnes en 1968/1969 et 855 tonnes en 1969/1970.			

Les effets de cette contraction de la production d'arachides ont été sévèrement ressentis par toutes les autres branches de l'activité économique sénégalaise, qu'il s'agisse des transports automobiles, du chemin de fer, du commerce des biens de consommation ou des jeunes industries sénégalaises des sacs et bâches, du matériel agricole ou des engrais.

Les finances publiques ont été doublement affectées par la diminution des ressources fiscales et par les contributions compensatrices aux producteurs, aux organismes d'encadrement rural et de commercialisation dont les créances ne pouvaient être recouvrées, à certaines industries, telle celle des engrais à laquelle une garantie de débouché avait été assurée.

La dépendance du Sénégal à l'égard de l'arachide a eu ainsi une nouvelle occasion de se manifester, justifiant la nécessité pour ce pays de diversifier ses productions agricoles, de rechercher un aménagement de ses terres se prêtant à une culture irriguée indépendante des aléas du climat et aussi de développer et d'explorer d'autres activités.

Si la récolte d'arachides d'huilerie n'a guère été satisfaisante, celle, de bien moindre importance économique, il est vrai, « d'arachides de bouche », a donné à nouveau d'encourageants résultats : 5 500 tonnes ont été commercialisées, dont les deux tiers dans le Siné-Saloum et quelque 300 tonnes dans le Sénégal oriental, au prix moyen de 24,23 francs le kilogramme dans le Siné-Saloum (22,50 dans les autres régions).

Au **Niger**, la commercialisation a été à très peu près de même importance qu'en 1969 (164 000 tonnes décortiquées), l'apport du Nigeria ayant compensé une baisse de production de l'ordre de 15 000 tonnes due surtout, semble-t-il, à une mauvaise qualité des semences. Le prix au producteur avait été porté de 18 à 20 francs. De cette récolte, 33 000 tonnes ont été triturées par les huileries locales, le solde exporté en décortiquées pour un tiers par Cotonou et deux tiers par la voie nigériane.

La production commercialisée a été légèrement plus faible au Dahomey et en Haute-Volta, un peu plus importante au Togo.

La France est demeurée le principal acheteur des arachides et huiles d'arachide de l'Union monétaire, l'Allemagne constituant un marché subsidiaire de peu d'importance.

En Haute-Volta, où elle est de quelque importance, la production commercialisée de **sésame** a été de 5 288 tonnes, chiffre jamais atteint encore.

Les récoltes d'amandes de **karité** en Haute-Volta et au Dahomey ont été bonnes, 19 700 tonnes et 7 354 tonnes, procurant ainsi des ressources supplémentaires à des régions peu favorisées.

AMANDES DE KARITÉ COMMERCIALISÉES

Campagnes	1967/1968	1968/1969	1969/1970
tonnes			
Haute-Volta	20 819	15 302	19 784
Dahomey	8 340	4 925	7 354

En Côte d'Ivoire, la production d'**huile de palme** de l'ensemble des huileries industrielles (PALMIVOIRE, C.F.H.P., I.R.H.O., I.H.C.I.) a presque doublé d'une année sur l'autre, celle des palmistes augmentant de 60 %.

CÔTE D'IVOIRE - PRODUCTION DES HUILIERIES DE PALME

	1968	1969	1970
tonnes			
Huile de palme	14 766	21 463	42 156
Palmiste	4 834	6 280	10 012

Ce développement remarquable de la production tient au rendement plus élevé des plantations aménagées en 1962/1964 et à l'entrée en production de celles des années 1965 1966. Par ailleurs, les livraisons de régimes des plantations villageoises ont considérablement augmenté depuis le début de l'année, à la suite de la campagne d'encouragement des autorités. Trois nouvelles huileries (Anguededou, Irobo et Ehania), sont entrées en activité, portant ainsi à cinq le nombre de celles créées par le groupe SODEPALM-PALMIVOIRE.

Jusqu'alors importatrice d'huile de palme, pour satisfaire une consommation croissante, la Côte d'Ivoire, par un considérable effort de plantation et d'équipement industriel, est ainsi parvenue, non seulement à satisfaire ses besoins, mais également à ajouter un nouveau produit à ses exportations. Ce premier résultat de son « plan palmier à huile » a permis en 1970 un embarquement de 14 934 tonnes d'huile de palme ; une production exportable de 120 000 tonnes est attendue en 1975, de 180 000 tonnes en 1980.

Pour être moins spectaculaires, les progrès de la production du Dahomey, d'établissement plus ancien, se sont poursuivis en 1969/1970, une moindre collecte dans les palme-
raies naturelles ayant cependant un peu réduit l'alimentation en palmistes de l'huilerie de
palmiste de Cotonou.

PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES HUILLERIES DU DAHOMEY

1 ^{er} novembre/31 octobre :	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970
tonnes					
Huilerie de palme					
Régimes collectés	107 240	73 882	98 371	122 882	134 050
Production d'huile	9 689	6 891	8 850	12 408	14 265
Production de palmistes	8 153	5 510	7 185	9 909	10 287
Huilerie de palmiste					
Palmistes reçus	46 040	34 405	49 989	55 628	51 177
Prod. d'huile de palmiste	19 161	18 253	23 091	26 376	23 255
Production de tourteaux	18 942	19 079	22 487	25 042	22 257

La récolte de **café** en Côte d'Ivoire a été très satisfaisante en quantité, 279 633 tonnes ayant été commercialisées en 1969/1970, approchant ainsi les objectifs de stabilisation de cette production fixés par le Gouvernement (295 000 tonnes). Le prix minimum d'achat au producteur, de 90 francs c.f.a. le kilo au cours des trois précédentes campagnes, a été de 95 francs en 1969/1970, cet accroissement de 5,5 % transférant aux producteurs une part seulement de l'incidence de la dévaluation du franc c.f.a. d'août 1969 (11,25 %). Par ailleurs, la hausse des cours mondiaux devait permettre à la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles de réaliser d'appréciables recettes en dépit des charges pouvant résulter de l'entretien des stocks de report.

Tout en maintenant le niveau de ses ventes sur les Etats-Unis (50 000 tonnes), la Côte d'Ivoire a pu accroître sensiblement ses exportations sur le marché français où une action publicitaire de marque a été engagée ; les importations françaises ont été ainsi de 89 600 tonnes contre 79 100 en 1969. Les débouchés sur le marché allemand ont été améliorés et la prospection des marchés nouveaux, notamment japonais, a été poursuivie.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a poursuivi la réorganisation de la commercialisation intérieure, tant du café que du cacao ; cette activité a été réservée à des entreprises agréées, chacune d'elles étant admise à traiter une proportion, définie à l'ouverture de chaque campagne, de la récolte à commercialiser. Encore qu'ils ne soient intervenus qu'en fin de campagne, il convient de signaler la conclusion de trois importants accords assurant une participation ivoirienne majoritaire à trois grandes entreprises de commercialisation du café et du cacao (a).

a) Ces accords ont été conclus :

- entre la Société d'Expansion Commerciale (COMAFRIQUE) et la Société Nouvelle SIFCA, pour assurer à la première une participation de 51 % au capital de la seconde ;
- entre la Centrale Ivoirienne d'Achat et de Crédit (CIAC) et la Société Havraise Africaine de Commerce (SHAC), pour assurer également 51 % de participation à la première dans le capital de la seconde ;
- entre la Compagnie Française de Côte d'Ivoire (CFCI) et la Société Nationale de Financement (SONAFI), en vue de créer la Société Café et Cacao de Côte d'Ivoire (CCCI), dont 60 % du capital seront réservés à des apporteurs ivoiriens.

Par ailleurs, la Société d'Etude pour la Promotion Caféière (S.E.P.R.I.C.), créée en 1968, a poursuivi l'étude d'une amélioration du traitement de la récolte de café ; à la fin de l'année 1970, elle a pu saisir le Gouvernement de ses propositions et notamment de la création d'une première usine de conditionnement à l'intérieur de la Côte d'Ivoire, à Yamoussoukro.

Au **Togo**, la récolte commercialisée a été prise en charge comme les années précédentes par l'Office des Produits Agricoles du Togo (O.P.A.T.), le prix d'achat au producteur ayant été, comme les deux campagnes antérieures, de 75 francs c.f.a. le kilo de café marchand.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE CAFÉ AU TOGO

Campagnes	1967/1968	1968/1969	1969/1970
tonnes			
Café marchand	9 146	15 458	12 402
Triages	1 372	1 750	1 393
	10 518	17 208	13 795

Les deux dernières récoltes dépassant largement le quota exportable reconnu au Togo dans le cadre de l'Accord International du café n'ont encore trouvé qu'un écoulement partiel.

Au **Dahomey**, le monopole de l'exportation du café a été, pour la première année, attribué à l'Office de Commercialisation Agricole du Dahomey (O.C.A.D.) ; 1 828 tonnes de café ont été achetées par lui en 1969/1970.

Pour la première fois en 1969/1970, le **cacao** commercialisé dans l'Union monétaire a dépassé 200 000 tonnes (atteignant 215 533 tonnes), compte tenu de près de 8 900 tonnes dont les circonstances ont provoqué la commercialisation au Dahomey.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE CACAO

Campagnes	1967/1968	1968/1969	1969/1970
tonnes			
Côte d'Ivoire	146 817	141 778	183 012
Campagne principale	130 222	128 441	159 186
Campagne intermédiaire	16 595	13 337	23 826
Togo	18 338	19 979	23 649
Campagne principale	14 160	14 735	19 647
Campagne intermédiaire	4.178	5.244	4.002
Dahomey	—	5 230	8 872
Total	165 155	166 987	215 533

La dévaluation du franc c.f.a., les conditions du marché international à l'ouverture de la campagne ont autorisé une augmentation appréciable du prix d'achat au producteur, porté de 70 à 80 francs en Côte d'Ivoire, de 80 à 88 francs au Togo. La baisse des cours survenue au début de l'année 1970 a eu une incidence limitée sur les recettes d'exportation, une large part de la récolte ayant été vendue par avance.

En Côte d'Ivoire, la trituration sur place des fèves de cacao a continué à se développer. L'usine d'Abidjan de la Société Africaine de Cacao (S.A.C.O.) dont la capacité de traitement réel est de 37 000 tonnes de fèves en a traité 35 268 tonnes en 1969/1970 obtenant ainsi 8 700 tonnes de beurre de cacao et 17 400 tonnes de tourteaux et cacao en masse exportées en leur quasi-totalité.

La récolte de **coton** a été de même importance que la précédente, confirmant, on peut le penser, le grand développement de ces dernières années.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE COTON

campagnes	tonnes*	campagnes	tonnes*
1960/1961	17 939	1965/1966	38.608
1961/1962	15 149	1966/1967	67 385
1962/1963	30 590	1967/1968	83 704
1963/1964	27 083	1968/1969	119 376
1964/1965	34 157	1969/1970	119 322

* tonnes de coton graine.

Du fait, semble-t-il, d'une réduction des surfaces ensemencées, la production a été moindre en Côte d'Ivoire, mais elle a été, par contre, plus élevée dans les autres pays producteurs, notamment en Haute-Volta et au Niger. Sous réserve de quelques ajustements locaux, les prix à la production ont été comparables à ceux de la précédente campagne.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE COTON

	1967/1968	1968/1969	1969/1970
tonnes de « coton-graine »			
Côte d'Ivoire	33 255	42 251	32 471
Dahomey	12 573	23 067	24 242
Haute-Volta	17 274	32 026	36 248
Niger	6 168	7 007	10 518
Sénégal	3 892	9 755	10 832
Togo	10 542	5 270	5 011
Total	83 704	119 376	119 322

Des débouchés nouveaux, en Extrême-Orient notamment, ont été activement prospectés et ouverts pour les cotons de Haute-Volta et du Dahomey. Les filatures locales, parmi lesquelles les nouvelles usines du Niger et de Haute-Volta, absorbent cependant une part croissante de la récolte, le sixième environ en 1969/1970.

Entravée jusqu'ici par des difficultés diverses, la culture industrielle du **kénaf** semble avoir pris, au Dahomey, un départ permettant d'espérer que l'approvisionnement en matière première de l'usine de sacs et de toile d'emballage établie à Bohicon par la Société Dahoméenne Agricole et Industrielle du Kénaf (S.O.D.A.K.) pourra être assuré localement dans un avenir prochain. Entrée en activité en mai 1968, cette usine a jusqu'ici traité à peu près exclusivement des fibres importées du Pakistan.

La réalisation d'un semblable complexe agro-industriel de culture et traitement du kénaf dans le nord de la Côte d'Ivoire a été confiée à la Société Ivoirienne Agricole et Industrielle du Kénaf (S.I.V.A.K.) par un protocole conclu le 6 août 1970 entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et la Société Italienne Adriano Gardella, promoteur également de la S.O.D.A.K. Une production de 16 000 tonnes de fibres est attendue de cette réalisation, dont 6 000 seraient traitées localement par une usine de fabrication de sacs, toiles, cordages et tapis, le solde étant disponible pour exportation.

La production de **bananes** destinée à l'exportation s'est maintenue en Côte d'Ivoire à un niveau satisfaisant ; elle n'a malheureusement pu répondre à un brusque accroissement de la demande se manifestant au printemps 1970 tant sur le marché français que sur les marchés étrangers, au point que quelques semaines durant, les prix pratiqués sur ces derniers se sont rapprochés de ceux généralement plus élevés du marché français. Les exportations de Côte d'Ivoire ont continué à bénéficier en 1970 des avantages de l'organisation française du marché de la banane qui réserve un tiers de l'approvisionnement de la France aux Etats africains et malgache. Provoquée par des cyclones, la réduction de production de la Guadeloupe et de la Martinique a rendu possible une majoration de 26 000 tonnes du contingent de base de 71 000 tonnes prévisionnellement ouvert aux exportateurs ivoiriens. Ceux-ci ont, en outre, pu compenser par une livraison de 25 000 tonnes faite à la Grande-Bretagne la baisse sensible de leurs ventes en Italie où leur développement est arrêté par des taxes intérieures élevées.

Les exportations de la campagne (1^{er} septembre 1969 - 31 août 1970) ont été, au total, de 156 185 tonnes, contre 120 164 en 1969.

En Côte d'Ivoire, la production d'**ananas** destinée à l'exportation a continué à se développer sous ses trois principales formes.

EXPORTATIONS D'ANANAS DE CÔTE D'IVOIRE

	1968	1969	1970
Ananas frais			
Tonnes	13 736	13 294	17 434
Millions francs c.f.a.	611	596	782
Ananas conservés			
Tonnes	23 137	21 924	27 276
Millions francs c.f.a.	1 609	1 666	2 379
Jus d'ananas			
Tonnes	8 723	9 823	12 858
Millions francs c.f.a.	392	450	681

Les trois usines en activité ont traité 87 000 tonnes de fruits en 1970 (a).

Grâce à l'organisation du marché français, encore contingenté, qui réserve la consommation par moitié aux productions martiniquaises et ivoiriennes (après déduction de la part réservée à certaines importations étrangères), un débouché de 12 000 tonnes d'ananas conservés a été assuré sur la France. Une quantité un peu supérieure a pu être vendue aux autres membres de la C.E.E. et surtout à l'Allemagne, grâce à la préférence de 24,4 % accordée à la production des E.A.M.A.

- a) Société Africaine de Conserveries (S.A.F.C.O.) : 10 000 tonnes
 Société des Ananas de Côte d'Ivoire (S.A.L.C.I.) : 72 000 tonnes
 Société Ivoir-Allemande de Conserveries d'Ananas (S.I.A.C.A.) : 5 000 tonnes

L'usine de cette dernière société, inaugurée en mai 1970, est approvisionnée par la Coopérative des producteurs de Bonoua (S.O.C.A.B.O.) ; elle n'a commencé à fonctionner à un rythme normal qu'à la fin de l'année.

Bien que l'**anacardier** croisse en de nombreux pays de l'Union monétaire, son fruit, la « **noix de cajou** », n'a fait jusqu'ici l'objet d'une commercialisation notable en vue d'exportation qu'au Dahomey, par les soins de l'Office de Commercialisation Agricole du Dahomey. De 305 tonnes en 1968 et 410 tonnes en 1969, les exportations de noix se sont élevées à 656 tonnes en 1970. Cette production ne justifiant pas encore l'établissement d'une usine de décorticage, les noix sont exportées sur l'Inde pour y être traitées.

Au **Dahomey**, de bonnes conditions climatiques ayant favorisé la production, la Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs Africains (C.A.I.T.A.) a pu commercialiser 856 tonnes de **tabac** en 1969/1970 contre 673 tonnes en 1968/1969, à des prix au producteur inchangés, variant, par kilogramme, de 100 francs c.f.a. pour la 1^{re} catégorie à 25 francs c.f.a. pour la 4^e catégorie de tabac.

En **Côte d'Ivoire**, la production industrielle, à base de variétés introduites par la filiale ivoirienne de la même société, est également en augmentation, étant passée de 310 tonnes en 1967/1968, à 231 tonnes en 1968/1969 pour atteindre 333 tonnes en 1969/1970.

En **Côte d'Ivoire**, l'augmentation des superficies en rapport des plantations d'**hévées** a entraîné un nouvel accroissement de la production de latex maintenant traitée par cinq usines.

CÔTE D'IVOIRE - PRODUCTION DE CAOUTCHOUC

	1968	1969	1970
Superficie en rapport (ha)	7 225	8 718	10 389
Production (tonnes)	6 960	8 608	11 138

Une société d'Etat, constituée en mai 1970, la Société pour le Développement et l'Exploitation de l'Hévéaculture (SODHEVEA), s'est vu confier l'application de la politique gouvernementale en matière d'hévéaculture et d'industries annexes, et notamment l'étude et l'assistance des projets avancés par les Sociétés Michelin et Good-Year de création de nouvelles plantations dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire.

La **gomme arabique** a été l'objet d'une forte commercialisation en 1970, les cours élevés pratiqués sur les marchés extérieurs ayant permis une hausse stimulante des prix d'achat aux producteurs, de 25 à 40 % par rapport à la précédente année.

GOMME ARABIQUE COMMERCIALISÉE

	1968	1969	1970
		tonnes	
Mauritanie	4 671	5 324	7 314
Sénégal	4 268	5 445	6 203
Total	8 939	10 769	13 517

Afin de développer la récolte et la commercialisation locale de la gomme dans les régions de l'est du Niger, le monopole des achats de ce produit a été conféré à la COPRONIGER qui a commercialisé quelque 300 tonnes de gomme en 1970.

La culture de la **canne à sucre**, en vue de la production locale du sucre, dont la consommation ne cesse de se développer et qui était jusqu'ici entièrement importée, a particulièrement retenu l'attention des pouvoirs publics.

Le Gouvernement du Sénégal, afin de satisfaire aux meilleures conditions une consommation locale particulièrement importante, s'est retiré, en juin 1970, de l'Accord africain et malgache sur le sucre. En juillet 1970, il a agréé, en qualité d'entreprise conventionnée, une nouvelle entreprise constituée peu avant, la « Compagnie Sucrière Sénégalaise ». Celle-ci s'est engagée à créer, dès 1971, une raffinerie-agglomérerie de sucre pouvant traiter 60 000 tonnes de sucre qui seront importées, en attendant d'être fournies par une sucrerie d'une capacité de 2 000 tonnes/jour de canne, devant être produites par la mise en culture de 5 300 hectares de l'actuel casier rizicole de Richard Toll. Le coût de ces investissements, dont la réalisation est envisagée en sept ans, est estimé à neuf milliards de francs c.f.a.

En **Haute-Volta**, des essais de culture de canne à sucre ont été poursuivis par la Société Sucrière de Haute-Volta (SOSUHV) ; les résultats favorables de ces essais pourraient conduire à la création d'un complexe agro-industriel dans lequel s'intégrerait l'agglomérerie établie à Banfora par cette société et qui traite actuellement du sucre importé.

L'étude de l'implantation dans la région de Ferkéssédougou d'un complexe de culture de canne à sucre et de production de sucre a été achevée en **Côte d'Ivoire** ; la réalisation en a été confiée à une nouvelle société d'Etat, la SODESUCRE.

Les efforts du développement de la production du **riz** ont été poursuivis en Côte d'Ivoire, au Dahomey, au Sénégal et au Niger particulièrement, mais les résultats sont encore loin des besoins, et la dépendance à l'égard des importations est encore lourde, au Sénégal particulièrement.

Au **Niger**, a été poursuivie avec persévérance une entreprise de traitement industriel du **mil** dont la confirmation du succès et le développement seraient d'un considérable intérêt pour les plus vastes et les plus peuplées des régions agricoles de l'Afrique occidentale.

La « révolution verte », apportée par le prodigieux développement du rendement des cultures des céréales, si elle a déjà triomphé en quelques pays, dont le Japon et Taiwan sont les plus brillants exemples, tarde à se manifester dans l'ouest africain. Elle est cependant la condition de son développement harmonieux et du succès de son industrialisation.

Les difficultés des modes traditionnels d'exploitation à répondre aux exigences de quantité et de qualité indispensables à la rentabilité des entreprises modernes sont particulièrement malaisées à surmonter s'agissant de l'**élevage** qui pourrait apparemment apporter une si grande contribution au bien-être, tant des nombreux pasteurs que de l'ensemble des consommateurs de l'ouest africain.

Un exemple en est donné par l'abattoir moderne de Kaédi qui a pu livrer 120 tonnes de viande, alors que la rentabilité de son exploitation exigerait des ventes d'un millier de tonnes.

Aussi, ce qui paraît difficile à l'élevage familial des pasteurs de fournir est demandé à l'entreprise moderne. Le grand élevage en ranch a été ainsi engagé par des entreprises d'Etat, en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta, au Niger (Société nigérienne d'exploitation des ressources animales : SONERAN), au Sénégal (Société des exploitations des ressources animales du Sénégal : SERAS), ou des entreprises privées (Société Nutri Sénégal).

S'il est possible que l'avenir soit à ces nouveaux modes industriels, la recherche d'une satisfaction plus immédiate des besoins des consommateurs et de l'amélioration du niveau de vie des pasteurs n'en demeure pas moins à poursuivre, et elle paraît devoir trouver plus de succès dans un cadre régional. Aussi, les Etats du Conseil de l'Entente sont-ils convenus, en mai 1970, de la constitution d'une **Communauté économique du bétail et de la viande**, dont les services, établis à Ouagadougou, ont reçu mission d'étudier et de promouvoir tous les moyens susceptibles de développer et d'améliorer la commercialisation du bétail et de la viande dans les Etats membres, comme entre ceux-ci et les pays voisins.

En Côte d'Ivoire, l'**exploitation forestière** qui avait atteint comme en 1969 une intensité exceptionnelle, au point de pouvoir être jugée excessive, a connu une certaine modération en 1970, après exécution des contrats d'exportation antérieurement conclus ; la production de grumes est évaluée à 3,7 millions de m³ en 1970, contre 4,3 l'année précédente.

Le ralentissement de la construction immobilière dans les divers pays occidentaux dû à la hausse des coûts du bâtiment et à la restriction des crédits, une certaine accumulation des stocks ont rendu plus difficiles les marchés extérieurs. La hausse des frets maritimes (10 % d'augmentation à échelonner du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 1970), des pluies abondantes en septembre et octobre et une hausse de la fiscalité ont également contribué à une modération de cette branche d'activité, provoquant ou favorisant plusieurs concentrations d'entreprises.

Dans un marché disputé, les prix ont fléchi, celui du sipo, par exemple, passait de 15 750 francs c.f.a. F.O.B. le m³, en janvier 1970, à 14 000 francs c.f.a., fin octobre de cette même année.

Les exportations de grumes ont continué à se développer jusqu'en avril 1970 pour fléchir ensuite ; le volume total exporté durant l'année 1970 a été finalement inférieur de 24,5 % à celui de l'année précédente : 2 510 963 mètres cubes contre 3 326 788.

Comme en 1969, le samba a été l'essence la plus exportée, ainsi que le montre le tableau suivant des cinq principales essences embarquées :

EXPORTATIONS DE GRUMES DE CÔTE D'IVOIRE

Espèces	1968	1969	1970
milliers de mètres cubes			
Samba	714	910	717
Sipo	664	678	463
Bété	114	178	153
Makoré	128	158	154
Acajou	158	212	138

Le bété et le makoré semblent être les seuls parmi les essences à consolider leur marché, malgré la conjoncture défavorable. L'Italie reste en tête des utilisateurs pour les grumes devant la France et l'Allemagne.

Au contraire des exportations des grumes, celles de bois sciés se sont développées, 182 897 mètres cubes contre 179 710 ayant été exportés. L'Angleterre qui absorbait déjà 33 % de ces ventes en 1969 en est restée le principal preneur.

EXPORTATIONS DE BOIS DE CÔTE D'IVOIRE

Années	Bois en grumes		Bois sciés	
	mille m ³	millions F c.f.a.	mille m ³	millions F c.f.a.
1966	1 823	14 884	182	3 134
1967	2 173	17 839	183	3 157
1968	2 620	21 411	188	3 409
1969	3 327	30 025	180	3 790
1970	2 511	23 417	183	4 414

L'utilisation des ressources de la forêt ivoirienne pour la production de pâte à papier a continué à être recherchée par les pouvoirs publics. Le Groupe Eisenberg, de Tel-Aviv, s'est déclaré intéressé à la réalisation d'une usine de papier dans la région de San Pédro. Les études préliminaires de possibilité d'approvisionnement par la forêt avoisinante doivent prochainement commencer, confiées au Centre technique forestier tropical. L'usine envisagée aurait une capacité de production de 250 à 300 000 tonnes de pâte chimique blanchie et sa création nécessiterait des investissements de 20 à 30 milliards de francs c.f.a.

La **pêche maritime industrielle et les industries de traitement du poisson** ont enregistré de nouveaux développements.

En **Mauritanie**, il a été évalué que les armements étrangers munis d'autorisation de pêche le long des côtes ont capturé quelque 270 000 tonnes de poissons frais d'une valeur de 1 1 milliards de francs c.f.a.

Aux anciennes entreprises séchant et salant le poisson, ou en assurant la congélation, s'est ajouté le complexe de l'Industrie Mauritanienne de Pêche (I.M.A.P.E.C.), filiale de l'organisme d'Etat espagnol Instituto Nacional de la Industria. Ce nouvel établissement fabrique de la farine (et de l'huile), des conserves, également du poisson séché ou salé ; il dispose d'un entrepôt frigorifique. Son approvisionnement en poisson est assuré par des pêcheurs canariens.

L'usine de farine de la Société Mauritanienne des Industries de la Pêche (S.O.M.I.P.), qui n'avait pu être mise en route en 1969 a été prise en gérance par la Compagnie Mauritanienne pour l'Armement, la Pêche, l'Industrie et le Commerce (C.O.M.A.P.I.C.) ; elle est entrée en activité en février 1970.

Ces diverses industries se heurtent encore à certaines difficultés d'approvisionnement en poisson. Des autorisations de pêche dans les eaux territoriales, s'accompagnant du versement d'une taxe, ont été données à des armements de diverses nationalités pour améliorer cet approvisionnement. Mais la pérennité de celui-ci n'est pas assurée par ces modalités de circonstances, et des contacts ont été maintenus entre certaines entreprises mauritaniennes et des armateurs japonais en vue d'un accord devant être naturellement subordonné à la ratification du Gouvernement mauritanien.

Les exportations mauritaniennes de produits de la pêche ont vivement progressé, passant de 12 421 tonnes en 1969 à 20 640 tonnes en 1970. Cette augmentation est due principalement, d'une part, à l'accroissement des exportations de poissons frais congelés, et, d'autre part, à l'apparition de nouveaux produits : conserves, huile, graisse, poudre et farine de poisson.

Le Japon est devenu le second acheteur des produits de la pêche mauritanienne après la République Populaire du Congo, la France le troisième.

EXPORTATIONS MAURITANIENNES DES PRODUITS DE LA PÊCHE

	1968	1969	1970
			tonnes
Poissons frais et congelés	5 259	6 224	9 442
Poissons salés, séchés	5 474	6 107	6 645
Crustacés	35	69	50
Poutargue	15	21	23
Poudre et farine de poisson	—	—	3 660
Conserves de poisson	—	—	401
Huile et graisse de poisson	—	—	249
Déchets de poisson	—	—	170
			millions de francs c.f.a.
Valeur	985	1 254	2 029
dont poissons salés, séchés	579	685	805

Au **Sénégal**, la campagne thonière 1969/1970 s'est prolongée quatorze mois, de novembre 1969 à décembre 1970 ; les captures ont été de 12 000 tonnes, dont 5 665 par des thoniers français. Les prises de la Société Sénégalaise d'Armement à la Pêche ont été de 6 354 tonnes, effectuées par douze unités. La flottille de la S.O.S.A.P. s'est accrue, en juillet 1970, de trois des dix thoniers dont la livraison par l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques est prévue par l'accord conclu le 22 mars 1965 entre celle-ci et le Gouvernement du Sénégal.

Les résultats de la campagne sont donc un peu plus favorables que ceux de 1969 en tonnage (12 000 tonnes débarquées contre 11 550 tonnes), la part de l'albacore (56 % contre 75 %) ayant cependant diminué au profit du listao (32,4 %). Le contingent sénégalais global autorisé à l'importation sur le marché français, de 15 450 tonnes, n'a pas été atteint ; par contre, le listao a dépassé la proportion de 28,5 % admise par ce contingent.

Les prises ont été traitées par les conserveries du Sénégal (7 447 tonnes) et la Société Africaine de Production Alimentaire (S.A.P.A.L.).

L'activité de sept entreprises de traitement de crevettes mérite également d'être relevée. Elles ont préparé, en 1970, 3 144 tonnes de crevettes exportées pour une valeur de 1,9 milliard de francs c.f.a. (2 266 tonnes et 1,2 milliard en 1969).

Abidjan était, au 30 septembre 1970, le port d'attache de 32 chalutiers et 34 sardiniers ; les prises de cette flottille se sont élevées à 52 771 tonnes en 1970.

La pêche au thon était jusqu'ici pratiquée uniquement par les armements étrangers qui suivent les migrations du thon de Dakar à Pointe-Noire. Un premier thonier ivoirien appartenant à la Société Ivoirienne de Pêche et d'Armement (S.I.P.A.R.), société d'économie mixte, a commencé ses opérations, sous gérance d'un armement de Concarneau, en avril 1970. La Société des Conserves de Côte d'Ivoire (S.C.O.D.I.) traite chaque année 2 800 tonnes de thon, dont 2 500 tonnes sont vendues sur le marché français au titre du contingent accordé par la France à l'importation.

Le développement de la pêche maritime industrielle en Côte d'Ivoire qui plafonne depuis quelques années aux environs de 50 000 tonnes de prises est subordonné à l'extension du port de pêche d'Abidjan. Un prêt à conditions spéciales de 499 millions de francs c.f.a. consenti par le Fonds Européen de Développement a permis la construction de 400 mètres de quai, achevée en 1970 — un nouveau prêt accordé en mai 1970 permettra la construction de 270 mètres supplémentaires.

Neuf chalutiers ont eu **Cotonou** comme port d'attache en 1970 ; il en est résulté une progression de poisson pêché de 73 % en 1970 (4 230 tonnes) par rapport à 1969. Le tonnage de crevettes traitées (353 tonnes) en usine pendant la même période est également en augmentation de 30 % ; cette production est pour les neuf dixièmes exportée par la Société CRUSTAGEL. La construction à Cotonou d'un port de pêche a commencé au début de 1970 et doit se terminer à la fin de 1972. Il est prévu 150 mètres de quai, une halle de marée, une tour de fabrique de glace, des chambres froides et un tunnel de congélation ainsi qu'un élévateur de bateau pour l'entretien. Cet équipement devrait permettre un développement sensible des activités de la pêche maritime au Dahomey.

L'exploitation des **ressources minérales** a continué à apporter une contribution capitale à l'économie de la Mauritanie, très substantielle à celle du Togo, de plus modeste importance au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

EXPORTATIONS DE PRODUITS MINÉRAUX

	1968	1969	1970
millions de francs c.f.a.			
Mauritanie			
Minerai de fer	15.278	17.109	21.499
Togo			
Phosphates	3 714	3 953	4 097
Sénégal	3 757	3 468	3 757
Phosphates de chaux	3 085	2 930	3 155
Phosphates d'alumine brut	251	218	215
Phosphates calcinés	187	168	152
Phosphal. Divers	80	33	55
Attapulgit	71	34	62
Sel marin	83	80	118
Côte d'Ivoire	1 359	1 295	1 433
Diamants	945	1 018	1 125
Minerai de manganèse	414	277	308
Niger			
Cassitérite	42	58	49
Total	24 150	25 883	30 835

La Société des Mines de Fer de Mauritanie (MIFERMA) a porté ses ventes de minerai de 8,6 à 9,2 millions de tonnes en 1970. Les exportations se sont particulièrement développées à destination de l'Italie, de l'Espagne, les Etats-Unis réapparaissant parmi les acheteurs.

Au rythme d'extraction de 9 millions de tonnes l'an, les réserves connues de minerai de forte teneur seront épuisées dans une quinzaine d'années ; aussi la valorisation des minerais à plus faible teneur est-elle envisagée et l'équipement nécessaire, d'un coût voisin de 8 milliards de francs c.f.a., est en cours de réalisation, ce qui porterait à 12 millions de tonnes la capacité de production. Des travaux de dragage, d'un coût estimé à 1,5 milliard de francs c.f.a., ont été entrepris en juillet 1970 afin de permettre à des minéraliers de 150 000 tonnes l'accès des postes de chargement de Nouadhibou. Beaucoup plus considérables seraient les investissements nécessaires à l'exploitation en cours d'étude des magnétites.

La contribution capitale de l'exploitation du minerai de fer à l'économie mauritanienne se mesure à la valeur des exportations, qui a approché 21,5 milliards de francs c.f.a. en 1970, et aux redevances versées au budget de l'Etat mauritanien : 1,7 milliard cette même année.

Les exploitations de **phosphates** du Sénégal et du Togo ont eu à faire face à un marché mondial défavorable. L'équipement des grands gisements des Etats-Unis et d'Afrique du Nord a été se développant depuis 1968 ; alors que la consommation mondiale stagne, la hausse des frets, de 40 à 50 % sur les grandes distances (Floride-Japon), a favorisé, par ailleurs, les productions relativement proches des lieux de consommation.

L'exploitation de Taïba, qui vient d'être dotée de nouveaux équipements importants, a pu cependant maintenir ses ventes au niveau de celles de l'année 1969. La Compagnie Togolaise des Mines du Bénin a poursuivi la modernisation et le développement de son équipement, portant sa capacité d'extraction à 1 800 000 tonnes.

VENTES DE PHOSPHATES

	1968	1969	1970
	tonnes		
Sénégal			
Phosphates de chaux	985 280	937 856	995 209
Phosphates d'alumine	99 470	93 335	94 150
Togo			
Phosphates	1 356 702	1 463 881	1 517 059

La Société Togolaise de Marbrerie, dont l'Etat togolais détient 75 % du capital, a procédé sur l'Italie à de premières exportations de **marbre**.

En Côte d'Ivoire, l'épuisement du gisement et la baisse des cours du **manganèse** ont conduit la Compagnie de Mokta à arrêter, le 1^{er} mars 1970, l'exploitation du gisement de Grand Lahou ; l'exportation des stocks de minerai extrait s'est poursuivie durant l'année.

PRODUCTION ET EXPORTATION DE MANGANÈSE DE CÔTE D'IVOIRE

	1968	1969	1970
Production (tonnes)	116 741	127 039	23 060
Exportation (tonnes)	118 669	71 021	83 355
Ventes (millions francs c.f.a.)	414	277	308

L'extraction industrielle de **diamant** a, par contre, marqué un léger progrès.

EXTRACTION ET VENTES DE DIAMANT DE CÔTE D'IVOIRE

	1968	1969	1970
Production (carats)	187 009	202 413	212 769
Ventes (carats)	189 753	197 275	226 374
Ventes (millions francs c.f.a.)	945	1 018	1 125

La S.A.R.E.M.C.I., principale entreprise productrice (193 968 carats en 1970), a renouvelé entièrement le matériel de terrassement de son exploitation de Tortiya et édifié une nouvelle usine de traitement de minerai. La Société Watson a poursuivi l'aménagement de son exploitation de Séguéla qui pourra ainsi entrer en production au début de l'année 1971. Ces nouveaux équipements permettent d'espérer une production de diamant de l'ordre de 275/315 000 carats en 1971.

L'année 1970 a vu l'achèvement des équipements devant permettre l'exploitation, depuis longtemps attendue par la Mauritanie, du **minerai de cuivre** d'Akjoujt et de celle des minerais d'uranium dont le Niger espère une contribution décisive à son développement.

La Société Minière de Mauritanie (SOMIMA) a, en effet, achevé la construction et la mise au point de son usine de traitement du minerai de cuivre réfractaire d'Akjoujt par un nouveau procédé Torco (a), mis au point par la Charter Consolidated dont elle est une des filiales. Les réserves reconnues de minerai oxydé (2,75 % de cuivre) sont évaluées à 8 413 000 tonnes, celles de minerai sulfuré (à 1,79 % de cuivre) à 14 316 000 tonnes. La production annuelle de minerai exploité à ciel ouvert doit être de 1 250 000 tonnes pendant la période d'exploitation des oxydés et de 1 900 000 tonnes pendant la période d'extraction des sulfurés. L'objectif d'exportation est de 34 à 35 000 tonnes de cuivre métal par an. Une extension du wharf de Nouakchott est en cours pour permettre ces exportations.

Au Niger, la Société des Mines de l'Aïr (SOMAÏR) a achevé les premiers équipements de l'exploitation du gisement de minerai d'**uranium**, reconnu il y a quelque dix ans par le Commissariat à l'Energie Atomique français à Arlit, à 250 kilomètres au nord-ouest d'Agadès, à plus de 2 000 kilomètres par route et chemin de fer du port de Cotonou. L'usine de concentration du minerai entrera en exploitation, comme prévu, en 1971, devant permettre l'exportation de 1 160 tonnes de concentré (750 tonnes d'uranium contenu) en une première étape, l'exportation devant atteindre, en 1974, 1 500 tonnes d'uranium contenu.

Ces réalisations ont stimulé de nouveaux développements.

Au Niger, la reconnaissance d'un second gisement de minerai d'uranium à Akokan est poursuivie en association par le Gouvernement du Niger, le Commissariat à l'Energie Atomique français et l'industrie japonaise.

a) Treatment of Refractory Copper Ores.

Avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Gouvernement de Haute-Volta a poursuivi les « enquêtes sur le développement minier du Nord-Est », dont l'objectif premier est la mise en exploitation du gisement de minerai de manganèse de Tambao, ainsi que des calcaires à ciment de Tin Hrassan (à 29 kilomètres de Tambao). La construction de 340 kilomètres de voie ferrée, d'un coût estimé à 7 milliards de francs c.f.a., serait nécessaire pour relier ces exploitations minières à Ouagadougou, point terminal actuel du chemin de fer permettant l'évacuation du minerai par le port d'Abidjan.

En Côte d'Ivoire, la reconnaissance de l'important gisement de minerai de fer à faible teneur (42 %) de Bangolo a été poursuivie par la Société Pickands Mather and Company International, à laquelle un permis de recherches couvrant 10 000 kilomètres carrés au sud de la ville de Man a été accordé en décembre 1968.

Restée jusqu'ici sans résultats décisifs, la recherche de gisements de **pétrole** a reçu de nouvelles incitations.

En **Côte d'Ivoire**, un nouveau « Code pétrolier » a été défini par une loi du 3 août 1970, dont un décret du 2 septembre a fixé les modalités d'application. Les négociations poursuivies plusieurs mois durant entre le Gouvernement et un groupe associant les sociétés pétrolières Esso (50 %), Shell (25 %) et ERAP (25 %), ont abouti à la réalisation, le 12 octobre 1970, d'une convention conférant à cette association en participation le droit exclusif d'entreprendre des opérations pétrolières « off shore » sur l'ensemble du plateau continental, de la frontière du Libéria à celle du Ghana et sur une partie de la zone continentale du bassin sédimentaire côtier. Pendant la période de recherche (8 ans), un investissement minimum de 4 160 millions de francs c.f.a. devra être réalisé. En cas de découverte susceptible d'exploitation commerciale, le Gouvernement ivoirien aura la faculté de participer à cette exploitation, à concurrence de 15 % des parts d'intérêts. Les travaux de prospection ont commencé dès la fin de l'année 1970.

Au **Dahomey**, de nouveaux forages « off shore » ont été exécutés pour l'Union Oil of California qui ont décelé des indices de pétrole.

En **Mauritanie**, la Société Amoco-Mauritania Petroleum Company a poursuivi, en association avec la Société Planet Oil, l'exploration de la côte mauritanienne au nord du cap Tanit. Le long des côtes sud, des forages ont été exécutés par Esso Exploration Production Mauritania Inc., à laquelle un permis de recherche avait été concédé en 1968. Une autorisation personnelle de recherche a été accordée en 1970 à la Texaco sur 140 000 kilomètres carrés du territoire mauritanien, dont le bassin de Taoudéni.

Au **Niger**, après l'abandon, en 1965, des recherches entreprises par Pétropar, Shell et Hunt, peu d'intérêt s'était manifesté pour la recherche pétrolière. Mais en décembre 1969 et mars 1970, six permis exclusifs de recherche pour hydrocarbures liquides et gazeux ont été accordés, couvrant une surface de 885 000 kilomètres carrés, soit 62 % de celle de la République du Niger, à quatre sociétés, Continental Overseas Oil Company, Texaco Niger Inc., Global Energy Company et Bishop Oil and Refining Company.

Au **Sénégal**, la Total-Texas Gulf, filiale à parts égales, constituée en 1969, de la Compagnie des Pétroles Total Afrique Ouest (COPETAO) et de la Texas Gulf Sulphur, a trouvé, en 1970, au large de la côte de la Casamance, un gisement de pétrole de bonne qualité et la Société poursuit ses recherches pour en déterminer l'intérêt.

Après avoir exécuté en 1967/1969 sept forages au large de la presqu'île du Cap Vert, Esso Exploration a suspendu ses opérations pour établir un nouveau programme de recherche. Concluant des négociations menées en 1970, une convention, signée le 29 janvier 1971 par le Gouvernement du Sénégal et la Société Shell, engage celle-ci à un investissement de 2,6 milliards de francs c.f.a., en trois ans, dans des explorations au nord du Sénégal, en Casamance et « off shore », sur une superficie totale de 100 000 kilomètres carrés.

Au **Togo**, l'Union Carbide a continué les forages « off shore » qu'elle exécute depuis 1969 pour le compte de la société américaine Frontier Togo Oil.

Les **industries de transformation** paraissent, dans l'ensemble, avoir connu une activité satisfaisante, pour autant que les informations disponibles permettent d'en juger.

En Côte d'Ivoire, la production des industries manufacturières et la valeur ajoutée par elles auraient augmenté de 12,5 % environ, mais, exprimées aux prix courants, ces données ne permettent pas d'apprécier l'évolution du volume de la production.

CÔTE D'IVOIRE - INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

	1968	1969	1970	Variations
	milliards de francs c.f.a.			± %
Production	83,4	89,9	101,1	+ 12,5
Valeur ajoutée	31,6	34,1	38,4	+ 12,6

Au Sénégal, l'indice de la production industrielle actuellement calculé avec une pondération établie en 1959 ne paraît mesurer qu'imparfaitement l'évolution actuelle ; des indices particuliers calculés, une progression sensible du volume de la production apparaît cependant dans les activités autres que celles de trituration de l'arachide.

SÉNÉGAL - INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

	1968/1969	1969/1970	Variations
	base 100 : année 1959		± %
Matériaux de construction	113	138	+ 22
Produits chimiques	167	150	- 10
Tabacs et allumettes	100	115	+ 15
Grains, farine, biscuits	121	93	- 23
Boissons et sucreries	130	143	+ 10
Textiles et industries auxiliaires	200	232	+ 16
Chaussures	167	192	+ 15
Industries diverses	145	149	+ 3
Ensemble	136	145	+ 7

La production de **ciment**, à partir de calcaires locaux, au Sénégal et au Niger, de clinkers importés en Côte d'Ivoire, a augmenté de 24 % d'une année à l'autre.

Un troisième four, mis en route fin 1970 par la Société Ouest Africaine des Ciments (SOCOCIM), a porté la capacité de production de son usine de Rufisque de 200 000 à 300 000 tonnes. En Côte d'Ivoire, les deux usines de broyage de clinkers importés ont accru leur capacité, maintenant proche de 600 000 tonnes par an.

La Société des Ciments du Dahomey (S.C.D.) a achevé, en septembre 1970, la construction, à Cotonou, d'une usine de broyage de clinkers d'une capacité de 200 000 tonnes par an, qui a été inaugurée le 19 novembre 1970. L'établissement à Onigbolo (125 kilomètres au nord-est de Cotonou) d'une cimenterie d'une capacité de 300 000 tonnes/an alimentée par un gisement proche de calcaire a été annoncé.

PRODUCTION DE CIMENT

	1966	1967	1968	1969	1970
	milliers de tonnes				
Production de ciment (a)					
Sénégal	194,5	172,3	202,0	206,9	241,2
Niger	14,0	22,2	21,3	24,2	33,0
Côte d'Ivoire	108,9	255,6	330,4	388,5	431,5
(a) Sénégal, Niger : ciment produit ; Côte d'Ivoire : clinker broyé ; Niger : campagne 1 ^{er} octobre-30 septembre.					

L'étude de l'exploitation des calcaires d'Avéta (30 kilomètres de Lomé) a été poursuivie par la Société des Ciments de l'Afrique de l'Ouest (CIMA O) qui associe les Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Togo et le groupe français Lambert Frères.

Le développement, la multiplication et la diversification des **industries textiles** ont été l'un des traits caractéristiques de la période que couvre ce rapport. Elle a vu, en effet, l'entrée en production des complexes de filature-tissage-impression de la Société Voltaïque de Textiles (VOLTEX), à Koudougou, et de la Société Nigérienne de Textiles (NITEX), à Niamey.

Ont également débuté leurs fabrications « l'Industrie Cotonnière Dahoméenne » (ICODA), qui imprime à Cotonou des tissus de coton importés et l'usine de l'UNIWAX qui assurera désormais la production en Côte d'Ivoire de ces imprimés « Wax-hollandais », si justement prisés des consommateurs ouest africains.

Les besoins du marché local étant proches d'être satisfaits et les débouchés sur les pays voisins allant se restreignant, la vente aux pays industrialisés, jadis fournisseurs, est devenue l'objectif des entreprises en projet ou en cours de réalisation.

D'ores et déjà, les tissus et vêtements pour homme commencent à s'inscrire parmi les exportations d'importance notable de l'Union monétaire, qui aborde ainsi une nouvelle étape de son évolution économique.

1.3. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

La valeur des échanges extérieurs de marchandises de l'Union monétaire a sensiblement augmenté au cours du dernier exercice, pour autant du moins que les données présentement disponibles permettent de l'estimer (a).

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION MONÉTAIRE*

1 ^{er} octobre/30 septembre	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970
milliards de francs c.f.a.					
Exportations (F.O.B.)	146	157	178	200	235
Importations (C.A.F.)	146	153	167	196	229
Balance	—	+ 4	+ 11	+ 4	+ 6
* Estimations sur la base des statistiques officielles des États de l'Union.					

Exportations et importations auront ainsi progressé d'un même taux : 17 %, leur valeur étant exprimée en francs c.f.a. Convertie en dollars des Etats-Unis, la progression de la valeur des échanges serait voisine de 5 %, à peine supérieure à la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie américaine.

La balance commerciale de l'Union monétaire considérée dans son ensemble aurait été ainsi proche de l'équilibre (a) ; celui-ci résulte de la compensation du déficit de la majorité des Etats membres par les soldes positifs de la Côte d'Ivoire surtout, et, dans une moindre mesure, de la Mauritanie.

Les échanges de l'Union monétaire avec les autres pays en voie de développement ont continué à accuser un profond déficit qui n'est compensé que par l'excédent dégagé par les échanges avec les pays industrialisés, et notamment avec la Communauté Economique Européenne.

Celle-ci demeure le principal partenaire de l'Union. Evaluée selon les statistiques des membres de la Communauté, la progression des échanges, exprimée en dollar unité de compte, a été cependant faible, de 8,5 % pour les importations par la C.E.E., de 3,5 % pour ses ventes.

La France demeure le premier client et fournisseur de l'Union monétaire, prenant part, pour moitié environ, aux échanges extérieurs de celle-ci. Selon les statistiques françaises, la valeur des échanges, exprimée en francs « courants », s'est sensiblement accrue au cours des deux dernières années.

La progression en volume (évaluée à prix constant) n'est cependant sensible que pour les exportations de France sur l'Union monétaire, l'augmentation des prix des produits de l'Union monétaire importés en France ayant été plus forte, d'une année à l'autre, que celle des produits exportés par la France sur l'Union.

(a) Une part appréciable des échanges des membres de l'Union monétaire entre eux et avec les autres pays voisins échappe à l'enregistrement par les Services des Douanes.

COMMERCE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

1 ^{er} octobre-30 septembre	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970	Variations
					1968/1969
				millions de dollars U.S.	1969/1970
Allemagne (R.F.)					
Importations de l'U.M.O.A.	77,9	92,7	116,1	136,2	+ 17,3
Exportations sur l'U.M.O.A.	32,6	36,8	50,0	56,3	+ 12,6
Balance	- 45,3	- 55,9	- 66,1	- 79,9	
France					
Importations de l'U.M.O.A.	332,2	337,0	351,8	367,6	+ 4,5
Exportations sur l'U.M.O.A.	307,9	314,9	341,2	350,2	+ 2,6
Balance	- 24,3	- 22,1	- 10,6	- 17,4	
Italie					
Importations de l'U.M.O.A.	68,7	63,9	78,8	99,8	+ 26,6
Exportations sur l'U.M.O.A.	23,8	26,2	30,7	34,5	+ 12,4
Balance	- 44,9	- 37,7	- 48,1	- 65,3	
Pays-Bas					
Importations de l'U.M.O.A.	18,1	29,7	43,7	41,3	- 5,5
Exportations sur l'U.M.O.A.	22,8	32,4	41,2	35,7	- 13,3
Balance	+ 4,7	+ 2,7	- 2,5	- 5,6	
Union belgo-luxembourgeoise					
Importations de l'U.M.O.A.	18,9	27,1	31,3	29,6	- 5,4
Exportations sur l'U.M.O.A.	12,4	17,4	16,1	19,1	+ 18,6
Balance	- 6,5	- 9,7	- 15,2	- 10,5	
Communauté Économique Européenne					
Importations de l'U.M.O.A.	515,8	550,4	621,7	674,5	+ 8,5
Exportations sur l'U.M.O.A.	399,5	427,7	479,2	495,8	+ 3,5
Balance	-116,3	-122,7	-142,5	-178,7	
Source : Statistique des pays de la C.E.E.					

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

1 ^{er} octobre-30 septembre	Exportations de France			Importations en France			Balance*	
	1968	1969	Variations	1968	1969	Variations	1968	1969
	1969	1970		1969	1970		1969	1970
	millions de F.F.		± %	millions de F.F.		± %	millions de F.F.	
Côte d'Ivoire	750,7	896,2	+ 19,4	906,7	1 065,0	+ 17,5	- 156,0	- 168,8
Dahomey	104,2	139,6	+ 34,0	55,3	79,4	+ 43,6	+ 48,9	+ 60,2
Haute-Volta	93,2	97,3	+ 4,4	16,3	20,1	+ 23,3	+ 76,9	+ 77,2
Mauritanie	89,3	91,5	+ 2,5	118,7	110,6	- 6,8	- 29,4	- 19,1
Niger	117,1	130,7	+ 11,6	134,2	157,2	+ 17,1	- 17,1	- 26,5
Sénégal	480,6	496,7	+ 3,4	432,4	484,4	+ 12,0	+ 48,2	+ 12,3
Togo	83,7	94,6	+ 13,0	107,6	125,8	+ 16,9	- 23,9	- 31,2
U.M.O.A.	1 718,8	1 946,6	+ 13,3	1 771,2	2 042,5	+ 15,3	- 52,4	- 95,9
* Balance pour la France.								
Source : Direction Générale des Douanes françaises (Statistiques du commerce extérieur).								

INDICE DES PRIX DÉRIVÉS DES ÉCHANGES FRANCE-U.M.O.A.*

Années	Importations en France		Exportations de France	
	Indices	Variations	Indices	Variations
1966	100,0	—	100,0	—
1967	100,5	+ 0,5	103,8	+ 3,8
1968	94,3	— 6,2	102,3	— 1,4
1969	107,0	+ 13,5	114,3	+ 11,7
1970	121,0	+ 13,0	120,9	+ 5,8

Les termes de l'échange de la France avec l'Union Monétaire Ouest Africaine auraient été ainsi un peu plus favorables pour cette dernière.

TERMES DE L'ÉCHANGE FRANCE-U.M.O.A.

	Indice des prix à l'importation en France	Indice des prix à l'exportation de France	Termes de l'échange	
			pour la France	pour l'U.M.O.A.
1966	100,0	100,0	100,0	100,0
1967	100,5	103,8	103,3	96,8
1968	94,3	102,3	108,5	92,2
1969	107,3	114,3	106,8	93,6
1970	121,0	120,9	100,1	99,9

Il convient cependant de souligner que les prix dérivés des statistiques françaises du commerce extérieur sont évalués CAF, pour les importations en France, FOB, pour les exportations françaises ; aussi, la légère amélioration des termes de l'échange manifestée par les indices utilisés a-t-elle été sensiblement réduite sinon annulée par l'augmentation des frets.

Une appréciation convenable de l'évolution des termes de l'échange de l'Union monétaire requerrait naturellement d'être étendue à l'ensemble de ses relations extérieures. Les données et les moyens de leur traitement ne sont pas encore à notre disposition.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

	Exportations de France	Importations en France	Balance pour la France	Taux de couverture
1 ^{er} octobre-30 septembre				
	millions de francs français			%
1961-1962	1 381,9	1 367,8	+ 14,1	101,0
1962-1963	1 494,5	1 373,6	+ 120,9	108,8
1963-1964	1 516,6	1 580,3	— 63,7	96,0
1964-1965	1 533,3	1 467,2	+ 66,1	104,5
1965-1966	1 446,6	1 613,2	— 166,6	89,7
1966-1967	1 520,3	1 641,6	— 121,3	92,6
1967-1968	1 554,3	1 663,2	— 108,9	93,5
1968-1969	1 718,8	1 771,2	— 52,4	97,0
1969-1970	1 946,6	2 042,5	— 95,9	95,3

* Ces indices des prix dérivés sont calculés sur la base des quantités et valeurs des échanges entre la France et les sept Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine enregistrés par les statistiques françaises du commerce extérieur. Ce sont des indices chaîne à pondération variable de formule $\sum p_t q_0 / \sum p_0 q_0$.

FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Versements effectués du 1^{er} octobre 1969 au 30 septembre 1970

Bénéficiaires	Dépenses	Développement	Infrastructure	Équipements	Total
par nature d'opérations	générales	de la production		sociaux	
a - Interventions localisées					
millions de francs c.f.a.					
dans l'U.M.O.A.					
<i>Subventions</i>	604	3 323	1 241	1 155	6 323
Côte d'Ivoire	45	338	53	320	756
Dahomey		598	351	18	967
Haute-Volta	76	778	277	156	1 287
Mauritanie	8	120	93	35	256
Niger	411	741	321	253	1 726
Sénégal	5	555	43	80	683
Togo	38	193	97	173	501
Organismes communs ex-A.O.F.					
et ex-Fédération du Mali	21		6	120	147
<i>Avances</i>		148	788		936
Côte d'Ivoire			724		724
Haute Volta			20		20
Niger		75	44		119
Sénégal		53			53
Togo		20			20
Total a	604	3 471	2 029	1 155	7 259
b - Interventions					
non localisées (a)					
Subventions	1 054	124	21	1 391	2 590
Prises de participation	15				15
Investissements de la Rép. franç.	3				3
Actions menées par la Rép. franç.					
et contribution au fonctionnement					
des Organismes inter-États	3 916		55	886	4 857
Avances		194	46		240
Total b	4 988	318	122	2 277	7 705
(a) Intervention au bénéfice tant des États de l'U.M.O.A. que des autres États recevant l'assistance du F.A.C.					

1.4. L'AIDE EXTÉRIEURE

Un inventaire complet de l'aide financière extérieure apportée au développement économique et social de l'Union Monétaire Ouest Africaine demeure toujours difficile à établir.

Il en est particulièrement ainsi de l'aide publique consentie par la France. Les informations disponibles donnent à penser, cependant, que, sous ses diverses formes, elle aurait été, en 1970, à peine inférieure, en montant nominal, à celle apportée en 1969. Chiffrée à 1 308 millions en 1969, l'aide accordée par l'Etat français à l'ensemble des « Etats d'Afrique Noire d'expression française et à Madagascar » se serait élevée à 1 272 millions de francs français environ en 1970, cette somme se trouvant cependant répartie en un nombre un peu plus grand de bénéficiaires. Les dépenses du budget de l'Etat français au seul titre de « l'aide bilatérale » aux Etats de l'Union monétaire ne peuvent être précisées. Leur montant est sans doute un peu supérieur à 25 milliards de francs c.f.a.

La plus grande partie de cette aide française est dispensée par des institutions françaises spécialisées, de statuts variés, ou sous la forme de rémunération et frais de transport de personnel d'assistance technique. L'application géographique de cette assistance n'est pas connue.

Seule peut être « localisée » la contribution française faisant l'objet de « conventions de financement » par le **Fonds d'Aide et de Coopération** (F.A.C.) conclues entre le Gouvernement français et celui de l'Etat bénéficiaire. Les engagements nouveaux, au bénéfice des membres de notre Union monétaire, ont été, durant le dernier exercice, toujours considérables : 5,9 milliards de francs c.f.a., mais sensiblement inférieurs à ceux contractés l'exercice précédent (6,9 milliards de francs c.f.a.).

CONVENTIONS DE FINANCEMENT DU FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Période	Engagements nouveaux			Paiements effectués		
	Subventions	Avances	Total	sur subventions	sur avances	Total
1 ^{er} oct./30 sept.						
millions de francs c.f.a.						
1962/1963	7 873		7 873	7 442		7 442
1963/1964	7 413	1 231	8 644	7 199		7 199
1964/1965	6 656	920	7 576	8 025	1 088	9 113
1965/1966	5 800	615	6 415	6 476	446	6 922
1966/1967	5 535	1 641	7 176	7 297	439	7 736
1967/1968	5 455	1 724	7 179	6 185	1 415	7 600
1968/1969	6 754	167	6 921	6 094	1 418	7 512
1969/1970	4 932	949	5 881	6 323	936	7 259

Les règlements effectués durant le dernier exercice (7,2 milliards de francs c.f.a.) sont cependant à peine inférieurs à ceux de la précédente période. La répartition géographique de ces versements a été cependant quelque peu différente, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après.

FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Règlements effectués sur conventions de financement (subventions et prêts)

	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970
millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	1 508	1 581	1 941	1 480
Dahomey	716	874	830	967
Haute-Volta	864	1 300	953	1 307
Mauritanie	686	683	380	256
Niger	1 389	1 442	1 599	1 845
Sénégal	857	973	498	736
Togo	701	606	1 139	521
Organismes communs	201	141	172	147
Total	6 922	7 600	7 522	7 259

La **Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.)** a, par ailleurs, développé ses prêts ; l'accroissement net des avances en cours a été cependant un peu inférieur à celui enregistré l'exercice précédent.

AVANCES CONSENTIES PAR LA CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE (a)

En cours au 31 décembre	1966	1967	1968	1969	1970
millions de francs c.f.a.					
États	25 308	25 091	27 112	28 239	30 185
Collectivités publiques secondaires	988	887	750	636	514
Entreprises publiques et semi-publiques	7 962	7 929	8 301	9 222	9 270
Banques de développement	7 226	8 118	8 502	9 556	9 427
Entreprises privées	13 481	12 896	12 362	12 262	12 196
Total	54 965	54 921	57 027	59 915	61 592
Variation nette de l'année	— 1 226	— 44	2 106	2 888	1 677

(a) Opérations localisées par la C.C.C.E. dans les États de l'Union monétaire ouest africaine, y compris, à partir de 1968, les intérêts dus et capitalisés.

Les paiements effectués par le **Fonds Européen de Développement**, à l'alimentation duquel la France contribue pour 40 %, se sont élevés, au seul titre des aides non remboursables, à 11,4 milliards de francs c.f.a.

En Côte d'Ivoire, aux versements afférents aux aides non remboursables, se sont ajoutés ceux s'élevant à 2,9 millions d'unités de compte, sur les prêts à long terme et faible taux d'intérêt consentis à ce pays, notamment pour l'exécution de son plan palmier à huile.

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Paielements effectués sur aides non remboursables

	1967	1968	1969	1970
milliers d'unités de compte				
Côte d'Ivoire	6 977	8 429	9 765	7 333
Dahomey	5 269	5 925	3 164	4 812
Haute-Volta	2 337	4 849	7 382	6 127
Mauritanie	3 321	5 204	4 081	1 090
Niger	5 249	5 064	4 170	5 013
Sénégal	8 952	7 665	4 381	10 897
Togo	2 409	1 429	5 097	5 811
Total	34 514	38 565	38 040	41 083

Sur ses propres ressources, la **Banque Européenne d'Investissement** a consenti, en cours d'année, un prêt de 450 000 unités de compte aux Grands Moulins Voltaïques, portant ainsi à 25 321 000 unités de compte ses engagements au bénéfice d'entreprises de l'Union monétaire.

PRÊTS CONSENTIS PAR LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

	1965	1966	1967	1968	1969	1970
milliers d'unités de compte						
Engagements au 31 décembre	815	3 245	3 245	15 245	24 872	25 322
Côte d'Ivoire	815	815	815	1 815	11 442	11 442
Haute-Volta						450
Mauritanie				11 000	11 000	11 000
Sénégal		2 430	2 430	2 430	2 430	2 430
Encours au 31 décembre	316	683	1 900	2 478	7 925	15 400
Côte d'Ivoire	316	683	685	548	959	1 886
Haute-Volta						
Mauritanie					4 519	11 119
Sénégal			1 215	1 930	2 447	2 395
Versements nets dans l'année	316	367	1 217	578	5 447	7 475
Côte d'Ivoire	316	367	2	- 137	411	927
Haute-Volta						
Mauritanie					4 519	6 600
Sénégal			1 215	715	517	(- 52)

1 U.C. = 246,853 francs c.f.a. jusqu'au 8 août 1969; depuis, 1 U.C. = 277,71 francs c.f.a.

La **Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement** (B.I.R.D.) et ses filiales ont porté grande attention aux possibilités de leurs concours aux Etats de l'Union. Au cours de l'année 1970, la Banque a elle-même consenti à la Côte d'Ivoire deux nouveaux prêts, l'un de 11 millions de dollars pour contribution à la mise au point d'un enseignement télévisé, l'autre de 7,5 millions de dollars pour l'extension et l'amélioration de la production de cacao.

ACCROISSEMENT NET DES ENGAGEMENTS EN 1970 DE LA B.I.R.D.

	B.I.R.D.	A.I.D.	Total	Total
	milliers de dollars U.S.		millions F. c.f.a.	
Côte d'Ivoire	18 280	—	18 280	5 077
Dahomey		3 500	3 500	972
Haute-Volta		6 200	6 200	1 722
Mauritanie	— 517		— 517	— 144
Niger		584	584	162
Sénégal	— 14	2 100	2 086	579
Togo				
Total	17 749	12 384	30 133	8 368

* Conversion faite au taux de : 1 \$ = 277,71 francs c.f.a.

L'Association Internationale pour le Développement (A.I.D.) a octroyé un crédit de 3,5 millions de dollars au Dahomey pour son réseau routier et de 2,1 millions de dollars au Sénégal pour le même objet ; elle a également consenti un crédit de 6,2 millions de dollars pour le développement de la production de coton en Haute-Volta.

La Société Financière Internationale ne s'est engagée dans aucune nouvelle entreprise dans l'Union en 1970, mais en a étudié plusieurs. Les engagements nets de la Banque et de l'A.I.D. à l'égard des Etats de l'Union monétaire se sont ainsi accrus de 30,1 millions de dollars au cours de l'année 1970 (8,4 milliards de francs c.f.a.) contre 34,9 millions de dollars en 1969.

Les tirages sur les concours antérieurement convenus se sont accélérés, passant de 5,8 millions de dollars en 1968, à 16,9 en 1969, pour approcher 23,2 millions de dollars en 1970 (6,4 milliards de francs c.f.a.).

TIRAGES SUR PRÊTS ET PARTICIPATIONS DE LA B.I.R.D.

	1968	1969	1970
	milliers de dollars		
B.I.R.D.	546	1 530	4 305
Côte d'Ivoire		1 056	3 407
Sénégal	546	474	898
A.I.D.	1 796	7 116	8 710
Dahomey		232	145
Haute-Volta			11
Mauritanie	726	1 793	1 512
Niger	635	930	2 216
Sénégal	435	3 358	3 735
Togo		803	1 091
S.F.I.	3 471	8 300	10 150
Mauritanie	2 256	7 800	9 950
Sénégal	1 215	500	200
Total	5 813	16 946	23 165

Le **Programme des Nations-Unies pour le Développement** (P.N.U.D.) a développé ses concours aux études de préinvestissements.

Les « aides bilatérales » obtenues des Gouvernements et institutions publiques de crédits étrangers autres que français se sont également maintenues et parfois développées.

Il en est ainsi, notamment, des concours du **Kreditanstalt für Wiederaufbau** de la République Fédérale d'Allemagne dont le montant des prêts en cours s'est encore accru de 28,5 millions de D.M. durant l'année 1970.

PRÊTS CONSENTIS PAR LE KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU

En cours au 31 décembre						
Bénéficiaires	1965	1966	1967	1968	1969	1970
milliers de Deutsche Mark*						
Côte d'Ivoire	2 902	5 502	10 638	15 163	34 062	50 494
Dahomey	10 977	11 685	12 000	10 200	9 000	7 800
Haute-Volta				3 298	6 737	7 545
Mauritanie						
Niger		154	5 025	9 466	12 773	13 966
Sénégal	20 033	22 000	20 000	18 000	44 478	45 749
Togo	32 308	47 511	60 985	64 458	68 723	78 785
Total	66 220	86 852	108 648	120 585	175 773	204 339
* 1 DM = 61,713 francs c.f.a. jusqu'au 8 août 1969; depuis le 27 octobre 1969 : 1 DM = 75,877 francs c.f.a.						

Les concours, sous forme de dons ou prêts, de l'**Agence pour le Développement International** des Etats-Unis d'Amérique (U.S.A.I.D.) ont été, en 1970, d'un montant un peu supérieur.

U.S.A.I.D. - PAIEMENTS SUR PRÊTS ET SUBVENTIONS

Années financières				
1 ^{er} juillet-30 juin	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970
milliers de dollars U.S.				
Côte d'Ivoire	206	787	1 243	2 475
Dahomey	669	507	384	427
Haute-Volta	267	580	480	151
Mauritanie	75	50		
Niger	681	1 052	1 372	1 008
Sénégal	189	668	404	195
Togo	529	615	431	213
Total	2 616	4 259	4 314	4 469

L'**Export-Import Bank of the United States** a consenti un prêt de 2,5 millions de dollars à la Société d'Etat ivoirienne MOTORAGRI pour l'acquisition de matériel agricole.

Mention particulière doit être faite à une nouvelle assistance financière, celle du Gouvernement du **Canada**. Aux prêts de 2,8 et 3,0 millions de dollars canadiens consentis à la fin de l'année 1969, respectivement au Togo et au Dahomey, pour y permettre la distribution de l'énergie électrique produite par l'usine hydraulique ghanéenne d'Akossombo, sont venus s'ajouter, au courant de l'année 1970, un prêt de 4,3 millions de dollars canadiens pour financer la distribution rurale de l'énergie électrique devant être produite au barrage de Kossou, en Côte d'Ivoire, puis un prêt de 13,2 millions de dollars canadiens consenti au Gouvernement du Niger pour lui permettre de parfaire la « route de l'Unité », de Niamey au lac Tchad.

Aux contributions non remboursables et aux prêts aux conditions le plus souvent légères des institutions internationales ou des gouvernements étrangers, se sont ajoutés les concours, aux termes du marché, obtenus de fournisseurs et institutions financières étrangères.

Bien qu'il ait été réalisé dans le dernier trimestre 1970, donc après la clôture de l'exercice sous revue, mention paraît pouvoir être faite ici du placement sur le marché financier français, par la Caisse Autonome d'Amortissement de la Côte d'Ivoire, d'un nouvel emprunt obligataire de 30 millions de francs français.

L'accroissement de la dette extérieure des Etats de l'Union monétaire au cours de l'année 1970 ne peut être encore précisé.

Au 1^{er} janvier 1970, la dette extérieure contractée ou garantie par les Etats de l'Union monétaire se serait élevée à 703,7 millions de dollars E.-U. (195,4 milliards de francs c.f.a.) selon les statistiques dressées par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, sur la base des déclarations qui lui sont adressées, tant par les pays débiteurs que par les créanciers, pays et institutions internationales. La dette effective, correspondant aux montants nets tirés sur les emprunts contractés, s'élèverait, à la même date, à 422,4 millions de dollars E.-U. (117,2 milliards de francs c.f.a. (a).

DETTE EXTÉRIEURE DES ÉTATS DE L'UNION MONÉTAIRE AU 1^{er} JANVIER 1970

	Dette contractée		Dette effective	
	millions \$ US	milliards F. c.f.a.	millions \$ E.U.	milliards F. c.f.a.
Côte d'Ivoire	390,0	108,3	226,3	62,8
Dahomey *	43,7	12,1	33,3	9,2
Haute-Volta	23,1	6,4	20,4	5,7
Mauritanie	42,7	11,9	29,2	8,1
Niger	64,0	17,8	21,4	5,9
Sénégal	98,1	27,2	58,3	16,2
Togo	42,1	11,7	33,5	9,3
Total	703,7	195,4	422,4	117,2
(*) Non compris dette à l'égard des postes françaises (1,8 milliard de francs c.f.a.).				

(a) Estimation de la B.I.R.D.; ces données concernent, en principe, toutes les dettes à un an d'échéance, les dettes directement contractées par les États ainsi que les emprunts bénéficiant de leur garantie, contractés par les organismes privés, publics autonomes, ou internationaux (ex. Air Afrique).

Pour les sept dixièmes, cet endettement extérieur public serait à l'égard d'institutions financières internationales ou de gouvernements étrangers et institutions financières publiques en dépendant.

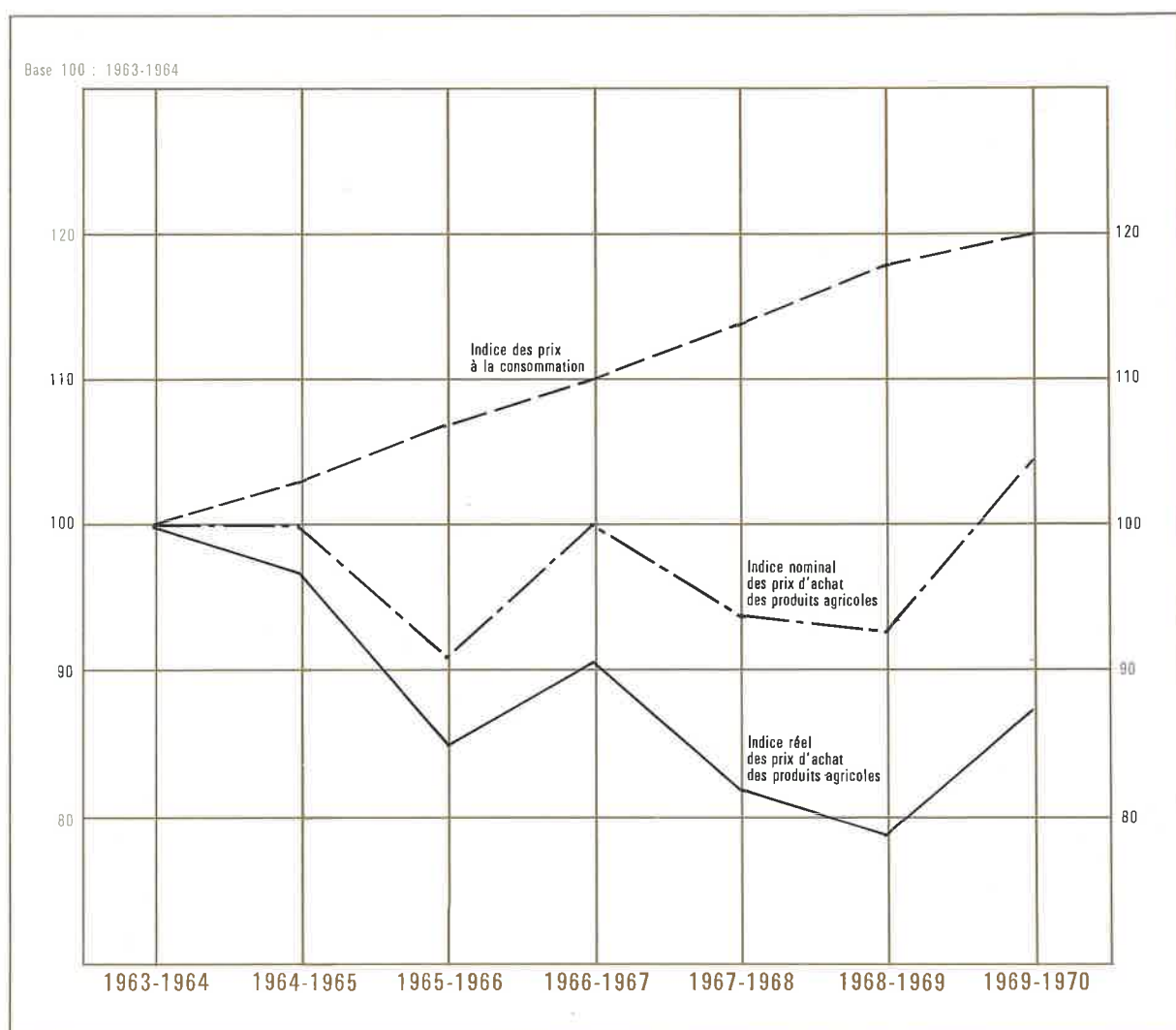
	Dette contractée	Dette en cours
	pour cent du total	
Créanciers		
Institutions internationales	13,5	6,8
Gouvernements	58,6	65,3
Institutions financières privées	4,9	5,2
Fournisseurs	19,9	18,0
Obligations émises dans le public	2,7	4,5
Indéterminés	0,4	0,2
	100,0	100,0

L'importance relative de la dette à l'égard des créanciers français (privés ou publics) serait :

	Dette contractée	Dette en cours
	pour cent du total	
Côte d'Ivoire	33,3	48,5
Dahomey	39,3	50,4
Haute-Volta	66,5	70,3
Mauritanie	44,0	60,7
Niger	74,8	66,5
Sénégal	45,1	75,5
Togo	22,5	28,2
Total	40,2	53,6

L'annuité de service (amortissement et intérêt) de la dette publique extérieure des Etats de l'Union monétaire aurait été voisine de 17 milliards de francs c.f.a. en 1970 (61 millions de dollars) ; ce montant correspond à 18 % du produit des seuls droits et taxes perçus par ces Etats sur les importations et exportations ou, s'il est jugé plus significatif, à 7 % de la valeur des exportations enregistrées par les services des douanes des Etats de l'Union monétaire.

INDICES DE LA VALEUR A L'ACHAT DES RECOLTES ET DES PRIX AU PRODUCTEUR



Campagnes	Valeur d'achat *		Prix	Prix à la	Prix réel **
	aux prix courants	aux prix constants	d'achat *	consommation familiale	d'achat *
campagnes 1963-1964 = 100					
1963-1964	100	100	100	100	100
1964-1965	99	99	100	103	97
1965-1966	104	114	91	107	85
1966-1967	88	88	100	110	91
1967-1968	111	118	94	114	82
1968-1969	92	99	93	118	79
1969-1970	116	112	104	123	85
* Prix d'achat et valeur à l'achat des productions agricoles exportées par les pays de l'U.M.O.A.					
** Rapport Indice des prix d'achat des productions agricoles / Indice des prix à la consommation.					

1.5. LES REVENUS ET LES PRIX

Le montant nominal des transactions monétaires s'est sensiblement élevé durant le dernier exercice à en juger par les indices disponibles.

VARIATIONS DU MONTANT NOMINAL

de l'exercice	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1968/1969
à l'exercice	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970
pour cent d'un exercice à l'autre				
Exportations	+ 8	+ 13	+ 10	+ 26
Importations	+ 5	+ 10	+ 16	+ 18
Taxes sur les importations	+ 4	+ 10	+ 8	+ 17
Ventes de marchandises	+ 2	+ 11	+ 11	+ 11
Débets de comptes bancaires à vue	+ 3	+ 16	+ 12	+ 23
Valeur d'achat des principales récoltes exportées	- 15	+ 26	- 17	+ 26

Exprimés « aux prix courants » les montants considérés traduisent non seulement le mouvement du volume des échanges réels, mais aussi des prix.

Apprécier le mouvement propre de ceux-ci aurait d'autant plus d'intérêt présentement, après le changement de parité du franc c.f.a. survenu en août 1969 et au regard de la hausse générale des prix qui a affecté la quasi-totalité des pays fournisseurs de l'Union.

L'évolution générale des prix dans l'Union monétaire n'est malheureusement que très imparfaitement exprimée par les rares indices des prix calculés par les services de statistiques.

INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE

Variations de septembre à septembre			
	1967/1968	1968/1969	1969/1970
pour cent l'an			
Consommation "africaine"			
Abidjan	+ 12,4	+ 3,2	+ 13,9
Ouagadougou	+ 1,0	+ 9,6	+ 0,9
Niamey	- 5,5	+ 15,1	+ 0,5
Consommation "européenne"			
Abidjan	+ 2,0	+ 2,8	+ 6,1
Cotonou	+ 2,1	+ 5,6	+ 5,9
Dakar	+ 2,9	+ 2,7	+ 2,0
Nouakchott	+ 3,0	+ 0,9	+ 8,8
Ouagadougou	- 0,6	+ 6,6	- 0,9
Niamey	+ 2,4	+ 3,3	+ 3,4
Lomé	+ 0,5	- 0,5	+ 4,4
Pour mémoire : Paris	+ 4,8	+ 6,4	+ 5,6

Pour autant que la notion du niveau général des prix de détail dans l'Union monétaire ait un sens, il pourrait être avancé que ce niveau s'est élevé de 4 à 5 % durant l'exercice.

Les mesures de blocages ou de sévères contrôles des prix de vente instaurées dans les Etats de l'Union monétaire, la Mauritanie exceptée, après la modification de parité du franc c.f.a., ont été, dans ces derniers mois, à peu près toutes levées ou relâchées.

L'évolution des **salaires** est également très difficile à apprécier, faute d'un rassemblement convenable des données disponibles ; elle n'est que très imparfaitement rendue par les modifications apportées au salaire minimum interprofessionnel garanti. Celui-ci n'avait guère connu de modification de la fin de l'année 1965 à la première moitié de 1968 ; il devait être alors augmenté de 10 % en Côte d'Ivoire et de 15 % au Sénégal, et, au 1^{er} janvier 1969, de 15 % en Mauritanie.

Au cours de la période sous revue, le S.M.I.G. a été relevé de 11 % au Niger le 1^{er} octobre 1969, de 7 % en Haute-Volta le 1^{er} décembre 1969, et, le 1^{er} janvier 1970, de 25 % en Côte d'Ivoire et de 20 % au Togo (en ce dernier pays, un nouveau relèvement de 10 % a pris effet le 1^{er} janvier 1971). Les augmentations du S.M.I.G. n'ont été, sans doute, que partiellement suivies par celles des salaires des ouvriers qualifiés, des employés et des cadres ; le montant total des salaires distribués a cependant dû s'en trouver sensiblement accru (a).

Egalement notable a été l'accroissement des recettes procurées aux paysans et planteurs pour la vente de leurs récoltes ; la valeur d'achat de celles-ci a augmenté d'environ 26 % aux prix courants, cette progression étant pour moitié imputable à l'augmentation des prix d'achat et, pour moitié, à celle du volume de la production commercialisée.

Cette évolution s'est cependant manifestée diversement selon les régions, les producteurs agricoles des régions soudanienne et sahélienne ayant pâti, sévèrement parfois, de la médiocrité de leur récolte, et les pasteurs, de la sécheresse qui a réduit leurs troupeaux.

Il apparaît cependant que les revenus distribués tant aux salariés qu'aux paysans, dans l'ensemble des sept pays membres de l'Union monétaire, ont connu, durant les périodes sous revue, une très sensible augmentation dans leur montant nominal tout au moins.

a) Au Dahomey, la suppression, au 1^{er} juillet 1970, de l'Impôt de solidarité nationale (20 % des salaires de base des nationaux des secteurs public et privé), a également eu pour effet d'accroître les salaires distribués.



Photo Info, Sénégal

L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

2.1. L'ACCÉLÉRATION DE L'EXPANSION MONÉTAIRE

A la fin de sa huitième année d'existence, la situation monétaire de l'Union se présentait ainsi, sous sa forme la plus condensée et par comparaison avec le début de l'exercice :

	Situation au 30 septembre		Variations	
	1970	1969	1969/1970	
	milliards de francs c.f.a.			± %
Avoirs extérieurs (nets)	66,7	47,6	+ 19,1	+ 40
Crédits à l'économie	154,8	127,4	+ 27,4	+ 21
Total	221,5	175,0	+ 46,5	+ 27
Engagements monétaires et quasi monétaires à l'égard :				
— du secteur public	69,7	46,7	+ 23,0	+ 49
— du secteur privé	131,6	111,5	+ 20,1	+ 18
Fonds propres de la Banque centrale et des banques	25,6	22,1	+ 3,5	+ 16
Autres éléments (nets)	— 5,4	— 5,3	— 0,1	— 2

En contraste avec celle de la plupart des autres pays, et particulièrement des pays en voie de développement, la situation des institutions monétaires de l'Union demeure caractérisée par une proportion relativement élevée

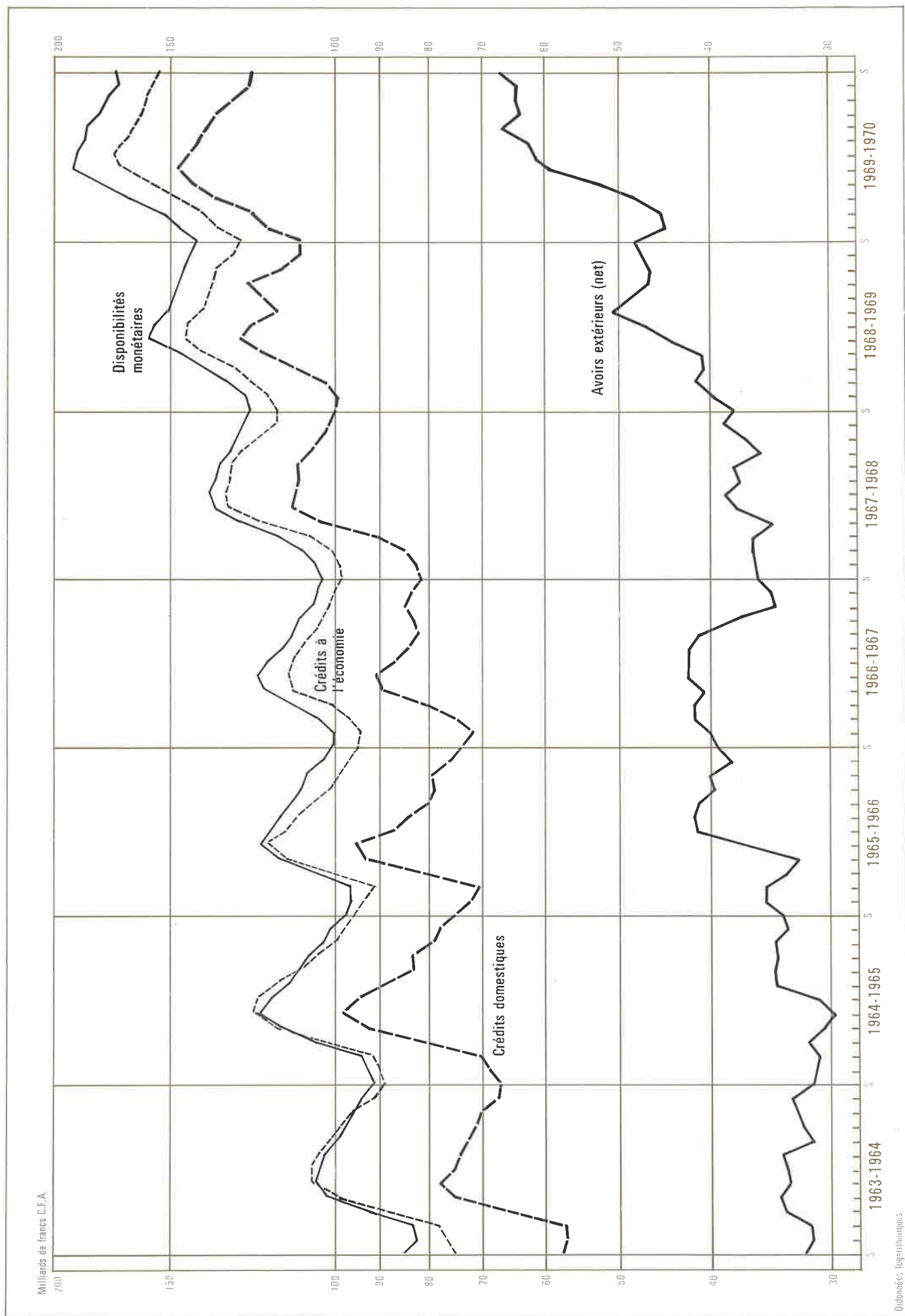
- des avoirs extérieurs par rapport aux crédits à l'économie,
- des engagements à l'égard du secteur public dans l'ensemble des engagements monétaires et quasi monétaires résultant de la position largement créditrice du Trésor public à l'égard des autres institutions monétaires.

L'un et l'autre caractères se sont accusés durant l'exercice écoulé.

La forte expansion (+ 27 %) de la situation a été provoquée par un important accroissement des avoirs extérieurs nets (+ 19,1 milliards) et par un développement plus important encore en montant absolu, sinon en valeur relative, des crédits à l'économie (+ 27,4 milliards).

Cet accroissement de quelque 46,5 milliards s'est à peu près également réparti entre un accroissement des liquidités monétaires et quasi monétaires du « secteur public » et du « secteur privé ». Le taux d'expansion des liquidités de ce dernier a été voisin de celui des crédits à l'économie, ce parallélisme n'ayant pas, par lui-même, valeur d'explication.

SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES



VARIATIONS EN COURS D'EXERCICE

Du 1 ^{er} octobre	Avoirs	Crédits	Engagements monétaires		Fonds propres
au	extérieurs	à	vis-à-vis		Banque centrale
30 septembre	(nets)	l'économie	Part. entrepr.	Trésors	et banques
milliards de francs c.f.a.					
1962/1963	— 2,8	+ 9,9	+ 5,3	+ 2,1	+ 4,1
1963/1964	— 0,6	+ 13,9	+ 6,8	+ 4,6	+ 1,5
1964/1965	+ 2,4	+ 6,2	+ 6,2	— 1,8	+ 3,2
1965/1966	+ 5,8	— 0,4	+ 3,8	+ 0,5	+ 3,1
1966/1967	— 3,6	+ 3,9	+ 3,0	— 3,7	+ 2,0
1967/1968	+ 1,9	+ 18,2	+ 19,9	— 0,7	+ 1,3
1968/1969	+ 10,1	+ 10,8	+ 16,8	+ 1,2	+ 1,5
1969/1970	+ 19,1	+ 27,4	+ 29,8	+ 13,3	+ 3,5

Ce dernier exercice, plus encore que le précédent, le principal facteur d'évolution de la situation a été une balance positive des transactions extérieures qui s'est traduite par un large accroissement des avoirs extérieurs (nets) des institutions monétaires (a).

La contribution respective du mouvement des avoirs extérieurs et des crédits à l'économie à l'évolution des engagements monétaires a été très différente selon les Etats, comme le montre le tableau ci-dessous.

	Avoirs extérieurs	Crédits	Total
	(nets)	à l'économie	
milliards de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	+ 7,3	+ 19,4	+ 26,7
Dahomey	+ 2,1	+ 0,4	+ 2,5
Haute-Volta	+ 2,6	+ 0,4	+ 3,0
Mauritanie	— 1,3	+ 2,0	+ 0,7
Niger	+ 2,1	+ 0,1	+ 2,2
Sénégal	+ 3,2	+ 2,8	+ 6,0
Togo	+ 0,7	+ 2,4	+ 3,1

En Mauritanie, le fort accroissement des crédits à l'économie a peu développé les liquidités monétaires localement détenues, mais a, par contre, financé des transactions extérieures qui ont entraîné une forte baisse des avoirs extérieurs des institutions monétaires.

(a) Il convient toutefois de souligner que la situation des institutions monétaires au 30 septembre 1970, ici présentée et commentée, paraît avoir été quelque peu affectée par certains apports de fonds de l'extérieur et dénouements temporaires de crédits dans l'Union, étrangers à l'évolution normale des uns et des autres, mais provoqués par le souci de certains établissements bancaires de donner meilleure présentation à leur bilan de fin d'exercice. Ces opérations de *window dressing* ne paraissent pas cependant avoir été d'une importance telle qu'elles altèrent les conclusions présentées.

Au Dahomey, en Haute-Volta et au Niger, la progression des crédits a été relativement faible, comparée à l'excédent dégagé par les transactions extérieures.

Au Sénégal, l'accroissement sensible des crédits à l'économie a cependant été moindre que celui des avoirs extérieurs. Le renversement de l'évolution enregistré l'exercice précédent mérite d'être relevé.

Variations	Avoirs extérieurs	Crédits	Total
en cours d'exercice	(nets)	à l'économie	
milliards de francs c.f.a.			
1967/1968	- 3,8	+ 3,4	- 0,4
1968/1969	- 3,9	- 0,4	- 4,3
1969/1970	+ 3,2	+ 2,8	+ 6,0

En Côte d'Ivoire et au Togo, l'accroissement des liquidités a été alimenté, cet exercice encore, à la fois par un solde positif des transactions extérieures et par une augmentation des crédits à l'économie, mais, à l'inverse du précédent exercice, la contribution de ces derniers a été prépondérante.

2.2. LES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Au 30 septembre 1970, le montant des liquidités monétaires et quasi monétaires des particuliers et entreprises était supérieur de 21 % à celui de l'année précédente.

LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

	1968	1969	1970	Variation 1969/1970
	milliards de francs c.f.a.			± %
Monnaie fiduciaire	51,4	53,0	64,2	+ 21,1
Dépôts à vue en banque et C.C.P.	58,4	64,4	77,4	+ 20,2
Monnaie	109,8	117,4	141,6	+ 20,6
Dépôts à terme en banque	13,8	23,0	28,6	+ 24,3
Dépôts en Caisse d'épargne	2,8	3,2	3,6	+ 12,5
Bons du Trésor	0,4	0,3	0,3	
Quasi-monnaie	17,0	26,5	32,5	+ 22,6
Liquidités	126,8	143,9	174,1	+ 21,0

La progression s'est donc manifestée au même taux élevé pour les liquidités quasi monétaires que pour la monnaie stricto sensu et elle a affecté également les deux formes de celle-ci : la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale.

Cette progression parallèle des diverses formes de liquidités peut, sans doute, résulter d'une hausse générale des prix les affectant toutes ; il est malheureusement difficile d'estimer dans quelle mesure il en a été ainsi, les indices de prix disponibles enregistrant de septembre 1969 à septembre 1970 des variations de + 14 % à - 3 %. La principale cause de la progression constatée paraît être cependant l'expansion et la diversification des activités productrices et des échanges et prestations ayant contrepartie monétaire.

L'accroissement le plus remarquable est celui de la circulation fiduciaire. Pareille progression n'avait jamais encore été approchée les huit dernières années.

TAUX DE PROGRESSION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

30 septembre-30 septembre	
1962/1963 : + 3,2 %	1966/1967 : —
1963/1964 : + 7,7 %	1967/1968 : + 14,4 %
1964/1965 : + 1,7 %	1968/1969 : + 3,2 %
1965/1966 : + 6,1 %	1969/1970 : + 21,1 %

La libre circulation des signes monétaires sur toute l'étendue de l'Union, qui est un des bénéfices les plus appréciables de celle-ci, ne permet pas de connaître avec précision la monnaie fiduciaire détenue dans chacun des Etats membres (a).

Prenant en considération les mouvements de billets décelés par le tri des reversements effectués aux caisses de la Banque centrale, des estimations du montant des billets en circulation dans chacun des Etats de l'Union ont été tentées ; elles ne peuvent qu'être approximatives (b). Sur la base de ces estimations ont été calculées, par simple déduction des encaisses connues du Trésor public et des banques, les encaisses des particuliers et entreprises de chacun des Etats, que le tableau ci-après présente.

ESTIMATION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE*

					Variation
30 septembre	1967	1968	1969	1970	1969/1970
milliards de francs c.f.a.					± %
Côte d'Ivoire	19,0	23,4	23,6	29,8	+ 26
Dahomey	2,7	3,0	3,6	4,2	+ 17
Haute-Volta	4,6	4,9	5,5	6,2	+ 13
Mauritanie	0,9	1,4	1,7	1,9	+ 12
Niger	3,2	2,9	3,0	3,5	+ 17
Sénégal	10,8	11,5	10,9	13,6	+ 24
Togo	3,7	4,3	4,7	5,0	+ 7
Total	44,9	51,4	53,0	64,2	+ 21

* Encaisses des particuliers et entreprises privées et publiques.

L'accroissement de la circulation fiduciaire est principalement lié au montant des revenus distribués aux paysans du pays concerné et retenus par eux en fin de campagne, déduction faite des règlements affectés aux productions des pays voisins et des transferts nets d'épargne de la main-d'œuvre. Les hausses de salaires intervenues au Dahomey, en Haute-Volta, au Niger, en Côte d'Ivoire et au Togo ont également contribué à augmenter le montant des billets en circulation.

Particulièrement notable, cependant, est le relèvement de la circulation fiduciaire enregistré au Sénégal dans la deuxième partie de l'exercice. Cette évolution exprime, sans doute, la sensible amélioration des encaisses de la masse de la population à la suite des mesures adoptées par le Gouvernement pour alléger les effets de deux mauvaises récoltes consécutives d'arachide.

a) L'organisation de la Banque centrale permet, par contre, d'établir avec une précision suffisante l'émission nette de ses billets et pièces pour chacune de ses agences, qui exprime la participation de chacune d'elles à la création de la monnaie fiduciaire.

Les mouvements de billets identifiés, qui peuvent être appréciés lors de leur reversement aux caisses de la Banque centrale, démontrent la grande importance de cette libre circulation des signes monétaires dans les relations économiques entre les Etats de l'Union. Le montant des « billets déplacés » d'une agence à l'autre a été croissant :

exercices	milliards F c.f.a.	exercices	milliards F c.f.a.	exercice	milliards F c.f.a.
1965/1966 ...	16,0	1967/1968 ...	18,2	1969/1970 ...	22,3
1966/1967 ...	16,6	1968/1969 ...	19,9		

b) Sur ces estimations et la méthode de leur établissement, voir B.C.E.A.O. *Notes d'information et statistiques*, n° 160, mars 1969 : « Emission, circulation et encaisses de monnaie fiduciaire », et la mise à jour de cette étude in *Notes d'information et statistiques*, n° 180, janvier 1971.

ÉMISSION NETTE DE L'AGENCE DE DAKAR

	1968/1969	1969/1970	Variation
	milliards de francs c.f.a.		± %
30 septembre	12,6	11,9	- 6
31 décembre	13,1	13,0	- 1
28 février	19,2	19,5	+ 2
30 juin	13,5	15,9	+ 18
30 septembre	11,9	14,4	+ 21

A peine inférieure à la progression de la circulation fiduciaire, a été celle des dépôts en **comptes de chèques** des particuliers et entreprises (compte non tenu des entreprises publiques) dans les banques, leur montant s'étant accru de 17,5 % pour l'ensemble de l'Union, mais beaucoup plus fortement en Mauritanie, du fait de l'accroissement des disponibilités localement maintenues par certaines grandes entreprises, au Niger et en Haute-Volta.

COMPTES DE CHÈQUES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES*

					Variation
30 septembre	1967	1968	1969	1970	1969/1970
	milliards de francs c.f.a.				± %
Côte d'Ivoire	6,4	7,4	8,9	10,7	+ 20
Dahomey	1,0	1,3	1,5	1,8	+ 20
Haute-Volta	0,7	0,9	1,0	1,3	+ 30
Mauritanie	0,3	0,4	0,5	0,7	+ 40
Niger	0,5	0,6	0,6	0,8	+ 33
Sénégal	4,1	4,7	5,4	5,8	+ 7
Togo	1,1	1,2	1,5	1,7	+ 13
Total	14,1	16,5	19,4	22,8	+ 17

* Ouverts dans les banques commerciales et établissements publics de crédit; non compris les comptes de chèques des organismes publics.

Par contraste, la progression du solde créditeur des **comptes courants des entreprises privées** a été très faible, 3,4 % pour l'ensemble de l'Union ; ayant été nulle, voire négative en certains Etats, elle paraît inférieure dans la plupart d'entre eux aux taux d'accroissement de l'activité productrice, des prix et des chiffres d'affaires. Cette discordance pourrait résulter de modifications apportées à la gestion interne ou extérieure de la trésorerie de certaines entreprises.

Les **dépôts à terme** du « secteur privé » ont, par contre, fortement augmenté, de 5,3 à 8,1 milliards, du début à la fin de l'exercice.

Bien que leur montant soit toujours relativement modeste, les **dépôts en Caisse d'épargne** se sont accrus de 12,5 %, s'élevant de 3,2 à 3,6 milliards de francs c.f.a.

Pour autant qu'elles puissent être isolées, les **liquidités monétaires du « secteur privé »** ont progressé d'environ 18 % au cours de l'exercice 1969/1970, taux de croissance voisin de celui enregistré durant l'exercice 1967/1968.

L'alternance des périodes de forte et de faible progression de la circulation fiduciaire mérite d'être relevée ; elle résulte à la fois des variations brusques des revenus de la population rurale et de l'insuffisance des organisations présentes de collecte de dépôts à recueillir les excédents de disponibilités de cette partie de la population lorsqu'ils se manifestent.

TAUX DE CROISSANCE DES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DU SECTEUR PRIVÉ

Du 1 ^{er} octobre au 30 septembre	Monnaie fiduciaire	Dépôts à vue	Autres liquidités	Total
pour cent l'an				
1965/1966	+ 6,0	+ 11,9	+ 48,5	+ 10,3
1966/1967		+ 4,8	+ 26,5	+ 1,2
1967/1968	+ 14,5	+ 20,7	+ 11,3	+ 17,2
1968/1969	+ 3,2	+ 8,6	+ 22,8	+ 7,0
1969/1970	+ 21,0	+ 11,8	+ 36,8	+ 17,9

Les **dépôts à vue et à terme des organismes publics**, dont le recensement pêche plutôt par omission, ont augmenté du tiers environ, de 29,0 à 38,7 milliards de francs c.f.a., l'accroissement ayant été surtout marqué, en montant, en Côte d'Ivoire (de 20,7 à 27,4 milliards de francs c.f.a.) et, en valeur relative, en Haute-Volta (+ 93 %, de 363 à 700 millions de francs c.f.a.).

DÉPÔTS EN BANQUE DES ORGANISMES PUBLICS

au 30 septembre	Dépôts à vue		Dépôts à terme	
	1969	1970	1969	1970
milliards de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	5,3	10,3	15,4	17,1
Dahomey	0,6	0,9		
Haute-Volta	0,3	0,6		0,1
Mauritanie	0,4	0,6	0,5	0,6
Niger	1,2	1,2	0,5	0,5
Sénégal	1,6	3,1	0,1	0,1
Togo	1,9	1,5	1,2	2,1
Total	11,3	18,2	17,7	20,5

La multiplication et le développement des entreprises et organismes publics, la part déterminante qu'ils jouent dans la transformation économique et sociale des pays de l'Union, confèrent une importance qui ne saurait être sous-estimée à leurs opérations financières. Leurs disponibilités constituent un apport essentiel aux ressources du système bancaire, mais peuvent aussi être appelées à concourir à la trésorerie de l'Etat. Le montant et les déplacements de ces disponibilités sont susceptibles de profonde influence sur la gestion du système monétaire, aussi, la Banque centrale s'est-elle attachée à les mieux suivre.

2.3. LES TRÉSORS PUBLICS ET LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MONÉTAIRE

La position créditrice des Trésors publics à l'égard des autres institutions monétaires s'est considérablement accusée ce dernier exercice.

DETTES ET CRÉANCES DES TRÉSORS ET POSTES

				Variation
au 30 septembre	1968	1969	1970	1969/1970
milliards de francs c.f.a.				
A l'égard de la Banque centrale				
Dettes	0,9	1,5	0,8	- 0,7
Créances	10,5	11,5	22,1	+ 10,6
Solde	+ 9,6	+ 10,0	+ 21,3	+ 11,3
A l'égard des banques				
Dettes	4,1	3,9	4,1	+ 0,2
Créances	11,6	12,4	13,7	+ 1,3
Solde	+ 7,5	+ 8,5	+ 9,6	+ 1,1
Solde général	+ 17,1	+ 18,5	+ 30,9	+ 12,4

Cette évolution s'est manifestée partout, mais avec une intensité variable.

CRÉANCES NETTES DU TRÉSOR PUBLIC ET DES POSTES A L'ÉGARD DES AUTRES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

				Variation
au 30 septembre	1968	1969	1970	1969/1970
milliards de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	8,1	10,8	18,4	+ 7,6
Dahomey	- 0,5	- 0,5	0,5	+ 1,0
Haute-Volta	1,2	2,7	4,3	+ 1,6
Mauritanie	1,3	0,9	1,0	+ 0,1
Niger	1,0	1,0	1,6	+ 0,6
Sénégal	3,9	1,2	1,5	+ 0,3
Togo	2,1	2,4	3,6	+ 1,2
Total	17,1	18,5	30,9	+ 12,4

Par ailleurs, les dettes des Trésors publics et Postes à l'égard des particuliers et entreprises, du fait de leurs dépôts en comptes courants postaux ou de bons du Trésor souscrits, se sont plutôt réduites, le montant de bons émis par le Trésor sénégalais, détenus par le public, étant demeuré faible (0,3 milliard) et celui des dépôts en comptes courants postaux ne progressant guère.

Les crédits à quatre mois consentis par les Trésors publics aux redevables des droits indirects ont par contre sensiblement augmenté (+ 15 %). La moyenne des obligations cautionnées en cours en fin de mois, de 4,8 milliards de francs c.f.a. durant l'exercice 1968/1969, était de 5,5 milliards en 1969/1970, bien que le Trésor dahoméen ait cessé, en juin 1970, de consentir de tels crédits (a). Cette décision et la liquidité des autres Trésors publics ont supprimé ou rendu inutile le réescompte d'obligations cautionnées à la Banque centrale dans la deuxième partie de l'exercice.

Le Trésor nigérien qui y avait eu recours, ainsi qu'à des avances de la Banque centrale, durant la première partie de l'exercice, a pu se dispenser de l'une et de l'autre forme de concours de l'institut d'émission dans les premiers mois de 1970.

Le Trésor dahoméen a seul continué à avoir recours en permanence aux facilités de découvert susceptibles de lui être consenties par la Banque centrale dans toutes les limites de durée et de montant autorisées par ses statuts. Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par l'article 15 bis des statuts de la Banque centrale, le Conseil répondant favorablement aux demandes du Gouvernement du Dahomey a, par autorisations successives, permis à son Trésor public un recours continu, depuis le dernier trimestre 1967, à des avances de la Banque centrale dans la limite d'un plafond, qui a été porté, le 15 juin 1969, de 10 à 15 % des recettes fiscales constatées, et maintenu à ce niveau depuis lors. Le solde créditeur des divers comptes de dépôts de fonds publics entretenus à la Banque centrale par l'Etat dahoméen et l'Office des postes du Dahomey a, cependant, sensiblement atténué le montant des concours consentis au Trésor public dahoméen, pour devenir, même, supérieur à ceux-ci en fin d'exercice.

Compte tenu du faible solde des comptes courants postaux de la Banque centrale, maintenu après nivellement opéré chaque décade du montant principal de ces comptes, le montant brut des concours de la Banque centrale aux Trésors publics des sept Etats de l'Union monétaire, de 1,1 milliard de francs c.f.a. au début de l'exercice, a approché 2 milliards fin novembre 1969, pour n'être plus que de 0,8 milliard fin mars 1970, et ne plus guère s'écarter ensuite de ce montant ; il était de 791 millions au 30 septembre 1970.

Ce recours à l'institut d'émission des Trésors publics de l'Union monétaire paraît d'autant plus modeste, rapproché du découvert dont ceux-ci avaient la libre disposition : 12,6 milliards, susceptibles même d'être portés et maintenus à longueur d'année à quelque 18,4 milliards de francs c.f.a., par décision du Conseil d'administration dans le cadre des pouvoirs qui lui sont statutairement accordés.

a) L'ordonnance 70-9 du 28 février 1970 a supprimé la faculté pour les redevables de droits indirects d'obtenir un délai de paiement par souscription d'obligations cautionnées.

2.4. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

Bien que moitié moindre en valeur relative à la progression des apports extérieurs (+ 21 % au lieu de + 40 %), l'augmentation des crédits à l'économie n'en a pas moins été la principale cause de l'expansion de la situation monétaire, y contribuant pour plus de 27 milliards (l'augmentation des avoirs extérieurs nets ayant été d'environ 19 milliards).

Le niveau des crédits dispensés à l'économie par les institutions monétaires ouest africaines a en effet enregistré, durant l'exercice 1969/1970, une nouvelle et forte hausse pour- suivant celle des deux exercices précédents.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Exercices	Niveau moyen		Variation
	milliards de francs c.f.a.		+ %
1962/1963	78,9		—
1963/1964	92,9	+ 14,0	+ 17,8
1964/1965	104,1	+ 11,2	+ 12,0
1965/1966	102,3	— 1,8	— 1,8
1966/1967	103,1	+ 0,8	+ 0,8
1967/1968	117,2	+ 14,1	+ 13,6
1968/1969	132,0	+ 14,8	+ 12,6
1969/1970	155,1	+ 23,1	+ 17,5

Cette expansion des crédits s'est cependant manifestée diversement dans les Etats de l'Union ; quasiment nulle au Niger, elle a été de 31 % en Haute-Volta et de 7,7 % seulement au Sénégal, toujours mesurée par la moyenne des encours en fin de mois.

ENCOURS MOYENS DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

	1967/1968	1968/1969	1969/1970	Variation
	milliards de francs c.f.a.			+ %
Côte d'Ivoire	59,4	67,3	83,0	+ 23,3
Dahomey	4,7	5,5	6,6	+ 20,0
Haute-Volta	3,5	4,2	5,5	+ 31,0
Mauritanie	2,9	4,4	5,6	+ 27,0
Niger	8,9	9,7	9,7	—
Sénégal	33,4	35,2	37,9	+ 7,7
Togo	4,4	5,7	6,8	+ 19,3
Total	117,2	132,0	155,1	+ 17,5

Cette progression s'est poursuivie tout au long de l'exercice, au contraire du précédent, l'écart relatif d'un exercice à l'autre à la fin d'un même mois ayant été croissant : de 9 % en début d'exercice, il était de 19 % fin mars et de 22 % en fin d'exercice.

Crédits en cours		Variation	
milliards de francs c.f.a.		± %	
30 septembre 1967	98,3		
30 septembre 1968	116,5	+ 18,2	+ 18,5
31 mars 1968	130,7		
31 mars 1969	144,6	+ 13,9	+ 10,6
30 septembre 1968	116,5		
30 septembre 1969	127,3	+ 10,8	+ 9,3
31 mars 1969	144,6		
31 mars 1970	171,8	+ 27,2	+ 18,7
30 septembre 1969	127,3		
30 septembre 1970	154,8	+ 27,5	+ 21,6

L'augmentation de 27,5 milliards de francs enregistrée en fin d'exercice a été essentiellement provoquée par une forte augmentation des engagements à court terme (+ 19,7 milliards).

En cours au 30 septembre				Variation	
Crédits	1968	1969	1970	1968/1969	1969/1970
milliards de francs c.f.a.					
à court terme	94,6	100,5	120,2	+ 5,9	+ 19,7
à moyen terme	11,3	13,4	18,8	+ 2,1	+ 5,4
à long terme	10,6	13,4	15,8	+ 2,8	+ 2,4
Total	116,5	127,3	154,8	+ 10,8	+ 27,5

En valeur relative cependant, la progression des crédits à moyen terme (+ 39 %) a été beaucoup plus élevée que celle, non seulement des crédits à long terme (+ 17 %), mais également des crédits à court terme (+ 20 %) ; elle a été la plus forte enregistrée depuis la création de l'Union monétaire :

PROGRESSION DES CRÉDITS A MOYEN TERME

1963/1964 : + 5,9 %	1966/1967 : + 10,0 %
1964/1965 : + 14,0 %	1967/1968 : + 5,8 %
1966/1967 : + 0,2 %	1968/1969 : + 18,7 %
1969/1970 : + 39,4 %	

Le développement des crédits à moyen terme s'est manifesté dans tous les Etats de l'Union monétaire, l'évolution des concours de plus faible ou plus longue durée ayant été plus diverse.

ACCROISSEMENT DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

1 ^{er} octobre 1969	Court terme	Moyen terme	Long terme	Total
30 septembre 1970				
millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	+ 13 072	+ 4 224	+ 2 064	+ 19 360
Dahomey	+ 159	+ 127	+ 69	+ 355
Haute-Volta	— 95	+ 253	+ 283	+ 441
Mauritanie	+ 2 020	+ 59	— 22	+ 2 057
Niger	— 82	+ 108	+ 54	+ 80
Sénégal	+ 2 401	+ 411	— 45	+ 2 767
Togo	+ 2 297	+ 126	— 21	+ 2 402
Total	+ 19 772	+ 5 308	+ 2 382	+ 27 462

L'allongement des concours consentis par les institutions monétaires, et donc de leurs risques, s'est ainsi poursuivi :

RÉPARTITION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE SELON LA DURÉE

	Court terme	Moyen terme	Long terme
en pour cent			
1966 - 31 mars	84,7	8,7	6,6
30 septembre	81,0	10,3	8,7
1967 - 31 mars	83,6	8,5	7,9
30 septembre	79,9	10,9	9,2
1968 - 31 mars	84,3	8,0	7,7
30 septembre	81,2	9,7	9,1
1969 - 31 mars	83,1	8,6	8,3
30 septembre	78,9	10,5	10,6
1970 - 31 mars	82,1	9,3	8,6
30 septembre	77,7	12,1	10,2

Cette répartition connaît quelques variations d'un Etat à l'autre de l'Union monétaire, mais celles-ci sont relativement faibles, la proportion des crédits à court terme en cours au 30 septembre 1970 ne variant ainsi que de 72 à 87 % selon les Etats.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE SELON LA DURÉE

	Court terme	Moyen terme	Long terme
pour cent du montant total des crédits au 30 septembre 1970			
Côte d'Ivoire	73,8	14,4	11,8
Dahomey	81,7	8,3	10,0
Haute-Volta	71,8	11,9	16,3
Mauritanie	87,4	10,9	1,7
Niger	75,4	8,5	16,0
Sénégal	84,7	9,8	5,5
Togo	80,8	6,9	12,3
Total	77,7	12,1	10,2

La proportion des crédits à moyen et long terme dans l'ensemble des concours consentis aux particuliers et entreprises privées ou publiques de l'Union par ses institutions monétaires demeure donc relativement modérée, d'autant que les appels, devenant aisément permanents, des Trésors publics aux concours bancaires sont demeurés très faibles et exceptionnels, les Trésors publics contribuant plus généralement aux ressources du système bancaire.

2.5. LA CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES AU FINANCEMENT A MOYEN ET LONG TERME

Les **crédits à long terme** dispensés par les « banques de développement » ont enregistré une nouvelle et forte progression en Haute-Volta, en Côte d'Ivoire et au Dahomey, le montant de leur encours n'ayant guère varié dans les autres pays (a).

CRÉDITS A LONG TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

	Encours au 30 septembre			Variation	
	1968	1969	1970	1969/1970	
	millions de francs c.f.a.			± %	
Côte d'Ivoire	5 996	7 812	9 876	+ 2 064	+ 26,4
Dahomey	417	540	609	+ 69	+ 12,8
Haute-Volta	473	555	838	+ 283	+ 51,0
Mauritanie	194	141	119	— 22	— 15,6
Niger	788	1 347	1 401	+ 54	+ 4,0
Sénégal	1 906	2 052	2 007	— 45	— 2,2
Togo	824	1 010	989	— 21	— 2,7
Total	10 598	13 457	15 839	+ 2 382	+ 17,7
U.M.O.A.	10 598	13 457	15 839	+ 2 382	+ 17,7

L'accroissement des encours est surtout sensible au bénéfice des entreprises industrielles et particulièrement des industries textiles.

CRÉDITS A LONG TERME RECENSÉS AU 30 SEPTEMBRE 1970

	Industries textiles		Autres industries	
	1969	1970	1969	1970
	millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	950	1 160	1 534	2 949
Dahomey	102	150	18	100
Haute-Volta	64	96	40	154
Mauritanie			75	66
Niger	640	660	56	66
Sénégal	216	350	545	556
Togo			42	43
Total	1 972	2 416	2 310	3 934
	+ 444		+ 1 624	

a) Les crédits à long terme dispensés par les banques de développement, les seuls considérés ici, ne représentent qu'une modeste fraction de ceux dont bénéficie l'économie ouest africaine. La part la plus importante des concours à long terme provient de sources extérieures ; c'est ainsi que les seuls crédits à long terme directement consentis à des entreprises publiques ou privées de l'Union monétaire par la Caisse Centrale de Coopération Economique s'élevaient à 21,1 milliards de francs c.f.a. le 30 septembre 1970.

La progression des **crédits à moyen terme**, dispensés tant par les banques de développement que par les banques commerciales, a été non seulement plus forte pour l'ensemble de l'Union, mais s'est aussi manifestée dans tous les Etats, à des taux divers, il est vrai, (+ 70 % en Haute-Volta, + 8,5 % en Mauritanie).

CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE*

	Encours au 30 septembre						Variation	
	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1969/1970	
	millions de francs c.f.a.						± %	
Côte d'Ivoire	4 001	4 741	6 170	6 891	7 812	12 036	+ 4 224	+ 54,1
Dahomey	429	323	209	139	382	509	+ 127	+ 32,2
Haute-Volta	465	405	422	296	361	614	+ 253	+ 70,0
Mauritanie	132	133	200	332	693	752	+ 59	+ 8,5
Niger	424	607	637	656	639	747	+ 108	+ 16,9
Sénégal	4 090	3 249	2 728	2 744	3 129	3 540	+ 411	+ 13,1
Togo	170	276	339	273	429	555	+ 126	+ 29,4
Total	9 711	9 734	10 705	11 331	13 445	18 753	+ 5 308	+ 39,5
Taux de progression	pour cent							
annuelle	+ 14,0	+ 0,2	+ 10,0	+ 5,8	+ 18,7	+ 39,5		

* Banques commerciales et banques de développement, y compris C.A.A.-C.I.

L'accroissement des encours en Côte d'Ivoire tient, pour près d'un milliard, au crédit à moyen terme consenti à la compagnie multinationale « Air Afrique » qui a son siège à Abidjan.

La cause principale et plus générale de l'augmentation enregistrée est cependant le développement des crédits consentis aux entreprises industrielles.

CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS AUX ENTREPRISES INDUSTRIELLES

	Encours au 30 septembre		Variations	
	1969	1970	1969/1970	
	millions de francs c.f.a.		± %	
Côte d'Ivoire	2 359	3 976	+ 1 617	+ 68,5
Dahomey	220	303	+ 83	+ 37,7
Haute-Volta	32	169	+ 137	+ 428,1
Mauritanie	120	80	- 40	- 33,3
Niger	177	135	- 42	- 23,7
Sénégal	1 049	1 543	+ 494	+ 47,1
Togo	159	225	+ 66	+ 41,5
U.M.O.A.	4 116	6 431	+ 2 315	+ 56,2

AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS A MOYEN TERME ACCORDÉES PAR LA BANQUE CENTRALE

	Opérations		Opérations			
Exercices	immobilières		de production		Total	
millions de francs c.f.a.						
1962/1963	800		1 685		2 485	
1963/1964	1 998		1 438		3 436	
1964/1965	877		1 702		2 579	
1965/1966	1 271		1 230		2 501	
1966/1967	1 157		1 447		2 604	
1967/1968	692		2 156		2 848	
1968/1969	1 467		4 885		6 353	
1969/1970	2 579		4 827		7 406	
		Opérations immobilières		Opérations de production		Total
	1968/1969	1969/1970	1968/1969	1969/1970	1968/1969	1969/1970
millions de francs c.f.a.						
Côte d'Ivoire	1 130	2 044	2 814	3 342	3 944	5 386
Dahomey	52	15	326	30	378	45
Haute-Volta	18	34	189	280	207	314
Mauritanie	49	48		18	49	66
Niger	54	15	166	242	220	257
Sénégal	151	288	881	735	1 032	1 023
Togo	13	135	510	180	523	315
Total	1 467	2 579	4 886	4 827	6 353	7 406

Au cours de cet exercice, plus encore que pendant le précédent, les banques commerciales ont pris la plus large part à cet accroissement.

CRÉDITS A MOYEN TERME

CREDITS A MOYEN TERME					
	Encours au 30 septembre			Variation	
	1968	1969	1970	1969/1970	
millions de francs c.f.a.					
Crédits consentis par :					± %
Banques commerciales	4 543	6 250	10 646	+ 4 396	+ 70,3
Autres établis. de crédit	6 788	7 195	8 107	+ 912	+ 11,7
Total	11 331	13 445	18 753	+ 5 308	+ 39,5

La contribution respective des banques commerciales et des banques de développement à l'expansion des crédits à moyen terme a été diverse, selon les Etats.

ACCROISSEMENT DE L'ENCOURS DES CRÉDITS A MOYEN TERME

ACCROISSEMENT DE L'ENSCS DES CREDIT A MOYEN TERME

Du 30 septembre 1969	Banques	Banques	Total
au 30 septembre 1970	commerciales	de développement	
millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	+ 3 532	+ 691	+ 4 223
Dahomey	+ 82	+ 45	+ 127
Haute-Volta	+ 172	+ 80	+ 252
Mauritanie	+ 85	— 26	+ 59
Niger	— 15	+ 123	+ 108
Sénégal	+ 462	— 50	+ 412
Togo	+ 78	+ 49	+ 127
Total	+ 4 396	+ 912	+ 5 308

Ce développement des crédits à moyen terme a été vigoureusement appuyé par les facilités de mobilisation accordées par la Banque centrale. Les accords de réescompte accordés par elle au cours du seul dernier exercice ont été de 7,4 milliards de francs c.f.a., montant jamais encore atteint.

La répartition, selon les Etats concernés, des autorisations accordées en cours d'exercice, ressort du tableau ci-contre.

Le montant des autorisations en cours au 30 septembre 1970, sans considération de l'exercice au cours duquel elles ont été accordées, s'élevait à 17,6 milliards de francs c.f.a., au lieu de 13,5 milliards en début d'exercice.

Les banques bénéficiaires d'autorisations de réescompte de leurs crédits à moyen terme auprès de la Banque centrale n'en usent cependant qu'en fonction des besoins généraux de leur trésorerie ; le montant des effets représentatifs de crédits à moyen terme réescomptés peut donc varier selon ces besoins et, en conséquence, ne mesure pas véritablement les concours de la Banque centrale au financement des crédits à moyen terme.

La proportion réescomptée à la Banque centrale du montant total des crédits à moyen terme consentis par les banques de développement est relativement faible (30 %), le financement de la majeure partie de leurs crédits à moyen terme étant assuré par des concours extérieurs affectés à la réalisation d'opérations déterminées.

Elle est, par contre, élevée, supérieure aux deux tiers s'agissant des banques commerciales. Il convient cependant de noter que l'importance relative des crédits à moyen terme dans le montant total des crédits consentis par ces établissements, bien que s'étant fortement accrue ces deux derniers exercices, demeure faible (7 % au 30 septembre 1969, 9,4 % au 30 septembre 1970).

AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS A MOYEN TERME ACCORDÉES PAR LA BANQUE CENTRALE

en faveur de				
Encours au	Banques	Banques de	C.A.A.*	Total
30 septembre	commerciales	développement	C.I.	
millions de francs c.f.a.				
1963	4 266	1 604		5 870
1964	4 222	2 389	500	7 111
1965	4 468	2 616	774	7 858
1966	4 417	3 266	980	8 663
1967	4 686	3 259	1 020	8 965
1968	4 408	3 276	838	8 522
1969	8 786	3 356	1 400	13 542
1970	11 791	4 440	1 371	17 602
* Caisse autonome d'amortissement de Côte d'Ivoire.				

2.6. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS A COURT TERME

Le montant des crédits à court terme dispensés par les institutions monétaires de l'Union atteignait 120 milliards de francs c.f.a. au 30 septembre 1970, alors qu'il était, un an plus tôt, de 100 milliards.

Ce taux d'accroissement est assurément élevé, si même il traduit, pour partie, les effets conjugués du changement de parité de la monnaie et de la hausse générale des prix des produits et services, et notamment du fret, acquis à l'extérieur. Sans méconnaître ces effets, force est de constater que ce taux n'est pourtant pas exceptionnel, ayant été atteint deux fois déjà au cours des six dernières années, alors que les facteurs ci-dessus ne se faisaient pas sentir.

VARIATIONS DU MONTANT DES CRÉDITS A COURT TERME

du 30 septembre au 30 septembre					
pour cent					
1963/1964	+	18,5	1966/1967	+	2,7
1964/1965	+	4,0	1967/1968	+	20,3
1965/1966	-	2,6	1968/1969	+	6,2
		1969/1970	+	19,7	

Forte en Côte d'Ivoire (+ 27 %), très élevée en Mauritanie (+ 50 %) et au Togo (+ 55 %), la progression des encours, mesurée en fin d'exercice, a été ailleurs modérée (Sénégal + 8,5 %) ou peu sensible, voire nulle.

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES*

	Encours au 30 septembre			Variations	
	1968	1969	1970	1969/1970	
	millions de francs c.f.a.				± %
Côte d'Ivoire	45 425	48 607	61 679	+ 13 072	+ 26,9
Dahomey	3 819	4 843	5 001	+ 158	+ 3,3
Haute-Volta	2 440	3 788	3 693	- 95	- 2,5
Mauritanie	3 349	4 005	6 025	+ 2 020	+ 50,4
Niger	6 691	6 685	6 603	- 82	- 1,2
Sénégal	29 271	28 312	30 713	+ 2 401	+ 8,5
Togo	3 596	4 213	6 510	+ 2 297	+ 54,5
Total	94 591	100 453	120 224	+ 19 771	+ 19,7
* Crédits à court terme consentis par les banques commerciales et de développement ainsi que par les Trésors publics					
sous forme d'obligations cautionnées.					

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME ET OBLIGATIONS CAUTIONNÉES

	30 septembre		Variations	
	1969	1970	1969/1970	
	millions de francs c.f.a.			± %
Importation de produits pétroliers	3 174	4 305	+ 1 131	+ 36
Crédits bancaires	3 031	3 572	+ 541	+ 18
Obligations cautionnées	143	733	+ 590	+ 413
Transitaires	2 883	3 523	+ 640	+ 11
Crédits bancaires	1 950	2 483	+ 533	+ 27
Obligations cautionnées	933	1 040	+ 107	+ 11
Commerce matériaux, matériels, automobiles	14 401	16 849	+ 2 448	+ 17
Crédits bancaires	13 388	15 580	+ 2 192	+ 16
Obligations cautionnées	1 013	1 269	+ 256	+ 25

OBLIGATIONS CAUTIONNÉES EN COURS

	Encours moyen			Encours au 30 septembre		
	1968/69	1969/70	Variation	1969	1970	Variation
	millions de F. c.f.a.			millions de F. c.f.a.		%
Côte d'Ivoire	2 700	3 315	+ 23	2 699	3 200	+ 19
Mauritanie	35	57	+ 63	38	134	+ 253
Niger	266	366	+ 37	271	413	+ 52
Togo	405	515	+ 27	447	706	+ 58

L'accroissement enregistré en fin d'exercice s'est manifesté en Côte d'Ivoire dès la fin de la première moitié de l'exercice, plus tardivement au Togo et en Mauritanie.

VARIATIONS RELATIVES DES ENCOURS DE CRÉDIT A COURT TERME

	Septembre 1969/1968	Mars 1970/1969	Juin 1970/1969	Septembre 1970/1969
	pour cent			
Côte d'Ivoire	+ 7,0	+ 22,0	+ 25,3	+ 26,9
Dahomey	+ 26,8	+ 15,5	+ 7,0	+ 3,3
Haute-Volta	+ 55,2	+ 27,8	+ 15,2	- 2,5
Mauritanie	+ 19,6	+ 12,1	+ 13,8	+ 50,4
Niger	-	- 4,0	- 1,3	- 1,2
Sénégal	- 3,3	+ 15,1	+ 7,6	+ 8,5
Togo	+ 17,2	+ 13,5	+ 23,5	+ 54,5
Total	+ 6,2	+ 17,3	+ 16,9	+ 19,7

La progression des crédits à court terme a donc connu de grandes différences selon les Etats de l'Union.

Un peu moins de 5 % des crédits à court terme dont bénéficient les entreprises ouest africaines leur sont consentis par les Trésors publics, acceptant des redevables de droits indirects des **obligations cautionnées** à quatre mois d'échéance. Supprimée au Dahomey, en mars 1970, cette facilité de crédit à court terme s'est au contraire développée en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Niger et au Togo.

Au 30 septembre 1970, près de 11 % des crédits à court terme dont bénéficiaient les entreprises togolaises étaient obtenus sous forme d'obligations cautionnées.

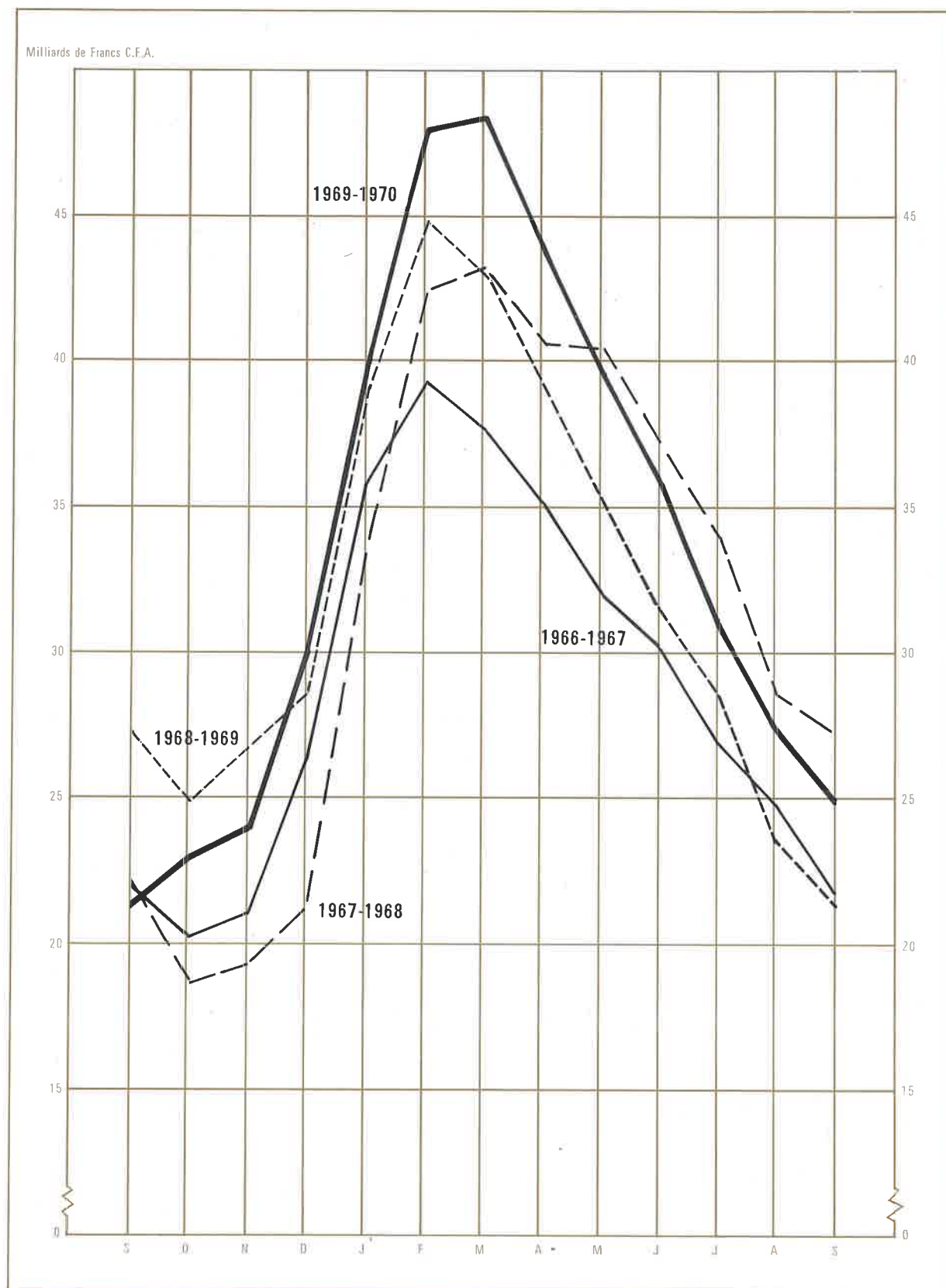
Cette forme de crédit ne peut donc être négligée dans l'appréciation des concours à court terme utilisés par les entreprises susceptibles d'en bénéficier.

A ne considérer que les seuls crédits dispensés par les banques, leur évolution, d'un exercice à l'autre, appréciée par la moyenne des encours en fin de mois, a été la suivante.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME : ENCOURS MOYEN

	1968/1969	1969/1970	1969/1970	
	milliards de francs c.f.a.			± %
Ensemble des crédits consentis	103,0	118,5	+ 15,5	+ 15
dont utilisations recensées	91,7	106,3	+ 14,6	+ 16
par des entreprises de :				
a) production, transformation et exportation				
de produits agricoles	32,1	34,0	+ 1,9	+ 6
b) autres activités de production de biens	13,0	16,7	+ 3,7	+ 28
c) travaux et bâtiments	6,6	8,0	+ 1,4	+ 21
d) distribution de marchandises	35,8	42,0	+ 6,2	+ 17
e) autres activités	4,2	5,6	+ 1,4	+ 33

CREDITS BANCAIRES A COURT TERME A LA PRODUCTION , COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES



Appréciée à fin d'exercice, l'évolution de l'encours des crédits bancaires recensés bénéficiant aux cinq groupes d'entreprises considérés a été la suivante.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME : EN COURS AU 30 SEPTEMBRE

	1968	1969	1970	1969/1970	
Branches d'activité	milliards de francs c.f.a.			± %	
a) Production, transformation					
et exportation de produits agricoles	27,3	21,5	25,8	+ 4,3	+ 20
b) Autres activités de production de biens	11,1	14,2	18,6	+ 4,4	+ 31
c) Travaux et bâtiments	6,1	7,2	7,5	+ 0,3	+ 4
d) Distribution de marchandises	32,6	36,6	44,0	+ 7,4	+ 20
e) Autres activités	3,7	4,7	6,7	+ 2,0	+ 42
Total	80,8	84,2	102,6	+ 18,4	+ 22

Le fort accroissement des crédits à la catégorie résiduelle « autres activités » est pour moitié (1 milliard sur 2) enregistré en Côte d'Ivoire, sa principale cause étant une augmentation de 0,6 à 1,2 milliard de l'endettement des entreprises de transit dont les besoins de financement sont étroitement dépendants des concours apportés par elles aux commerces d'importation et d'exportation.

Les utilisations de crédits à court terme par les **entreprises de production, commercialisation, transformation et exportation de produits agricoles** connaissent naturellement un très fort mouvement saisonnier ; de 21,5 milliards de francs c.f.a., fin septembre 1969 elles se sont élevées à 48,2, fin mars 1970 (contre 44,8, fin février 1969) ; le maximum était atteint à des moments un peu différents, d'un Etat à l'autre, mais généralement situés dans le premier trimestre de l'année.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME POUR LA PRODUCTION, LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES*

Mois		Encours maximum			Encours au 30 septembre		
(a)		1969	1970	Variation	1969	1970	Variations
		millions de francs c.f.a.		± %	millions de francs c.f.a.		± %
Côte d'Ivoire	F/M	21 578	26 032	+ 20,6	9 428	14 878	+ 5 450
Dahomey	Mai/A	1 442	1 884	+ 30,7	1 110	486	- 624
Haute-Volta	Mai/F	1 275	1 879	+ 47,4	1 050	571	- 479
Mauritanie							
Niger	J/J	3 737	3 056	- 18,2	1 145	410	- 735
Sénégal	F/F	16 441	15 791	- 4,0	8 241	8 791	+ 550
Togo	M/J	809	760	- 6,0	574	638	+ 64
Total	F/M	44 817	48 241	+ 7,6	21 548	25 774	+ 4 226
* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.							
(a) Mois à la fin duquel a été enregistré l'encours maximum : janvier (J), février (F), mars (M), avril (A).							

La variété des taux de progression des encours d'un exercice à l'autre s'explique principalement par l'évolution de la valeur des récoltes à commercialiser dans les différents Etats. L'accroissement résiduel enregistré en fin d'exercice résulte surtout du rythme des exportations, qui avait été, l'exercice précédent, particulièrement lent, s'agissant des fortes récoltes de coton de Haute-Volta et du Dahomey.

Dans leur montant global, les crédits à court terme utilisés par les entreprises de production, commercialisation, transformation et exportation de produits agricoles ont connu, durant l'exercice sous revue, un mouvement saisonnier très proche de la norme, ainsi que le montre le graphique ci-joint, mais l'accroissement résiduel de leur montant en fin d'exercice a été relativement élevé (+ 19,6 %).

Pour une large part (1,8 milliard sur 4,2), cet accroissement est le fait des industries de transformation des productions agricoles locales, en vue principalement de leur exportation sous une forme plus élaborée et valorisée.

CRÉDITS A COURT TERME AUX INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES*

	Encours au 30 septembre		Variations	
	1969	1970	1969/1970	
	millions de francs c.f.a.			± %
Industries des corps gras	4 212	5 393	+ 1 181	+ 28
dont Sénégal	2 940	4 193	+ 1 253	+ 43
Côte d'Ivoire	792	1 152	+ 360	+ 45
Dahomey	458	10	- 448	- 98
Conserveries de fruits et légumes	241	736	+ 495	+ 205
dont Côte d'Ivoire	237	714	+ 477	+ 201
Industrie du café et du cacao				
Côte d'Ivoire	68	396	+ 328	+ 482

Les bons résultats de leur exploitation ont permis aux huileries de palme et de palmiste du Dahomey de se dégager, à très peu près, de tout endettement à court terme à l'égard des banques ; par contre, les huileries de palme de Côte d'Ivoire, en pleine extension, ont accru leur recours au crédit à court terme, et plus encore les huileries d'arachides du Sénégal. L'expansion des industries du café et du cacao ainsi que des conserveries d'ananas s'est accompagnée d'un plus large recours au crédit.

La progression des crédits à court terme consentis aux **entreprises de pêche maritime et aux industries du poisson** a été du même ordre de grandeur : 22 % pour l'ensemble de l'Union, mais cet accroissement ne s'est manifesté qu'en Mauritanie où l'encours des crédits bancaires à ces branches d'activité, qui ont connu de nouveaux développements rapportés plus haut, a plus que doublé.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE, CONSERVERIE, FROID*

	Encours au 30 septembre		Variations	
	1969	1970	1969/1970	
	millions de francs c.f.a.			± %
Côte d'Ivoire	186	147	- 39	- 21,0
Dahomey	11	13	+ 2	+ 18,0
Mauritanie	631	998	+ 367	+ 58,0
Sénégal	666	669	+ 3	+ 0,4
Total	1 494	1 827	+ 333	+ 22,0

* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires

En Mauritanie également a été enregistré un très vif développement des recours au crédit à court terme par des **exploitations minières**.

CRÉDITS BANCAIRES AUX EXPLOITATIONS MINIÈRES*

	30 septembre	30 juin	30 septembre	Variation
	1969	1970	1970	septembre
				1969/1970
millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	286	360	95	— 191
Mauritanie	113	230	1 024	+ 911
Sénégal	622	669	632	+ 10
Togo	—	3	104	+ 104
Total	1 021	1 262	1 855	+ 834

L'arrêt de l'exploitation du manganèse de Grand Lahou en Côte d'Ivoire et les premiers recours au crédit à court terme de la SOMIMA, en fin d'exercice 1969/1970, sont la principale cause de cette évolution.

L'évolution des crédits aux **exploitations forestières et industries du bois** de Côte d'Ivoire a suivi celle de leur activité, retracée à la première partie de ce rapport : ralentissement des coupes, dans la deuxième partie de l'exercice, et moindres facilités d'écoulement de celles-ci, progression, par contre, des industries du bois.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME - EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET INDUSTRIES DU BOIS - CÔTE D'IVOIRE *

Branches	Encours moyen			Encours au 30 septembre		
d'activité principale	1968/1969	1969/1970	Variation	1969	1970	Variation
	millions de francs c.f.a.		± %	millions de francs c.f.a.		± %
Exploitation forestière	896	1 069	+ 19	1 092	599	— 45
Industries du bois	787	1 063	+ 35	768	1 345	+ 75
Commerce du bois	1 387	1 755	+ 27	1 490	1 505	+ 1
Total	3 070	3 887	+ 27	3 350	3 449	+ 3

* Crédits recensés par la Centrale des risques bancaires.

Les « **industries de marché local** », en désignant ainsi celles dont la production trouve son principal débouché dans l'ouest africain, ont très fortement augmenté leur recours aux crédits bancaires à court terme, la progression de leurs encours moyens ayant été de 36 %, plus forte encore (41,5 %) mesurée du début à la fin de l'exercice.

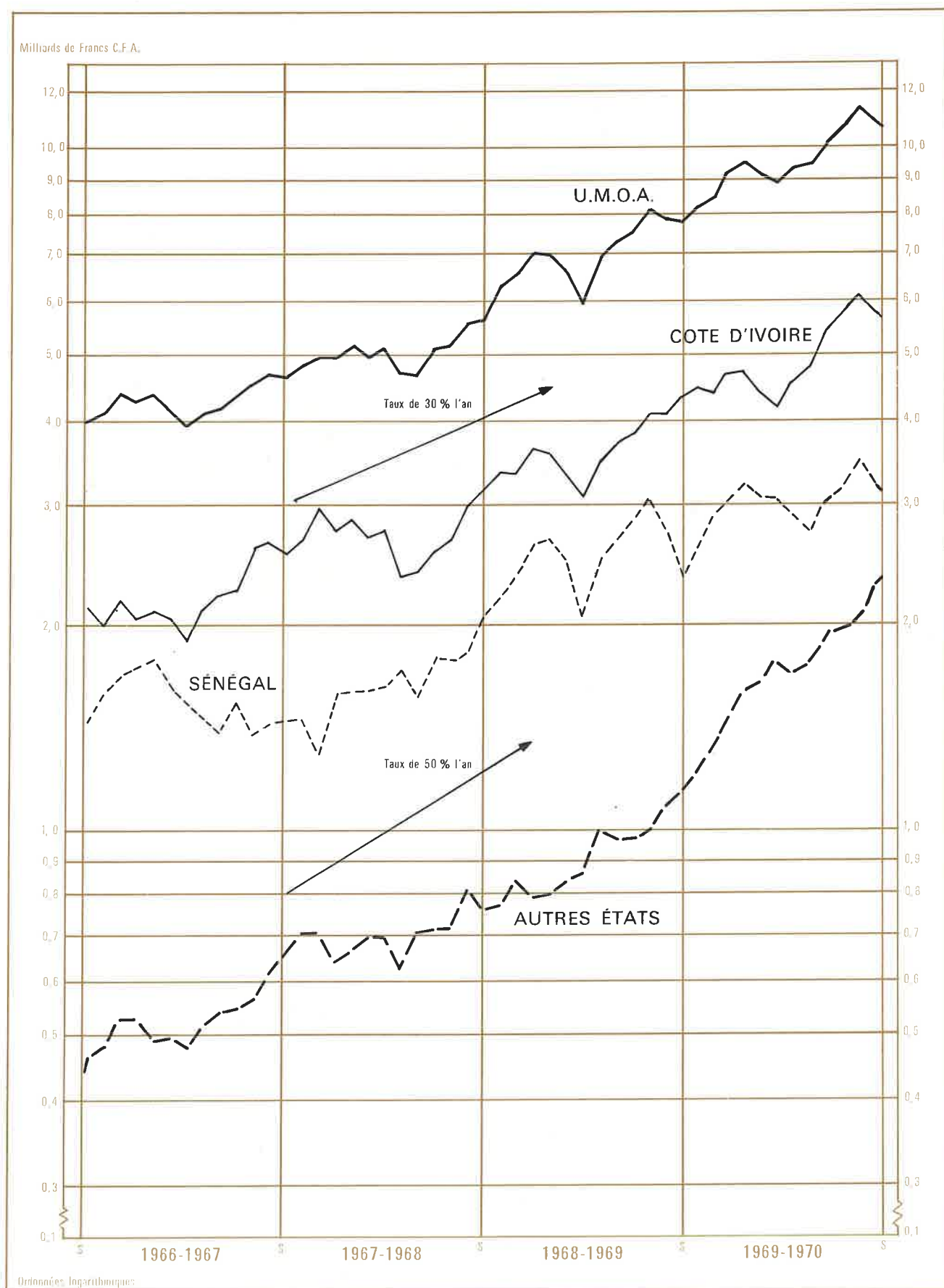
L'augmentation des crédits s'est plus particulièrement manifestée dans la deuxième moitié de l'exercice, au Niger et en Haute-Volta en particulier, du fait de l'entrée en exploitation de nouvelles industries, textiles notamment.

L'accroissement des crédits à court terme aux industries des métaux, de la mécanique et de l'électricité est surtout le fait des entreprises ivoiriennes (+ 856 millions) et sénégalaises (+ 196 millions).

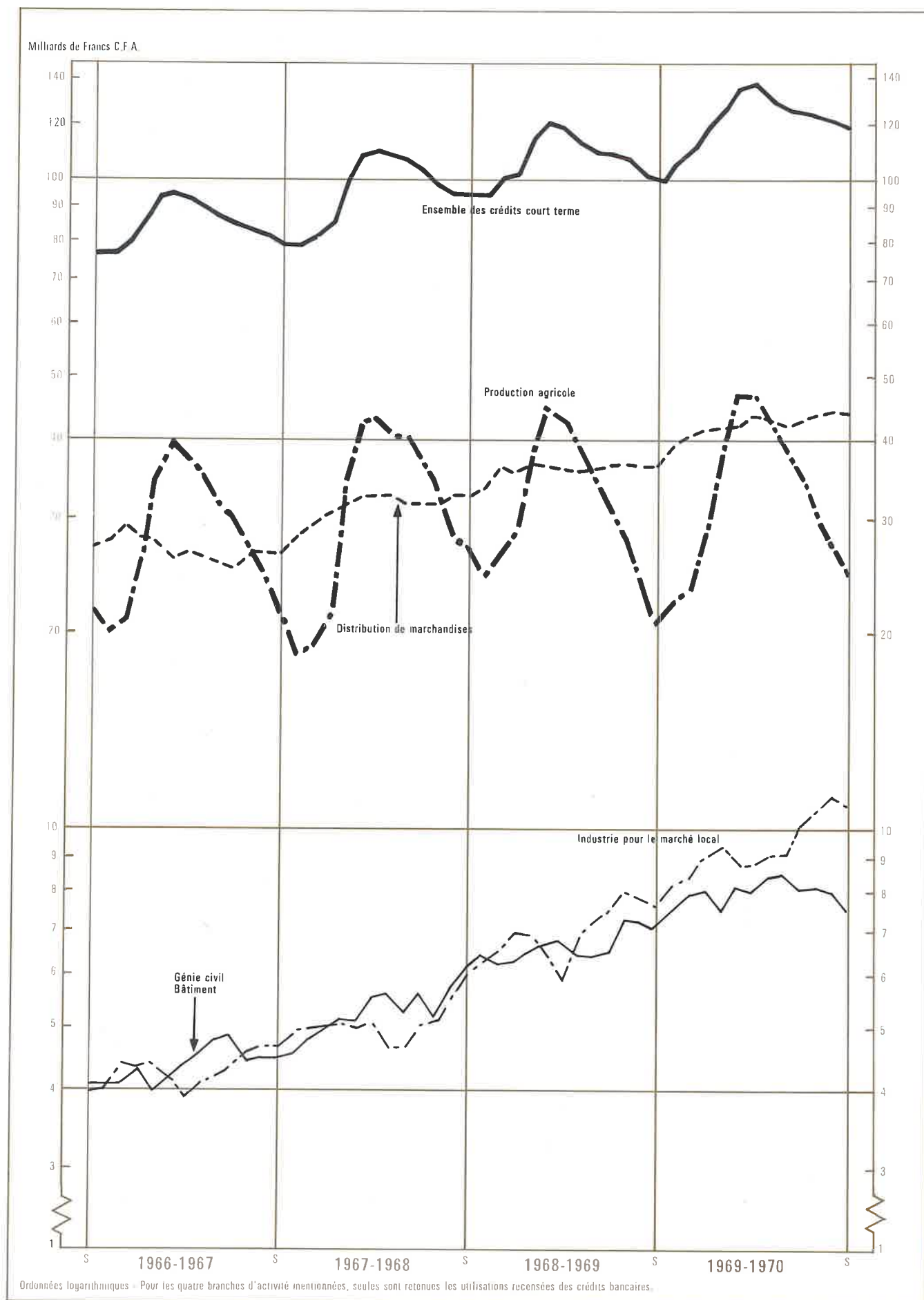
CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX INDUSTRIES DE « MARCHÉ LOCAL » *

Encours			Variations		
Répartition	30 septembre	31 mars	30 septembre	30 septembre	
par Etats	1969	1970	1970	1969/1970	
millions de francs c.f.a.					± %
Côte d'Ivoire (a)	4 304	4 125	5 586	+ 1 282	+ 30
Dahomey	123	179	212	+ 89	+ 72
Haute-Volta	242	488	527	+ 285	+ 118
Mauritanie	36	44	24	— 12	— 33
Niger	374	669	961	+ 587	+ 157
Sénégal	2 332	3 031	3 104	+ 772	+ 33
Togo (b)	350	392	570	+ 220	+ 63
Total	7 761	8 928	10 984	+ 3 223	+ 42
Répartition	30 septembre		Variations		
par activités	1968	1969	1970	1969/1970	
millions de francs c.f.a.					+ %
Raffinage de produits pétroliers	289	265	526	+ 261	+ 98
Meunerie (b)	44	95	170	+ 75	+ 79
Austres industries alimentaires	578	602	998	+ 396	+ 66
Bois et ameublement (a)	61	109	118	+ 9	+ 8
Matériaux de construction	364	523	867	+ 344	+ 66
Métaux, mécanique et électricité	1 252	1 701	2 750	+ 1 049	+ 62
Textiles, cuir, habillement	2 516	3 211	4 186	+ 975	+ 30
Autres industries	847	1 255	1 369	+ 114	+ 9
Total	5 951	7 761	10 984	+ 3 223	+ 42
* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.					
(a) Non compris industries du bois et de l'ameublement Côte d'Ivoire; (b) Sauf féculerie au Togo.					

CREDITS A COURT TERME AUX INDUSTRIES DE MARCHE LOCAL



CREDITS A COURT TERME UTILISES



Les variations d'encours au 30 septembre des crédits utilisés par les **entreprises de travaux et bâtiment** n'ont guère de signification de tendance, étant affectées par des mouvements de circonstance.

Au long de l'exercice, les crédits consentis à cette branche d'activité ont été de niveau moyen, sensiblement supérieur en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo, sensiblement égal au Niger, un peu inférieur en Haute-Volta et en Mauritanie, en baisse marquée au Dahomey.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX ET BÂTIMENT *

	Encours moyen			Encours au 30 septembre		
	1968/1969	1969/1970	Variation	1969	1970	Variation
	millions de F. c.f.a.		± %	millions de F. c.f.a.		± %
Côte d'Ivoire	2 995	3 833	+ 28,0	3 483	3 189	- 8,4
Dahomey	545	353	- 35,2	397	278	- 30,0
Haute-Volta	241	221	- 8,3	216	219	+ 1,4
Mauritanie	666	615	- 7,7	399	726	+ 81,9
Niger	856	847	- 1,0	821	838	+ 2,1
Sénégal	1 077	1 676	+ 55,6	1 558	1 780	+ 14,2
Togo	251	454	+ 80,9	295	496	+ 68,1
Total	6 631	7 999	+ 20,6	7 169	7 526	+ 5,0

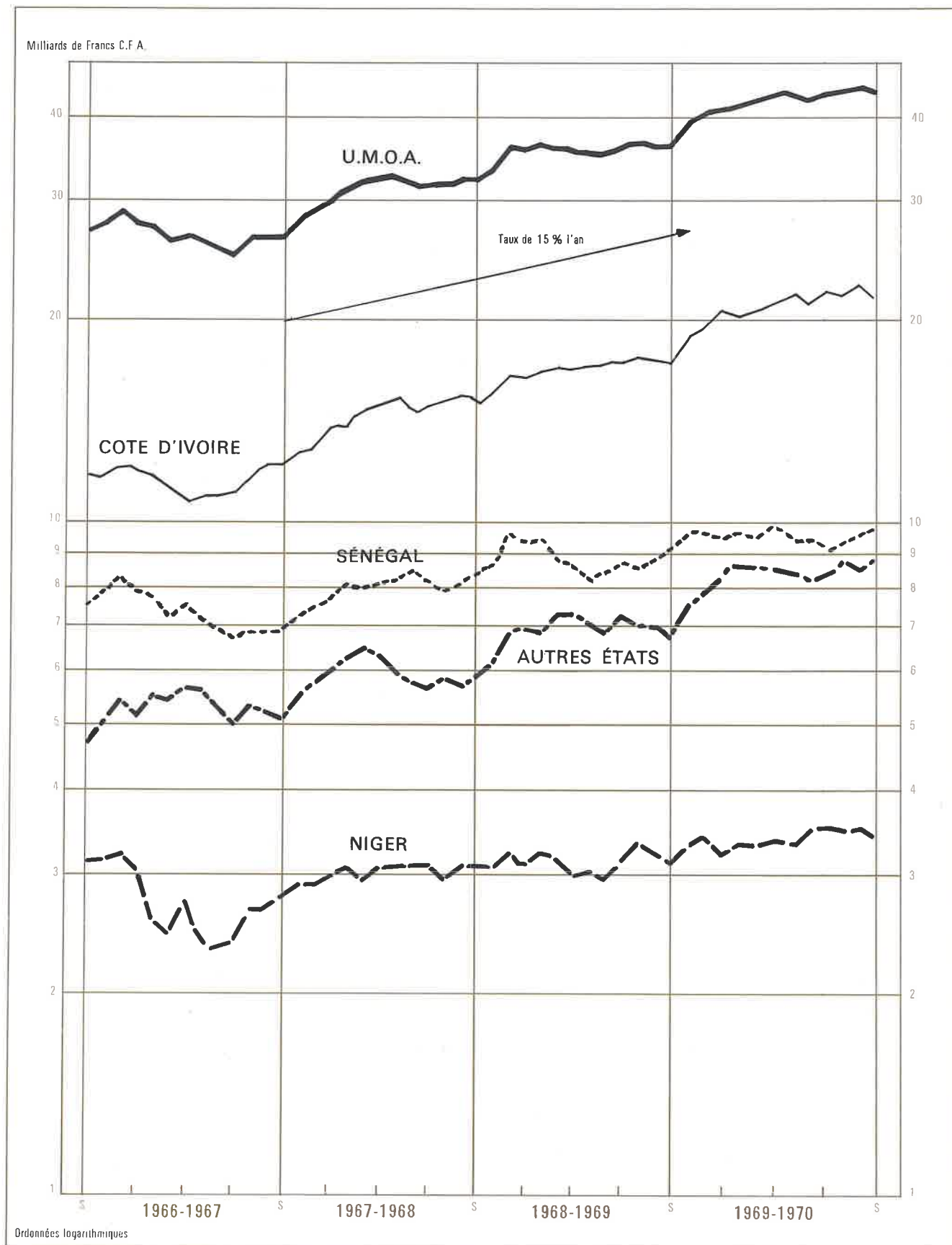
* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.

Les crédits consentis aux entreprises de **distribution de marchandises** (y compris les établissements de crédit à la consommation) ont progressé de 18 % environ, mesurés par leur encours moyen, et de 20 % en fin d'exercice. Ces taux sont sensiblement plus élevés que ceux enregistrés en 1968/1969 par rapport à l'exercice 1967/1968 (15 et 12 % respectivement). Il en a été ainsi pour l'ensemble des entreprises considérées dans tous les Etats de l'Union, à l'exception cependant du Sénégal et de la Mauritanie.

Taux de progression des encours	1967/1968	1968/1969	1968/1969	1969/1970
	Moyen	30 septembre	Moyen	30 septembre
	pour cent			
Côte d'Ivoire	+ 17,9	+ 15,0	+ 23,5	+ 25,6
Dahomey	+ 7,4	+ 2,0	+ 14,5	+ 35,7
Haute-Volta	+ 9,6	+ 17,3	+ 15,7	+ 3,4
Mauritanie	+ 47,2	+ 41,1	+ 38,1	+ 15,8
Niger	+ 4,7	+ 0,5	+ 8,0	+ 10,9
Sénégal	+ 11,9	+ 9,2	+ 8,0	+ 6,5
Togo	+ 24,2	+ 17,5	+ 19,5	+ 54,0
Total	+ 15,1	+ 12,2	+ 17,6	+ 20,4

Le montant des ventes de marchandises réalisées par les principales entreprises commerciales paraît avoir maintenu son rythme de progression des deux précédentes années (11 %). La progression des chiffres d'affaires de ces entreprises aurait donc été sensiblement inférieure à celle des encours moyens des crédits à court terme utilisés par elles.

CREDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES



VENTES DE MARCHANDISES ET CRÉDITS

Taux de progression saisonnier	Ventes	Encours moyen
	de marchandises	crédits
		à court terme
		pour cent l'an
1965/1966 - 1966/1967	+ 2	- 5
1966/1967 - 1967/1968	+ 11	+ 16
1967/1968 - 1968/1969	+ 11	+ 15
1968/1969 - 1969/1970	+ 11	+ 20

L'indice des chiffres d'affaires présentement calculé ne peut cependant prétendre traduire avec précision l'évolution des ventes, aussi convient-il d'apprécier en conséquence la différence de tendance relevée plus haut (a).

Ce développement des crédits a concerné diversement les différentes branches du négoce, le très fort accroissement marqué des encours des entreprises « d'import-export » résultant pour une part, sans doute importante, mais difficile à préciser, de leurs opérations sur produits.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME

AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES*

Encours au 30 septembre	1968	1969	1970	Variations
				1969/1970
				millions francs c.f.a.
				± %
Commerce général d'importation et d'exportation				
de marchandises et produits	12 110	12 902	17 209	+ 33,4
Groupements commerçants locaux				
pour importation et vente de marchandises	321	337	376	+ 11,6
Grands magasins, commerces multiples, comptoirs	1 837	1 650	1 655	+ 0,3
Importation et distribution de produits pétroliers	3 224	3 031	3 572	+ 17,8
Commerce biens d'équipement et				
de consommation durable (a)	10 750	13 669	15 580	+ 14,0
Commerces des textiles, de l'habillement et du cuir	1 157	1 418	1 387	- 2,2
Commerces alimentaires et agricoles	575	442	675	+ 52,7
Autres commerces	347	426	755	+ 77,2
Etablissements financiers de ventes à crédit	2 294	2 709	2 840	+ 4,8
Total	32 615	36 584	44 049	+ 20,4
* Utilisations recensées de crédits bancaires.				
(a) Commerces de matières premières, matériaux de construction, produits chimiques et pharmaceutiques, machines, véhicules, quincaillerie, biens d'équipement importés.				

a) Les données servant à l'établissement de cet indice calculé mensuellement ne concernent, en effet, qu'un nombre limité d'entreprises d'importation et de distribution, sans doute parmi les plus importantes. Cette « représentativité » est forcément limitée et sujette à variations difficiles à déceler. Par ailleurs, il n'a malheureusement pas encore été possible de réunir une série de données concernant le commerce mauritanien.

L'indice pour l'exercice 1969/1970 est provisoire, certaines données ayant dû être estimées.

La forte progression (+ 27,5 %), enregistrée au cours de l'exercice précédent, des utilisations recensées des crédits à court terme aux entreprises de « commerce de matières premières, matériaux de construction, produits chimiques et pharmaceutiques, machines, véhicules, quincaillerie, biens d'équipement importés », a été, cet exercice, moins marquée (+ 14 %) et elle a été surtout moins générale ; voisine de 20 % en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Niger et en Haute-Volta, elle a été négligeable ailleurs, négative même au Dahomey.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AU COMMERCE DES BIENS D'ÉQUIPEMENT
ET DE CONSOMMATION DURABLES***

	Encours au 30 septembre			Variation
	1968	1969	1970	1969/1970
	millions de francs c.f.a.			± %
Côte d'Ivoire	5 956	7 790	9 360	+ 20
Dahomey	656	641	596	+ 7
Haute-Volta	633	885	1 093	+ 24
Mauritanie	204	366	440	+ 20
Niger	287	388	467	+ 20
Sénégal	2 697	3 132	3 139	+ -
Togo	317	467	485	+ 4
U.M.O.A.	10 750	13 669	15 580	+ 14
* Utilisations recensées des crédits à court terme aux entreprises de « commerce de matières premières, matériaux de construction, produits chimiques et pharmaceutiques, machines, véhicules, quincaillerie, biens d'équipement importés ».				

En conclusion, l'accroissement résiduel des crédits à court terme apparaissant à la fin de l'exercice 1969/1970 a été surtout marqué :

- au Togo, où il a été de 55 % : 2,3 milliards de francs c.f.a., dont la moitié au bénéfice d'entreprises de distribution, le solde concernant principalement les industries de transformation, les entreprises de travaux et bâtiment ;
- en Mauritanie, où l'accroissement des encours a été de 2 milliards (+ 50 %) du fait d'un développement des crédits aux exportations minières (+ 0,9 milliard), aux industries de la pêche (+ 0,4 milliard), aux entreprises de génie civil (+ 0,3 milliard) et aux commerces de distribution (+ 0,2 milliard) ;
- en Côte d'Ivoire, l'augmentation relativement moins forte (+ 27 %) ayant été de 13,1 milliards de francs c.f.a., appliquée surtout aux activités découlant de la production agricole (+ 5,5 milliards), aux industries (+ 1,3 milliard) et aux commerces de marchandises (+ 4,5 milliards).

Mérite également d'être relevé le notable accroissement des crédits aux industries de transformation de Haute-Volta, du Niger et du Sénégal.

2.7 LE FINANCEMENT DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE ET LE CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

Le montant total des crédits consentis aux particuliers et entreprises privées et publiques de l'Union monétaire ouest africaine par des institutions monétaires a approché 172 milliards de francs c.f.a. au 31 mars 1970 (619 millions de dollars E.-U.), alors qu'il était un peu inférieur à 145 milliards un an plus tôt, à même date ; en fin d'exercice, au minimum habituel de la variation saisonnière, il était proche de 155 milliards de francs c.f.a., de près de 22 % supérieur à celui au 30 septembre 1969.

Le financement d'un tel montant des crédits pose de nombreux problèmes qui tiennent, entre autres, à la durée des engagements contractés et à l'importance des secteurs « public » ou « privé » bénéficiaires, car elles commandent en partie la faculté d'adaptation du montant des crédits aux variations de la conjoncture, des ressources et des besoins.

Les informations disponibles, malheureusement insuffisamment précises, répartissent ainsi les crédits consentis selon le « secteur » bénéficiaire.

	Secteur public (a)	Secteur privé	Non recensés	Total
milliards de francs c.f.a.				
31 mars 1969	33,6	94,9	16,1	144,6
30 septembre 1969	21,6	88,5	17,3	127,4
31 mars 1970	32,6	121,0	18,2	171,8
30 septembre 1970	21,2	115,6	18,1	154,9

(a) Etablissements et entreprises d'Etat dotés de l'autonomie financière et sociétés d'économie mixte.

Selon leur durée, mesurée à la date de leur octroi, les crédits consentis par les institutions monétaires ouest africaines ont été, aux mêmes dates :

	Court terme	Moyen terme	Long terme	Total
milliards de francs c.f.a.				
31 mars 1969	120,3	12,4	11,9	144,6
30 septembre 1969	100,5	13,4	13,5	127,4
31 mars 1970	141,0	16,1	14,7	171,8
30 septembre 1970	120,2	18,8	15,8	154,8
Variations au 30 septembre				
1969/1970	+ 19,7	+ 5,4	+ 2,3	+ 27,4

La participation respective des diverses institutions monétaires à la distribution de ces crédits a parallèlement ainsi évolué :

	Trésors publics*	Banques commerciales	Autres établissements	Total
milliards de francs c.f.a.				
31 mars 1969	5,4	101,1	38,1	144,6
30 septembre 1969	4,7	88,9	33,8	127,4
31 mars 1970	6,2	122,2	43,4	171,8
30 septembre 1970	5,5	112,2	37,1	154,8
Variations au 30 septembre				
1969/1970	+ 0,8	+ 23,3	+ 3,3	+ 27,4
* Obligations cautionnées.				

Les **Trésors publics**, pour les raisons exposées plus haut, n'ont guère eu besoin de recourir au réescompte à la Banque centrale des obligations cautionnées détenues par eux, et ont même cessé d'y recourir complètement durant toute la deuxième partie de l'exercice.

La **Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire** a également pu développer de 5,7 à 6,4 milliards de francs c.f.a. les concours qu'elle apporte directement aux entreprises ivoiriennes sans recourir au concours de la Banque centrale, pour partie, grâce à l'accroissement des dépôts maintenus auprès d'elle par les Trésors publics, le service des Postes et les organismes publics ivoiriens, et, pour partie, par prélèvement sur ses autres placements.

CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DE CÔTE D'IVOIRE

	30 septembre			Variations
	1968	1969	1970	1969/1970
milliards de francs c.f.a.				
Ressources				
Dépôts Trésors et Postes (net)	4,8	6,8	6,9	+ 0,1
Autres dépôts :				
— à terme	8,4	15,4	16,0	+ 0,6
— autres	1,5	2,2	2,1	- 0,1
Fonds propres	0,6	0,8	1,4	+ 0,6
Autres éléments (net)	0,2	1,4	1,7	+ 0,3
Total	15,5	26,6	28,1	+ 1,5
Emplois				
Créances sur l'extérieur (net)	5,4	16,8	16,0	- 0,8
Créances sur l'économie :				
— crédits C.T.	1,4	1,6	2,0	+ 0,4
— crédits M.T.	2,6	2,5	2,4	- 0,1
— crédits L.T.	1,0	1,6	2,0	+ 0,4
Créances sur banques locales (net)	3,4	2,8	4,1	+ 1,3
Disponibilités Banque centrale	1,7	1,3	1,6	+ 0,3

Les autres **banques de développement** ont pu financer la majeure partie de leurs nouveaux concours à l'économie à moyen et long terme par un accroissement de leurs fonds propres, de leurs emprunts à l'extérieur et des dépôts reçus des organismes publics.

Les faibles récoltes d'arachides ont réduit le recours à la Banque centrale des banques de développement du Niger et du Sénégal qui participent activement au financement de la commercialisation de ces récoltes. La proportion des crédits à court terme réescomptés à la Banque centrale, de 20 % fin septembre 1969, s'est élevée à 44 % fin mars 1970, proportion à très peu près la même, à même date, l'année précédente, mais elle n'était plus que de 2,4 % fin septembre 1970.

BANQUES DE DÉVELOPPEMENT*

	30 septembre	31 mars	30 septembre	Variation
	1969	1970	1970	Sept 1969/1970
milliards de francs c.f.a.				
Concours à l'économie				
Crédits à court terme	11,2	18,1	10,8	- 0,4
Crédits à moyen terme	4,7	5,2	5,7	+ 1,0
Crédits à long terme	11,9	13,0	13,8	+ 1,9
Autres crédits	1,7	1,8	1,9	+ 0,2
Participations	1,3	1,3	1,3	
Total	30,8	39,4	33,5	+ 2,7
Ressources (net)	26,8	29,4	31,7	+ 4,9
Dépôts des Trésors publics et Postes (net)	2,5	3,0	2,5	
Autres dépôts	6,5	6,4	8,8	+ 2,3
Engagements envers banques (net)	(- 1,3)	(- 0,6)	(- 0,5)	+ 0,8
Emprunts locaux	0,9	0,9	0,9	
Emprunts extérieurs	11,7	12,0	12,2	+ 0,5
Autres engagements ext. (net)	(- 1,3)	(- 0,5)	(- 1,1)	+ 0,2
Fonds propres	8,9	9,0	10,1	+ 1,2
Autres éléments (net)	(- 1,1)	(- 0,8)	(- 1,2)	- 0,1
Concours de la Banque centrale	4,0	10,0	1,8	- 2,2
Court terme	2,3	8,2	0,3	- 2,0
Moyen terme	1,7	1,8	1,5	- 0,2
* Non compris C.A.A.-C.I.				

Cet exercice encore, les **banques commerciales** ont été le principal agent de développement des crédits, tant à court terme qu'à moyen terme.

BANQUES COMMERCIALES

	30 septembre 1969	31 mars 1970	30 septembre 1970	Variation Sept. 1969/1970
milliards de francs c.f.a.				
Concours à l'économie				
Crédits à court terme	81,2	112,9	100,7	+ 19,5
Crédits à moyen terme	6,2	8,2	10,6	+ 4,4
Autres crédits	1,9	1,7	1,5	- 0,4
Participations	0,4	0,4	0,5	+ 0,1
Total	89,7	123,2	113,3	+ 23,6
Ressources (net)	67,8	78,1	85,0	+ 17,2
Dépôts des Trésors publics et Postes (net)	(- 0,9)	(- 0,4)	0,3	+ 1,2
Dépôts des particuliers et entreprises	57,8	67,9	73,7	+ 15,9
Dépôts des banques locales (net)	3,9	4,3	4,7	+ 0,8
Engagements extérieurs (net)	3,8	4,1	4,3	+ 0,5
Fonds propres	9,2	9,9	10,6	+ 1,4
Autres éléments (net)	(- 6,0)	(- 7,7)	(- 8,6)	(- 2,6)
Concours de la Banque centrale	21,9	45,1	28,3	+ 6,4
Court terme	17,8	39,5	21,3	+ 3,5
Moyen terme	4,1	5,6	7,0	+ 2,9

L'accroissement des dépôts collectés localement et des fonds propres leur a permis de financer la majeure partie du développement de leur concours à l'économie. Leur recours à la Banque centrale, sensiblement plus élevé en son montant, a été de moindre importance relative s'agissant des crédits à court terme.

CONCOURS A COURT TERME

DE LA BANQUE CENTRALE AUX BANQUES COMMERCIALES

Crédits à court terme	Consentis	Réescomptés	Part du réescompte
milliards de francs c.f.a.			%
30 septembre 1968	76,2	17,6	23,2
31 mars 1969	86,2	33,0	34,3
30 septembre 1969	82,6	17,8	21,6
31 mars 1970	114,0	39,4	34,6
30 septembre 1970	101,6	21,3	21,0

La proportion des crédits à court terme réescomptés à la Banque centrale par les banques commerciales est restée très différente selon les Etats, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après.

PROPORTION DES CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME RÉESCOMPTÉS

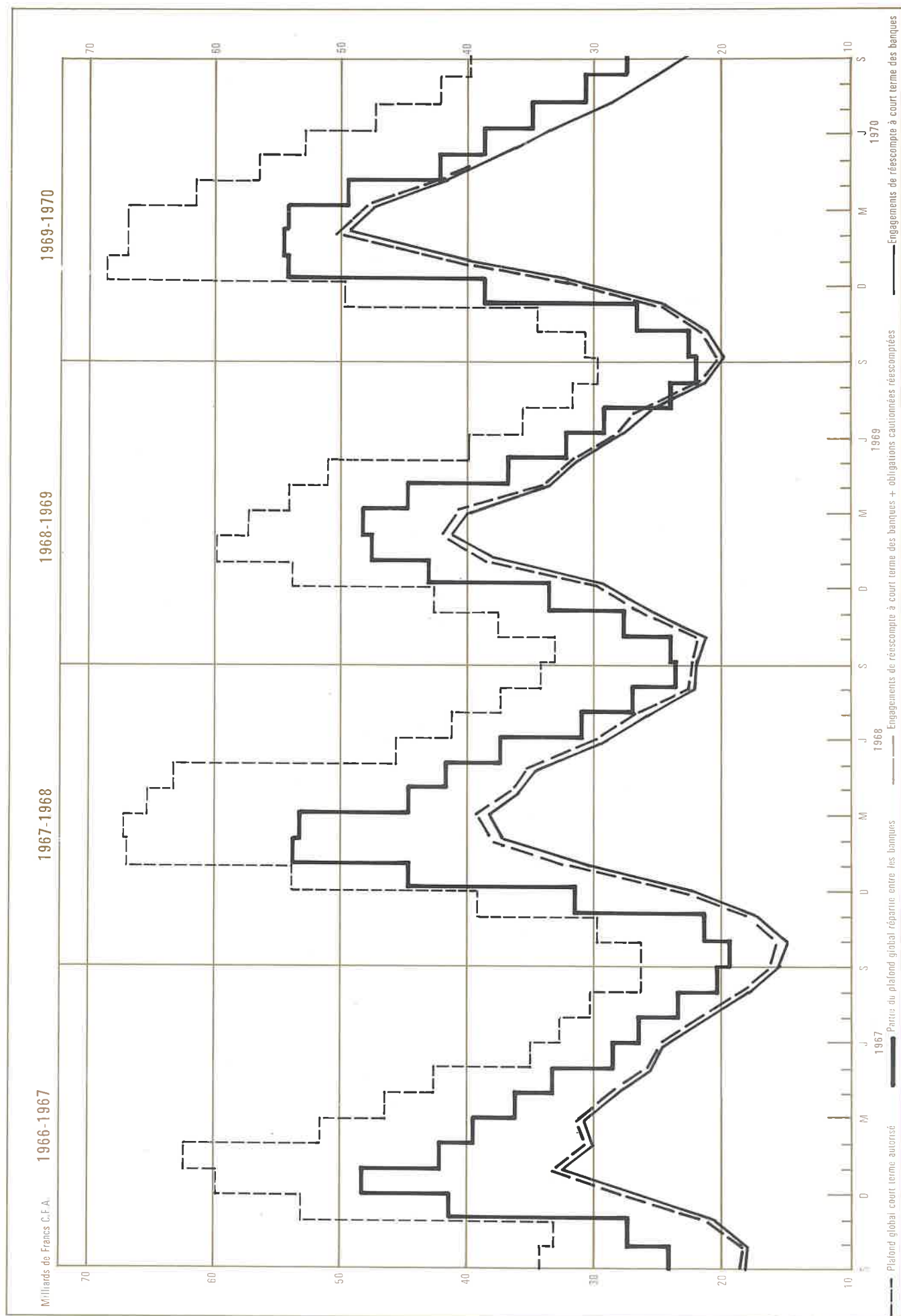
	30 septembre 1969	31 mars 1970	30 septembre 1970
		pour cent	
Côte d'Ivoire	21,0	34,0	19,5
Dahomey	20,1	29,1	9,2
Haute-Volta	-	16,2	-
Mauritanie	9,5	18,9	27,0
Niger	30,9	43,8	2,8
Sénégal	30,1	47,6	33,7
Togo	-	-	-
Total	21,6	34,6	21,0

Les ressources collectées localement par les banques commerciales du Togo ayant largement dépassé leur emploi sur place, la Banque centrale n'a eu à leur apporter aucun concours pendant toute la durée de leur exercice.

Pour l'ensemble de l'Union monétaire, les concours effectifs à court terme de la Banque centrale au système bancaire sont demeurés bien inférieurs aux « plafonds » reconnus ainsi qu'il ressort du graphique ci-contre.

La considérable différence qui s'est encore prolongée tout l'exercice durant entre, d'une part, les taux d'intérêt alloués aux déposants et ceux des concours bancaires liés au taux d'escompte de la Banque centrale maintenu sans modification, et, d'autre part, les taux du loyer de l'argent et des crédits pratiqués sur les marchés extérieurs, les restrictions des crédits bancaires maintenues ou renforcées dans la plupart des pays ont exigé de la Banque centrale une particulière surveillance de l'utilisation de ses concours, spécialement des concours à court terme consentis par elle, afin qu'ils soient effectivement employés à couvrir des besoins de l'économie ouest africaine. Aussi les limites du montant des effets admis au réescompte des entreprises et les plafonds des concours attribués aux banques ont-ils été définis et ajustés en fonction de leurs ressources et des besoins.

CONCOURS A COURT TERME DE LA BANQUE CENTRALE



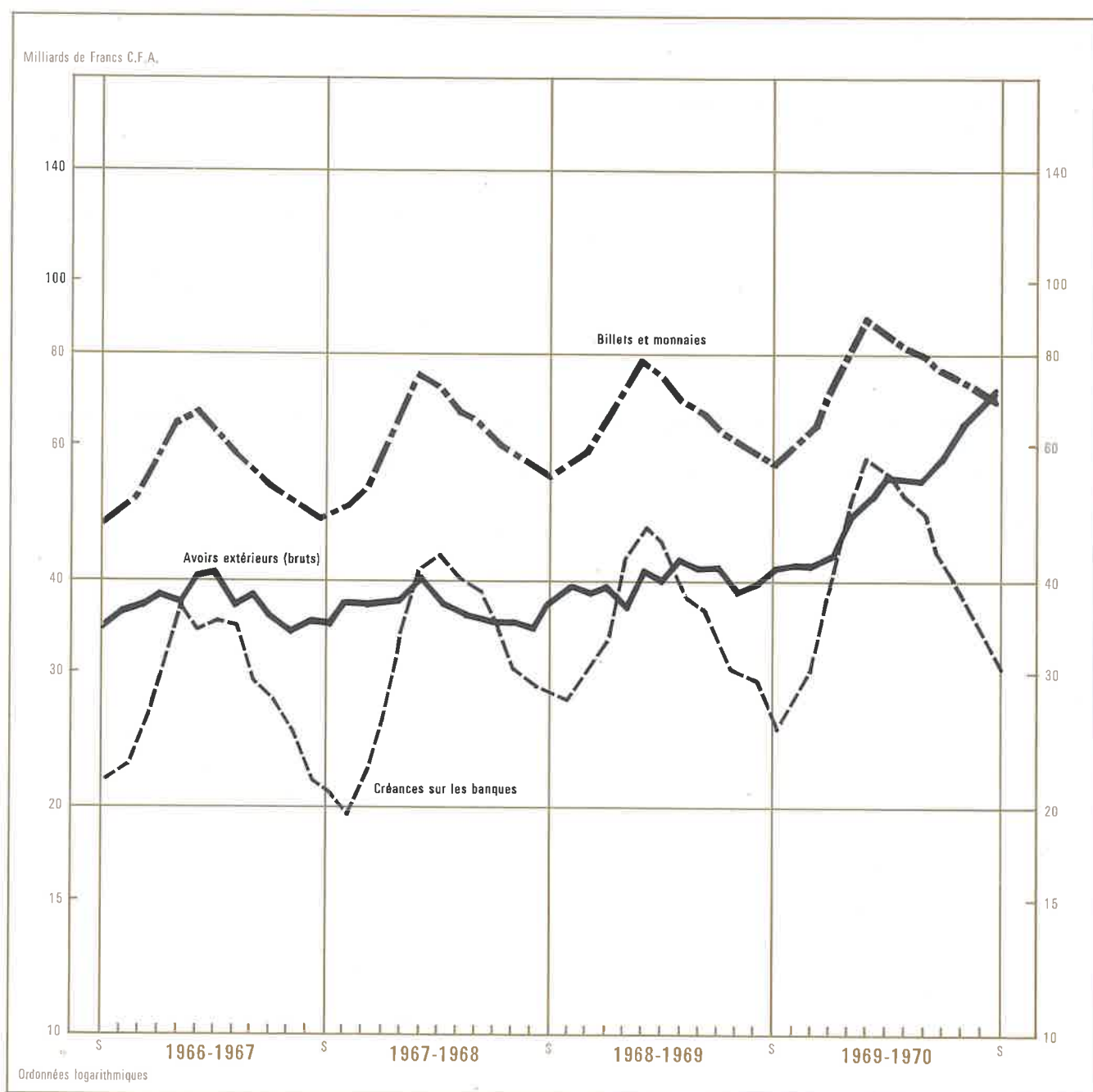
Dans leur ensemble, les concours ouverts par la Banque centrale aux Trésors publics et aux banques de l'Union monétaire ont largement répondu à la demande et n'ont fait l'objet que d'une utilisation répondant aux besoins justifiés de financement.

CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

	30 septembre 1968	30 septembre 1969	30 septembre 1970
milliards de francs c.f.a.			
Avances à court terme aux Trésors			
Plafonds reconnus	11,0	11,5	12,6
Utilisations	0,7	0,8	0,9
Concours à court terme aux banques			
Plafonds attribués	24,2	22,6	27,4
Utilisations	22,3	20,1	21,6
Concours à moyen terme aux banques			
Plafonds	14,8	17,0	20,3
Autorisations en cours	11,0	11,5	12,6
Utilisations	4,1	5,1	8,6

Un élargissement des facilités de financement à moyen terme paraissant nécessaire au développement de certains équipements, industriels et immobiliers notamment, le Conseil d'administration s'est attaché à étudier dans quelle mesure la Banque centrale pourrait y apporter son concours. Il lui est finalement apparu possible de pouvoir porter de 5 à 7 ans la durée des crédits à moyen terme susceptibles d'être réescomptés, sous réserve que l'utilisation des nouveaux concours à moyen terme soit soumise à son approbation lorsque la situation monétaire du pays concerné appellerait à vigilance particulière. Les modifications nécessaires ont été apportées à cette fin aux articles 17 et 58 des statuts de la Banque centrale par décision unanime du Conseil d'administration, en sa séance du 16 septembre 1970 ; le texte en est donné en annexe.

OPERATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



2.8. L'ÉVOLUTION DES RÉSERVES MONÉTAIRES EXTÉRIEURES

La décision du Conseil d'administration de la Banque centrale de ne pas élever le taux des concours de celle-ci, parallèlement aux taux pratiqués à l'extérieur, comme celle d'un élargissement de la participation de la Banque centrale au financement des investissements, a trouvé appui, notamment, dans le niveau, qui s'est encore élevé au cours du dernier exercice, des réserves monétaires extérieures de l'Union.

La balance des paiements courants et mouvements de capitaux de l'Union a présenté, durant la période sous revue, un solde très largement positif : 68,5 millions de dollars E.-U., supérieur de 76 % à celui pourtant appréciable enregistré en 1968/1969 (38,9 millions de dollars).

Les informations présentement disponibles ne permettent pas d'avancer une explication assurée de cette évolution ; il est tout au plus permis de penser qu'elle résulte principalement d'un accroissement des apports de capitaux extérieurs, par dons ou prêts, autres que les transferts du F.E.D. et de l'Etat français.

BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS ET MOUVEMENTS DE CAPITAUX*

	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970 (a)
Solde en milliards de francs c.f.a.				
Marchandises et fret	+ 4,0	+ 10,1	+ 2,3	+ 4,5
F.E.D. et Etat français	+ 22,5	+ 25,1	+ 29,2	+ 26,7
Autres transactions (b)	- 32,1	- 32,7	- 21,9	- 12,2
Balance	- 5,6	+ 2,5	+ 9,6	+ 19,0
Côte d'Ivoire	- 7,6	+ 4,4	+ 10,0	+ 6,7
Dahomey	- 0,5	+ 0,6	- 0,5	+ 1,5
Haute-Volta	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,9	+ 2,7
Mauritanie	+ 0,4	- 1,3	- 0,2	- 1,3
Niger	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,6	+ 1,7
Sénégal	- 0,4	- 3,4	- 4,3	+ 4,8
Togo	+ 1,3	+ 0,7	+ 2,1	+ 0,4
Ajustements (c)	+ 0,6	+ 0,1	+ 1,0	+ 2,5
* Des différences de définitions expliquent celle existant entre le montant des soldes ci-dessus présentés et les variations des avoirs extérieurs nets portés aux situations des institutions monétaires.				
(a) Sous réserve de quelques corrections, certaines des données utilisées étant des estimations susceptibles de révision.				
(b) Pour l'essentiel, variation des avoirs extérieurs connus et non répartis.				
(c) Ce poste établi par différence regroupe les transactions les plus diverses et les mouvements de capitaux, ainsi que les erreurs et omissions, malheureusement considérables, d'évaluation du poste marchandises et fret, estimé ici sur la base des statistiques douanières.				

Dans tous les Etats de l'Union monétaire, à la seule exception de la Mauritanie, la balance des paiements courants et mouvements de capitaux a présenté un solde positif.

Le déficit mauritanien paraît avoir été provoqué par un accroissement des importations partiellement financées par recours au crédit local ainsi que par une brusque contraction due à un concours de circonstances des aides publiques extérieures.

L'évolution du solde des transferts exécutés par la Banque centrale pour le compte du Trésor français et qui englobent, non seulement les opérations du budget de l'Etat français, mais également celles exécutées par la Caisse Centrale de Coopération Economique, tant pour son propre compte que pour celui du Fonds d'Aide et de Coopération français (F.A.C.) et du Fonds Européen de Développement (F.E.D.), est intéressante à considérer à cet égard.

SOLDE DES TRANSFERTS EXÉCUTÉS POUR LE TRÉSOR FRANÇAIS

	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970
milliards de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	+ 2,3	+ 3,2	+ 6,6	+ 2,0
Dahomey	+ 3,4	+ 3,1	+ 1,9	+ 2,1
Haute-Volta	+ 4,2	+ 4,0	+ 4,0	+ 4,0
Mauritanie	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,5	+ 0,2
Niger	+ 3,5	+ 3,2	+ 4,2	+ 3,8
Sénégal	+ 6,5	+ 9,6	+ 8,5	+ 11,1
Togo	+ 0,9	+ 0,6	+ 1,7	+ 1,5
Total	+ 22,5	+ 25,1	+ 28,4	+ 24,7

L'accroissement des apports nets du F.E.D. et de l'aide publique française est, pour partie, la cause du redressement particulièrement remarquable de la balance des paiements courants et mouvements de capitaux du Sénégal auquel ont également contribué d'autres apports de capitaux et un moindre déficit de la balance commerciale.

Les « liquidités internationales », montant brut des « réserves officielles de change » à la disposition de la Banque centrale, des Trésors publics et de la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire ont enregistré cette évolution de la balance des paiements de l'Union, s'accroissant, du début à la fin du dernier exercice, de près de 81 millions de dollars E.-U., dont 16, il est vrai, de droits de tirage spéciaux alloués le 1^{er} janvier 1970.

LIQUIDITÉS INTERNATIONALES

au 30 septembre	Variations 1969/1970			
	1969	1970	avec DTS	sans DTS
millions de dollars E.-U.				
Côte d'Ivoire	120,7	146,2	+ 25,5	+ 22,3
Dahomey	7,9	15,4	+ 7,5	+ 5,8
Haute-Volta	25,1	33,9	+ 8,8	+ 7,1
Mauritanie	5,2	4,6	- 0,6	- 2,3
Niger	6,5	16,9	+ 10,4	+ 8,7
Sénégal	15,3	30,2	+ 14,9	+ 10,7
Togo	23,2	30,7	+ 7,5	+ 5,6
U.M.O.A. (a)	218,7	299,7	+ 81,0	+ 65,0

(a) Y compris avoirs extérieurs communs aux sept Etats de l'Union et non répartis.

L'exécution de leurs opérations et transactions intéressant tant le compte général que le compte spécial de tirage du Fonds Monétaire International a été confiée par les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine à la Banque centrale, dans des conditions définies par conventions conclues entre chacun d'eux et celle-ci, et dont les termes ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Banque centrale, en sa réunion du 4 décembre 1969. Afin de faciliter l'application de ces conventions, un aménagement de détail a été apporté, par avenant de même date, à l'article 3 de la convention dite de compte d'opérations conclue entre la Banque centrale et la République française. Le texte de cet avenant est reproduit en annexe.

Conformément au dernier alinéa de l'article 3 (nouveau) de la Convention de compte d'opérations et des articles 5 et 12 des Conventions du 4 décembre 1969, la Banque centrale compte parmi ses « avoirs extérieurs » :

- la partie de la quote-part de chacun des Etats de l'Union qui excède les avoirs du Fonds en monnaie de cet Etat (c'est-à-dire la « tranche-or » de l'Etat concerné) ;
- le montant des droits de tirage spéciaux détenus pour le compte de l'Union.

En considération toutefois de leur caractère particulier, leur allocation étant assortie d'obligations, les droits de tirage spéciaux alloués aux Etats de l'Union et inscrits au passif de la Banque centrale sont également comptés parmi les engagements à vue de celle-ci (a).

Le Conseil, en sa réunion du 24 mars 1970, a convenu que seraient ainsi désormais définis les avoirs extérieurs et engagements à vue servant au calcul du rapport considéré par l'article 44 des statuts de la Banque centrale.

Ce rapport entre le montant des avoirs extérieurs de la Banque centrale et celui de ses engagements à vue a ainsi évolué au cours de l'exercice :

RAPPORT AVOIRS EXTÉRIEURS / ENGAGEMENTS A VUE DE LA BANQUE CENTRALE

	%		%
30 septembre 1969	63,9	31 mars 1970	51,5
31 octobre 1969	62,0	30 avril 1970	53,3
30 novembre 1969	59,4	31 mai 1970	54,5
31 décembre 1969	54,8	30 juin 1970	60,7
31 janvier 1970	51,8	31 juillet 1970	65,8
28 février 1970	48,5	31 août 1970	69,2

Il était de 73,5 % le 30 septembre 1970, ne s'étant jamais approché du premier seuil d'alerte de 20 % prévu par l'article 44 précité.

a) Il convient de souligner que cet enregistrement a pour conséquence que les allocations de D.T.S. reçues par les Etats de l'Union sont sans effet sur le montant net des avoirs extérieurs de la Banque centrale.

Par contre, les statistiques établies par le Fonds monétaire, si elles comptent également parmi les avoirs extérieurs des D.T.S. détenus, ne considèrent pas les allocations de D.T.S. comme un engagement extérieur (leur montant est incorporé au poste « Divers »). Les « réserves officielles » étant décomptées par le Fonds monétaire pour leur montant brut incorporent les D.T.S. détenus.

Les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine participant tous au compte spécial de tirage institué par les amendements aux statuts du Fonds Monétaire International entrés en vigueur le 28 juillet 1969 ont reçu, le 1^{er} janvier 1970, une allocation de droits de tirage spéciaux égale à 16,8 % du montant de leur quote-part.

	Quotes-parts au 31 décembre 1969	Droits de tirage spéciaux alloués le 1 ^{er} janvier 1970
	\$ E.-U.	Unités de D.T.S.
Côte d'Ivoire	19 000 000	3 192 000
Dahomey	10 000 000	1 680 000
Haute-Volta	10 000 000	1 680 000
Mauritanie	10 000 000	1 680 000
Niger	10 000 000	1 680 000
Sénégal	25 000 000	4 200 000
Togo	11 250 000	1 890 000
Total	95 250 000	16 002 000

Cette première allocation de droits de tirage spéciaux a accru de 7,1 % environ le montant total des réserves extérieures brutes de l'Union monétaire au 31 décembre 1970, ce taux étant cependant très différent selon les Etats de l'Union.

	« Liquidités internationales » au 31/12/1969	DTS alloués le 1/1/1970	Importance relative DTS/LI
	milliers de dollars E.-U.		%
Côte d'Ivoire	130 620	3 192	2,4
Dahomey	7 524	1 680	22,3
Haute-Volta	25 835	1 680	6,5
Mauritanie	3 635	1 680	46,2
Niger	6 734	1 680	24,9
Sénégal	6 058	4 200	69,3
Togo	26 348	1 890	7,2
U.M.O.A.	226 007 (a)	16 002	7,1

(a) Y compris avoirs extérieurs communs aux sept Etats de l'Union et non répartis.

De son allocation, le Sénégal a cédé, le 4 avril 1970, 3 millions d'unités de D.T.S., contre devises convertibles.

Prenant en considération l'importance des avoirs extérieurs de la Côte d'Ivoire, le Conseil d'administration du Fonds l'a inscrite, le 7 juillet 1970, parmi les pays susceptibles d'être désignés pour « fournir » des devises convertibles contre droits de tirage spéciaux à la requête d'un autre pays membre en difficulté de balance de paiements. Il n'a cependant été fait appel effectif à une telle contribution qu'après la clôture de l'exercice sous revue, le 17 février 1971, pour le montant de un million de dollars, porté au plan prévisionnel de désignation alors en vigueur.

La composition des avoirs extérieurs de la Banque centrale leur assure une grande liquidité en même temps qu'une rémunération satisfaisante ainsi qu'il sera établi plus loin ; elle a ainsi évolué :

AVOIRS EXTÉRIEURS DE LA BANQUE CENTRALE

	30 septembre	31 mars	30 septembre
	1969	1970	1970
milliards de francs c.f.a.			
Disponibilités à vue			
— Compte d'opération au Trésor français	35,4	44,0	59,6
— Billets et autres dépôts à vue	0,6	0,8	0,5
Autres avoirs en devises convertibles	2,1	2,1	2,1
Fonds Monétaire International			
— Quotes-parts des Etats — Tranche-or	3,0	3,2	3,2
— Droits de tirage spéciaux détenus		4,4	3,6
Total	41,1	54,5	69,0

Il convient enfin de noter que les avoirs extérieurs détenus par la Banque centrale, s'ils constituent la part la plus importante des réserves de change de l'Union monétaire, pourraient être complétés, si besoin en apparaissait, par appel à ceux conservés par les organismes publics et banques de l'Union selon les dispositions de l'article 33 des statuts de la Banque centrale et de l'article 4 de la Convention de compte d'opérations. Les seuls avoirs extérieurs des Trésors et établissements publics des Etats de l'Union monétaire s'élevaient, au 30 septembre 1970, à 24,7 milliards de francs c.f.a. (88,7 millions de dollars E.-U.).

AVOIRS EXTÉRIEURS DES ORGANISMES « PUBLICS »

	30 septembre	31 mars	30 septembre
	1969	1970	1970
milliards de francs c.f.a.			
Banque centrale	41,1	54,6	69,1
Trésors publics	4,2	4,3	2,1
Etablissements publics de crédits	18,1	24,6	17,3
Offices des Postes et Caisses d'épargne	1,1	1,1	0,8
Autres établissements publics	2,0	2,5	4,5
Total	66,5	87,1	93,8
pour cent			
dont Banque Centrale	61,8	62,7	73,7

A leur niveau moyen, durant l'exercice, les avoirs extérieurs publics de l'Union ont représenté la valeur de ses importations de quatre mois environ, ceux détenus par la seule Banque centrale, trois mois à très peu près. Ce critère est sans doute de valeur contestable, mais à le considérer, comme il est fait communément, il confirme, entre autres, que l'évolution de la situation monétaire de l'Union ne traduit ni une expansion désordonnée pouvant mettre en péril la valeur et la libre convertibilité de sa monnaie, ni une rigidité ne pouvant satisfaire le développement si nécessaire et attendu des équipements et des activités des pays membres.

Ce ne paraît pas être là un mince résultat de l'entreprise audacieuse de gestion d'une monnaie commune à sept Etats souverains que constitue l'Union Monétaire Ouest Africaine, au terme de la huitième année de son existence.



Cliché Audecam, B. Nantet

L'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE CENTRALE
ET LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE SON EXPLOITATION
EN 1969-1970

3.1. L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE

M. Tiémoko Marc GARANGO, Ministre des Finances et du Commerce de la République de Haute-Volta, a assuré, une deuxième année, la présidence du Conseil d'administration de la Banque centrale durant l'exercice sous revue. Ce mandat, qui lui avait été confié le 10 décembre 1968, étant arrivé à son terme statutaire, le Conseil d'administration, sur la proposition des Gouvernements des Etats membres de l'Union, a élu à sa présidence, le 16 décembre 1970, M. Jean COLLIN, Ministre des Finances et des Affaires Economiques de la République du Sénégal.

Ainsi que notre précédent rapport l'avait enregistré, M. MOUDDOUR ZAKARA, Ministre des Finances et des Affaires sahariennes et nomades de la République du Niger, a remplacé au Conseil, le 15 janvier 1970, M. El Hadj COURMO BARCOURGNE.

Des modifications apportées à la composition et aux attributions des membres du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie ont eu pour conséquence que celle-ci est représentée à notre Conseil, depuis le 4 mai 1970, par M. MOKTAR ould HAIBA en sa nouvelle qualité de Ministre des Finances et par M. MAMADOU TOURE, Ministre de la Planification et du Développement rural, succédant à M. SIDI MOHAMED DIAGANA.

Par décret du 30 mai 1970 de M. le Président du Conseil présidentiel, Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement de la République du Dahomey, ont été nommés représentants de celle-ci au Conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest M. Pascal CHABI KAO, Ministre des Finances, en remplacement de M. Emmanuel AMAH, et M^e Joseph KEKE, Ministre de l'Economie et du Plan, en remplacement de M. Gilles Florent YEHOUESSI.

Aucune autre modification n'est intervenue dans la composition du Conseil durant l'exercice 1969/1970, mais après sa clôture et avant qu'il ne soit appelé à l'approbation du présent rapport, M. Léopold KAZIENDE, devenu Ministre des Affaires Economiques, du Commerce, de l'Industrie et des Mines, était désigné, le 9 décembre 1970, par M. le Président de la République du Niger, pour représenter celle-ci au Conseil de la Banque centrale en remplacement de M. BARKIRE ALIDOU, nommé Ministre de la Justice.

M. Edouard YAMEOGO, Ministre du Plan, de l'Industrie et des Mines dans le nouveau Gouvernement de la République de Haute-Volta, constitué le 22 février 1971, a été nommé le 15 mars 1971 pour succéder à notre Conseil à M. Pierre Claver DAMIBA.

M. BARKIRE ALIDOU siégeait au Conseil de la Banque centrale depuis le 8 février 1966, et M. Pierre Claver DAMIBA depuis le 31 janvier de la même année, après y avoir également siégé du 21 novembre 1963 au 23 septembre 1965. Ils ont pris tous deux une part très active à ses délibérations les plus importantes, et, l'un et l'autre, ils ont eu à assurer la présidence du Comité monétaire national de l'Agence de la Banque centrale de leur pays. Hommage de leur longue et efficace contribution à l'administration de la Banque centrale doit leur être rendu.

Le Conseil a continué à alterner la tenue de ses séances entre le siège des services centraux de la Banque et de ses agences. Il s'est ainsi réuni le 24 septembre 1969 à Paris, le 4 décembre 1969 à Zinder, le 24 mars 1970 à Abidjan, le 24 juin et le 16 septembre 1970 à Paris, le 16 décembre 1970 à Dakar, pour se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice 1969/1970 et du présent rapport, à Paris, le 31 mars 1971.

Parmi les décisions les plus importantes arrêtées par le Conseil en cours d'exercice, il convient de relever :

— l'approbation, le 4 décembre 1969, d'un avenant à la « convention de compte d'opérations » conclue avec la République française, et d'une convention avec chacun des Etats de l'Union monétaire ayant pour objet de faire assurer, dans les meilleures conditions, par la Banque centrale les opérations des Etats de l'Union avec le Fonds Monétaire International ;

— la modification apportée par décision unanime du 16 septembre 1970, ainsi que le requiert le Traité établissant l'Union Monétaire Ouest Africaine, aux articles 17 et 58 des statuts de la Banque centrale, afin de porter de 5 à 7 ans la durée moyenne des effets représentatifs de crédits à moyen terme susceptibles d'être admis au réescompte par la Banque centrale, dans des limites ne pouvant porter atteinte aux intérêts communs des membres de l'Union.

La composition des **Comités monétaires nationaux** a subi peu de modifications en cours d'exercice, si ce n'est celles résultant des changements survenus à la composition du Conseil d'administration ou consécutives à la modification des fonctions des autres membres nommés par les Gouvernements concernés (a).

L'information réciproque et la coordination des actes du Conseil et des Comités nationaux, indispensables au bon fonctionnement de l'Union monétaire et de son institut d'émission, ont continué à être étroitement assurées. Le Conseil a été ainsi informé, à chacune de ses réunions, de l'activité et des problèmes particuliers rencontrés par les Comités monétaires dans l'exercice de leurs fonctions. Chaque fois que le besoin en est apparu, il a arrêté, à l'intention des Comités, des directives générales de politique de crédit.

(a) Ainsi qu'en disposent les statuts de la Banque centrale (article 47), les deux représentants au Conseil d'administration de chacun des Gouvernements de l'Union sont, de droit, membres de son Comité national, l'un d'eux en assurant la présidence ; les trois autres membres de chaque Comité sont, comme les membres du Conseil d'administration, désignés par le Gouvernement intéressé.

3.2. LES SERVICES DE LA BANQUE CENTRALE

L'organisation générale et l'implantation territoriale des services de la Banque centrale n'ont pas connu de modification substantielle.

L'administration interne de la Banque centrale a, cette année encore, concentré l'essentiel de ses efforts sur le recrutement et la formation initiale et permanente d'agents susceptibles d'assurer, efficacement et dans les plus courts délais, les fonctions diverses dévolues aux services d'exploitation et de direction d'un institut d'émission, et ce aux différents degrés de responsabilité.

Le **Centre de formation** de la Banque centrale à Abidjan a poursuivi la formation de six stagiaires sélectionnés par concours en octobre 1969, ainsi que de deux stagiaires de la Banque centrale du Mali ; leur cycle d'étude se terminera en juillet 1971. Un nouveau concours de recrutement, qui a déjà fait l'objet d'une large publicité, permettra l'admission au stage, pour autant qu'ils auront satisfaits aux épreuves d'entrée, de neuf nouveaux stagiaires de Côte d'Ivoire, de Haute-Volta, de Mauritanie et du Niger. Le Centre a également dispensé un complément de formation technique à certains agents de la Banque centrale.

La nécessité est cependant apparue de compléter, dès à présent, cette organisation de formation initiale par une organisation de formation complémentaire se poursuivant tout au long de la carrière des agents. Une telle formation continue est seule susceptible d'assurer à la Banque centrale le personnel de qualification requise et de permettre la sélection et la formation de ceux de ses agents dont les responsabilités sont susceptibles d'être étendues.

A cette fin, la Banque centrale a décidé notamment l'organisation de « séminaires » de courte durée permettant aux agents conviés à y participer d'élargir, d'approfondir, ou simplement de rafraîchir leurs connaissances. Le cadre de cette organisation sera fourni par un développement du Centre de formation d'Abidjan, sans que pour autant, les séminaires s'y tiennent nécessairement.

Un premier séminaire concernant les problèmes et techniques de crédit bancaire s'est ainsi tenu à Dakar du 10 au 19 juin 1970. Il a reçu douze agents de six agences de la Banque centrale ainsi que trois agents de la Banque Nationale de Développement du Sénégal.

L'organisation de semblables séminaires dans les divers domaines de la compétence d'un institut d'émission est projetée.

La Banque centrale a également utilisé toutes les possibilités extérieures de complément de formation, telles celles, très appréciées, offertes par l'Institut du Fonds Monétaire International ; elles ont été utilisées pour autant qu'elles étaient accessibles aux agents disponibles.

Bien qu'il ait eu lieu quelques semaines après la clôture de l'exercice sous revue, mention doit être faite ici du cours organisé à Lagos, du 5 octobre au 13 novembre 1970, par la Central Bank of Nigeria, sous le patronage de l'Association des Banques Centrales Africaines, et avec la coopération du Secrétariat Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique, à l'intention des agents supérieurs des banques centrales africaines. Trois agents supérieurs de la Banque centrale ont pu bénéficier de cet enseignement et de l'occasion exceptionnelle, qui leur était donnée, de contact avec leurs collègues des autres pays africains. A la Central Bank of Nigeria, qui n'a rien ménagé pour le succès de cette entreprise, vont nos remerciements de nous avoir permis d'en bénéficier.

3.3. LE CONTRÔLE DES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

En application de l'article 63 des statuts de la Banque centrale, le Conseil d'administration a désigné, pour assurer le contrôle des comptes de la Banque centrale :

- En Côte d'Ivoire : M. André LABADENS, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel d'Abidjan.
- Au Dahomey : M. Augustin de CAMPOS, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Cotonou.
- En Haute-Volta : M. Edouard Noaga OUEDRAOGO.
- En Mauritanie : M. Mohamed MOULAYE.
- Au Niger : M. Dodo HAROKOYE.
- Au Sénégal : M. Doudou SEYDI, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Dakar.
- Au Togo : M. G.B. SOSSAH, Expert-comptable, agréé par la Cour d'appel d'Abidjan et les tribunaux du Togo.

M. Robert WETZEL, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Paris, a été chargé par le Conseil de l'examen de la comptabilité centrale de la Banque ; à ce titre, il a centralisé les observations faites par ses collègues chargés du contrôle des comptabilités particulières des agences. Le rapport général, ainsi établi, est présenté au Conseil d'administration à l'appui des comptes de l'exercice.

La Convention du 20 mars 1963, dite de « compte d'opérations », entre le Trésor français et la Banque centrale, a prévu que l'application de ses dispositions serait contrôlée par deux commissaires, désignés l'un par le Gouvernement français et l'autre par l'Union monétaire. Ce contrôle a été effectué :

- pour la République française, par M. Jean WALLET,
- pour l'Union monétaire, par M. Christian VIEYRA.

3.4. LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1969/1970

Le compte de pertes et profits qui a enregistré	
des recettes s'élevant à	5 250 193 044 francs
contre, en 1968/1969	4 135 404 871 francs
et des dépenses pour	2 113 405 372 francs
contre	1 790 315 157 francs
se solde par un excédent de recettes de	3 136 787 672 francs
contre	2 345 089 714 francs

L'accroissement des produits constaté d'un exercice à l'autre est dû tant à un développement des activités de la Banque qu'à une nouvelle progression des taux d'intérêt pratiqués sur les marchés monétaires extérieurs.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1969-1970

Charges		Produits	
francs c.f.a.			
Entretien de la circulation	503 154 039	Intérêts, commissions et produits	5 250 193 044
Frais généraux et charges diverses	1 463 393 684		
Amortissements	146 857 649		
Résultats de l'exercice	3 136 787 672		
	5 250 193 044		5 250 193 044

3.41 — Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 5 250 193 044 francs.

Les intérêts perçus sur fonds déposés au Trésor français ont été de 3 678 millions de francs. Par suite du relèvement du taux d'intérêt de 7 à 8 %, le 9 octobre 1969, et le versement d'un complément d'intérêt de 0,865 % sur les fonds restés en dépôt pendant douze mois consécutifs, le taux moyen de rémunération des avoirs de la Banque au Trésor français est passé de 7,94 % à 8,50 %, bien que le taux du compte d'opérations ait été ramené, le 28 août 1970, de 8 % à 7,50 %.

Les agios encaissés au titre des opérations de pension et d'escompte (à court et moyen terme) se sont élevés à 1 519 millions contre 1 275 millions. L'augmentation constatée est due à l'accroissement des crédits consentis par la Banque, le taux d'escompte étant, pendant tout l'exercice, resté fixé au taux de 3,50 %.

Les opérations génératrices de ces produits ayant, en partie, été financées à l'aide de fonds déposés par les Trésors et autres organismes publics, il a été ristourné à ces derniers une somme de 437 millions de francs.

3.42 — Les charges d'exploitation

Avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier, les charges d'exploitation s'élèvent à 1 966 millions dont 503 millions de francs pour l'entretien de la circulation.

3.43 — Les résultats financiers de l'exercice

L'excédent des produits d'exploitation s'élève à 3 283 645 321 francs. Cette somme est utilisée à concurrence de 146 857 649 francs à l'amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier.

Après constitution des dotations pour amortissement, l'**excédent de recettes** s'élève à 3 136 787 672 francs.

En application des dispositions statutaires ou des décisions antérieures du Conseil d'administration, une somme de 1 006 023 165 francs a été affectée comme suit :

Redevance statutaire à verser aux Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine	630 023 165 francs
Réserve statutaire	376 000 000 francs

Au solde, soit 2 130 764 507 francs, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 31 mars 1971, a donné l'affectation suivante :

Dividende complémentaire à verser aux Etats	1 329 976 835 francs
Dividende supplémentaire à verser aux Etats et à affecter à la dotation d'un Fonds spécial inter-Etats, à créer dans le cadre de l'Union monétaire ouest africaine, afin de favoriser le développement économique et renforcer la solidarité des Etats membres	504 000 000 francs
Provisions destinées au financement d'actions de formation professionnelle	51 000 000 francs
Provision pour risque	245 787 672 francs

A la suite de cette décision :

— le montant des bénéfices distribués aux Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine se trouve porté à 2 464 millions de francs ;

— le montant cumulé des sommes affectées depuis 1962 à la provision pour risques s'élève à 1 011 millions de francs, soit 2,3 % du montant moyen des crédits accordés par la Banque dans le courant du dernier exercice.

BILAN
AU 30 SEPTEMBRE
1970

BANQUE CENTRALE DES

BILAN AU

	francs c.f.a.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission	
Billets de la zone franc	530 179 645
Correspondants en France	19 495 265
Trésor français	59 602 583 911
Autres créances et avoirs en devises convertibles	2 150 561 336
Fonds monétaire international	6 837 424 087
FMI - Tranche or	3 228 410 456
FMI - Droits de tirage spéciaux	3 609 013 631
Disponibilités dans la zone d'émission	3 136 641
Effets escomptés	27 832 760 175
Effets à court terme	19 282 577 718
Obligations cautionnées	—
Effets à moyen terme (a)	8 550 182 457
Effets pris en pension	2 304 000 000
Effets à court terme	2 304 000 000
Obligations cautionnées	—
Avances à court terme	—
Trésors ouest africains découverts en compte courant	788 000 000
Opérations pour le compte des Trésors ouest africains	2 149 889 400
Placements extérieurs	2 111 000 000
Accords de paiement	10 000
Convention du 4 décembre 1969 (FMI)	38 879 400
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements)	1 750 881 745
Comptes d'ordre et divers	2 016 486 251
	105 985 398 456

(a) sur autorisation en cours de 17 602 000 000 francs c.f.a.

ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

30 SEPTEMBRE 1970

francs c.f.a.	
Billets et monnaies en circulation	68 641 019 054
Comptes courants créditeurs	230 235 801
Banques et institutions étrangères	
Comptes courants	230 235 801
Banques et institutions financières ouest africaines	2 681 815 531
Comptes courants	1 057 815 531
Comptes spéciaux	1 624 000 000
Trésors ouest africains	19 539 222 317
Comptes courants	1 090 222 317
Comptes de placements	2 111 000 000
Dépôts spéciaux	16 338 000 000
Accords de paiement	
Autres comptes de dépôts ouest africains	19 384 507
Transferts à exécuter	564 576 737
Fonds monétaires international	4 443 915 420
Allocations droits de tirage spéciaux	
Capital et réserves	3 547 000 000
Comptes d'ordre et divers	6 318 229 089
	105 985 398 456



Photo Service, Abidjan

DOCUMENTS ANNEXES

MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil d'administration les ayant adoptées à l'unanimité, les modifications ci-après sont introduites, en application de l'article 8 du traité du 12 mai 1962 instituant une Union Monétaire Ouest Africaine, aux statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

ARTICLE 17 - Le premier alinéa est ainsi modifié.

La Banque centrale peut escompter aux banques des effets représentatifs de crédits à moyen terme d'une durée comprise entre deux et sept ans.

ARTICLE 58 - Le texte en est complété et modifié comme suit :

Le Conseil d'administration fixe un plafond des effets représentatifs de crédits à moyen terme pouvant être admis au réescompte dans chaque Etat en vue du financement des opérations énumérées à l'article 17 des présents statuts.

La répartition de ces plafonds entre les banques et l'attribution des crédits à moyen terme seront déterminées par chaque Comité monétaire national dans les conditions générales arrêtées par le Conseil. Toutefois, lorsque les trois dernières situations mensuelles de l'émission monétaire dressées en application de l'article 68 ci-après font apparaître pour l'agence concernée une position débitrice de ses disponibilités extérieures, il sera statué en ces matières par le Conseil d'administration sur proposition dudit Comité monétaire.

Certifié conforme aux délibérations du Conseil d'administration en sa séance du 16 septembre 1970.

Le Président du Conseil d'administration,
Tiemoko Marc GARANGO

AVENANT A LA CONVENTION DE COMPTE D'OPÉRATIONS

Entre les soussignés,

M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances, agissant au nom de la République française,

d'une part,

M. Tiémoko Marc Garango, Président du Conseil d'administration de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, agissant au nom de cet Etablissement et autorisé par délibération du Conseil d'administration en date du 4 décembre 1969,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article unique : L'article 3 de la convention du 20 mars 1963 tel que complété par avenant du 2 juin 1967 est modifié comme suit :

Article 3 - La Banque centrale versera au compte d'opérations les disponibilités propres qu'elle pourra se constituer au dehors de sa zone d'émission exception faite des sommes nécessaires pour sa trésorerie courante.

Elle pourra, en outre, dans les conditions précisées par un échange de lettres, souscrire des bons négociables à deux ans au plus d'échéance, libellés en monnaies librement convertibles, émis par les institutions financières internationales dont seraient membres tous les Etats participant à la gestion de la Banque.

Elle pourra également prélever sur ses disponibilités les sommes nécessaires à l'exécution des obligations contractées par les Etats de l'Union monétaire à l'égard du Fonds Monétaire International et qu'elle aurait pris charge d'assurer dans les conditions fixées par conventions, conclues avec ces Etats, conformes aux dispositions arrêtées par son Conseil d'administration en sa séance du 4 décembre 1969.

Le Ministre de l'Economie et des Finances
de la République française,
Valéry GISCARD D'ESTAING.

Le Président du Conseil d'administration
de la Banque centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Tiémoko Marc GARANGO

TAUX DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST*

I. — OPERATIONS DE CREDIT A COURT TERME

1° Taux d'escompte des effets à court terme :	
a) Tirages documentaires sur pays hors Union monétaire	3,00 % l'an
(usance d'un mois maximum)	
b) Tous autres effets	3,50 % l'an
Ces taux sont exclusifs de toute commission, mais un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte.	
2° Avances sur effets publics :	
— à terme fixe	5,00 % l'an
— en compte courant	5,50 % l'an
3° Avances sur titres admis en garantie	5,00 % l'an
4° Pensions sur effets publics et privés à moins de six mois d'échéance :	
a) à l'intérieur du plafond de réescompte, en cas de remise tardive de documents statistiques, dont la production est prescrite	6,00 % l'an
b) hors plafond, dans la limite de 10 % du plafond de réescompte	6,00 % l'an
c) hors plafond, au-delà de la faculté précédente, sans limite	8,00 % l'an
5° Escompte ou pensions d'obligations cautionnées	3,50 % l'an

II. — OPERATIONS DE CREDIT A MOYEN TERME

a) Taux d'escompte des effets de mobilisation	3,50 % l'an
b) Commissions :	
— commission d'attente	0,15 % l'an
perçue lorsque la mise en place du crédit à moyen terme intervient plus de trois mois après la notification d'accord ;	
— commission d'engagement	
— sur la partie du crédit amortissable au cours des cinq premières années	0,25 % l'an
— sur la partie du crédit amortissable au-delà de la cinquième année	0,50 % l'an

La commission d'engagement est perçue lorsque le crédit est mis en place, soit moins de trois mois après la notification d'accord, soit à l'issue de la période d'attente.

Les autorisations de réescompte de crédits à moyen terme bénéficiant de l'aval d'un Etat de la zone d'émission sont exonérées de toute commission. Il en est de même en ce qui concerne les crédits à moyen terme assortis de l'aval d'un fonds de garantie national et à condition que cet aval représente au moins 50 % du montant du crédit auquel il s'applique.

* Déterminés par les Conseils d'administration des 23 novembre 1962, 21 février 1963, 11 avril 1963, 17 décembre 1963, 5 juin 1969, 16 septembre 1970 et 31 mars 1971.

III. — DECOUVERTS EN COMPTE COURANT AUX TRESORS NATIONAUX 3,50 % l'an

IV. — COMMISSIONS DE TRANSFERT

	Télégraphique	Courrier
1° France sur Union monétaire	0,10 ‰ minimum 100 F	0,10 ‰ minimum 100 F
2° Union monétaire sur France	0,40 ‰ minimum 100 F	0,20 ‰ minimum 100 F
3° Union monétaire sur Afrique du Nord	0,40 ‰ minimum 200 F	0,20 ‰ minimum 200 F
4° Union monétaire sur Afrique Equatoriale ou Cameroun	0,25 ‰ minimum 100 F	0,20 ‰ minimum 100 F
5° Entre sièges de l'Union monétaire		
a) Tarif général	0,10 ‰ minimum 100 F	0,10 ‰ minimum 100 F
b) Produits d'escompte :		
Dakar sur Kaolack ou Ziguinchor	sans commission	

PUBLICATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

PUBLICATIONS OFFICIELLES

*Traité, conventions et statuts établissant l'Union Monétaire Ouest Africaine et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (4^e édition, février 1971) **.*

*Rapport annuel : 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 *, 1968, 1969 *, 1970.*

PUBLICATIONS DIVERSES DU SERVICE DES ÉTUDES

Notes d'Informations et Statistiques

Revue mensuelle.

Études économiques ouest africaines :

- N° 1 - Tableau économique de la Fédération du Mali pour l'année 1956 *.
- N° 2 - La Gomme arabique *.
- N° 3 - Comptes économiques du Togo pour les années 1956, 1957 et 1958 *.
- N° 4 - Statistiques monétaires ouest africaines 1959-1960 *.
- N° 5 - Données actuelles sur l'économie voltaïque.
- N° 6 - Comptes économiques de la Mauritanie 1960 et 1961 *.
- N° 7 - Contributions à l'étude des échanges extérieurs des États de l'Afrique de l'Ouest*.
- N° 8 - Le développement économique de la République du Sénégal.
- N° 9 - Des Comptes Nationaux pour l'Afrique*.
- N° 10 - Essai d'analyse économique et fonctionnelle des budgets des États de l'Afrique de l'Ouest (Prévisions exercice 1963) *.
- N° 11 - Principes et modalités du concours de la Banque Centrale au financement de l'économie ouest africaine.
- N° 12 - Les groupements économiques régionaux des pays en voie de développement : pour une réévaluation.
- N° 13 - La Banque Togolaise de Développement.
- N° 14 - Structure et résultats financiers des entreprises de Côte d'Ivoire (Centrale des bilans, 1968).

Bibliographies B.C.E.A.O. :

- N° 1 - Une communauté économique ouest africaine ? (1968).
- N° 2 - L'Afrique des monnaies et des banques (a).

Annuaire des banques de l'Union Monétaire Ouest Africaine :

Édition 1964 *.
Édition 1969.

Bilans des banques de l'Union Monétaire Ouest Africaine :

- N° 1 - Bilans au 30 septembre 1966, 1967, 1968.
- N° 2 - Bilans au 30 septembre 1967, 1968, 1969.
- N° 3 - Bilans au 30 septembre 1968, 1969, 1970 (a).

Publications diverses :

Réglementation de la monnaie et du crédit des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (recueil sur feuilles mobiles). *

Togo 1960 - Faits et chiffres *.

Sigles ouest africains.

Bronze et poudre d'or.

Annuaire des Banques Centrales Africaines - Directory of African Central Banks.

** Une traduction, non officielle, en langue anglaise de la 2^e édition (juin 1966) de ce recueil est également disponible.

* Épuisé.

(a) En préparation.

